

مرزوق الحلالي

رغم الخيانة والخدلان والنكران بدأت شجرة  
الصمود الفلسطيني تثمر من حيث لا نحسب

كراس رقم 1



كراس إلكتروني

منشورات فضاء الحوار الإلكترونية

2023

رغم الخيانة والخدلانوالنكران  
بدأت شجرة الصمود  
الفلسطيني من حيث لا نحتسب



لن نضيف جديدا بالقول أن القضية  
الفلسطينية ستظل إلى الأبد وصمة  
عار فاضحة محفورة بالدم الفلسطيني  
الأبي على جبين قادة وحكام العرب  
لأن صمود هذا الدم في ظل سيادة  
هذه الخيانة المستدامة التي انبسجت  
في آخر مظاهرها بالتطبيع مع الكيان  
الصهيوني أكدت صحة وسداة  
مسار التصدي والصمود وحكام  
العرب منذاً لأربعينيات ومهما يكون  
من أمر ففي الوقت الذي تأكدت فيه

خيانة المستميت ومقاومة أبناء وحفدة  
 الفيسطينيين الذين تنكر لهم قادة قادة  
 وحكام العرب بدأت فيه شجرة  
 التصدي والصمود المستميت  
 ومقاومة أبناء وحفدة الفيسطينيين  
 تعطي ثمارها استمرار خذلان  
 المتكرين لها والدليل على ذلك تنازل  
 بذور تفسخ المجتمع الصهيوني من  
 الداخل بفعل صمود هذه الأجيال في  
 ظل خيانة وخذلان قادة بني جلدتهم  
 جلدتهم فرغم أنف هؤلاء ورغم  
 خذلانهم على مدى عقود وارتمائهم  
 في أحضان إسرائيل في واضحة  
 النهار بدء مسار التصدي والصمود  
 المستميت ومقاومة أبناء وحفدة  
 الفيسطينيين المؤدى عنه بدم الأطفال  
 والنساء يساهم بشكل بارز في نخر  
 المجتمع الصهيوني من الداخل من  
 حيث لم يحتسب.

فكثيرهم الباحثون الإسرائيليون الذي  
 نشروا وما زالوا ينشرون أبحاثا تقر  
 بذلك وسنحاول رصد هذه الأبحاث  
 لعرضها على قراء الحوار المتمدن.

من هذه الأبحاث دراسة الباحث  
Yigal Bin-Nun إيجال بن نون

**A or**

## **Tribal Apartheid**



إن التطرف الديني والتوترات العرقية  
يعرضان المواطنين الإسرائيليين  
لتحديات كبيرة. إن الانقسام الواضح  
للسكان الإسرائيليين إلى مجموعات  
مهمشة على أساس خلفيتهم العرقية  
أو الدينية يخلق واقعا مثيرا للقلق.  
ففي الوقت الحالي، تعيش مجتمعات  
متنوعة في إسرائيل بشكل منفصل:

فالعرب يحافظون على مسافة من  
اليهود، وينسحب المتدينون من  
المجتمع العام، ويؤسس المستوطنون  
دولتهم الخاصة داخل الدولة، مما

يرسم تشابهاً مثيراً للقلق مع الفصل  
العنصري. ويقف الحريديم  
(المتشددون دينياً)، والعرب،  
والمستوطنون منفصلين عن بقية  
الإسرائيليين من خلال العيش في  
عزلة، وتجنب الوجبات المشتركة،  
والذهاب إلى نفس المدارس، والزواج  
بين الطوائف. وهكذا، تبرز إسرائيل  
كواحدة من الدول القليلة في العالم  
التي تكون فيها الهوية الرسمية  
لمواطنيها مشروطة بأصلهم العرقي.

ومع ذلك، هذه ليست القضية الوحيدة.  
ففي السنوات الأخيرة، ظهرت في  
إسرائيل ظاهرة اجتماعية تتحدى  
الهويات الراسخة وتصنع هويات  
جديدة. ويشار هنا إلى مجموعة يمكن  
تسميتها بـ "محترفي الاستشراق"،  
ومعظمهم من المثقفين الذين ينحدر  
آباؤهم من بلدان إسلامية. وتقسم هذه  
المجموعة السكان الإسرائيليين إلى  
فئتين بناءً على أصلهم الطائفي: فئة  
مهيمنة وقمعية، تمثل الأشكناز بشكل

## تخطيطي- أي مبيت مخطط له في الخفاء -، والأخرى مسيطر عليها ومضطهدة، وتتألف من المزراحيم(1).

(1)- اليهود المزراحيون أو مزراحيم مصطلح عبري لليهود الشرقيين وتعني باللغة العبرية مشرقى، وتطلق هذه الكلمة على اليهود القادمين أو المتحدرين من سلالة يهود الشرق الأوسط وبعض البلدان الإسلامية من العصور التوراتية إلى العصر الحديث. يتضمن هذا المصطلح أيضاً يهود إيران، ويهود الجبال-القوقاز، ويهود الهند، ويهود كردستان، ويهود جورجيا، ويهود بخارى -آسيا الوسطى (إضافة إلى يهود اليمن ويهود العراق ويهود إثيوبيا ويهود السودان ويهود سوريا ويهود الجزيرة العربية. وتقابل هذه الكلمة مصطلح اليهود الأشكنازيين لليهود الأوربيين. من الناحية الدينية يتبع اليهود المزراحيون، باستثناء يهود اليمن، المذهب اليهودي السفاردي الذي تطور لدى اليهود الخارجين من إسبانيا والبرتغال في القرنين الخامس عشر والسادس عشر. أما يهود اليمن فيتابعون مذهباً دينياً يهودياً خاص بهم. ويشمل المصطلح أيضاً يهود المغرب العربي من تونس والجزائر وليبيا والمغرب الذين عاشوا في شمال إفريقيا قبل وصول السفارديم.

، يُطبق مصطلح مزراحي بشكل حصري تقريباً على أحفاد الجاليات اليهودية من الشرق الأوسط وشمال إفريقيا؛ في هذا التصنيف هم أحفاد اليهود المشركيين الذين عاشوا في دول الشرق الأوسط، مثل اليهود اليمنيين، اليهود المصريين، اليهود الإيرانيين، اليهود الأكراد، اللبنايين ...



ينظم هؤلاء الأفراد ضمن هياكل مختلفة، ويتمتع بعضهم بدعم مالي من الدولة، وأكثرها شهرة اليوم هو "القوس الديمقراطي" (المزراحي). وهذا يجسد شكلاً معاصراً من الاستشراق، يعتمد إلى حد كبير على تشخيص يحدده أصل الوالدين. ومن الأهمية بمكان أن نميز بين هذه النخبة المثقفة الناشطة، التي يظل تأثيرها محدوداً، عن جماهير السكان الذين ينحدرون من البلدان الإسلامية، والذين غالباً ما لا تربطهم صلة حقيقية بهذه الإيديولوجية ولا يوافقون عليها.

ويمكن ملاحظة تشابه مذهل بين "المزراحي" الجديد - new

"Mizrahi" - والمفاهيم  
الاستشراقية للمستعمرين الأوروبيين.  
ينظر المستشرق إلى كل شيء خارج  
أوروبا بتعاطف ولطف مشوب  
بالازدراء: فمن ذروة موقفهم  
المهيمن، حرص المستشرق المستنير  
على أن تحافظ الشعوب المغزوة، أي  
السكان الأصليين، على هويتهم  
و"ثقافتهم"، التي كانت في الواقع  
بمثابة الغليان. وصولاً إلى التراث  
الشعبي والعادات التقليدية.



ومع ازديادهم للتراث الخاص بهم،  
سعوا إلى عرض القيم الثقافية  
العالمية. في إسرائيل، يكرس  
"المحترف المزراحي" رؤية  
استعمارية جديدة لا تميز بين الشرق  
والغرب. وهم لا ينظرون إلى الشرق  
كمنطقة جغرافية، بل كموقف

سياسي، ويحاولون تجاهل الاختلافات بين تركيا واليمن، أو إسبانيا وفارس، أو العراق والمغرب. يقولون "نحن جميعاً شرقيون"، يرفض المزراحي الجديد، الفوارق اللغوية والجغرافية والثقافية بين بلدان الإسرائيليين الأصليين، ويحافظ الآن على انقسام صارم بين الأشكناز والشرقيين.



ومع ازديادهم للتقاليد والفولكلور الخاص بهم، سعوا إلى عرض القيم الثقافية "العالمية". في إسرائيل، يكرس "المحترف المزراحي" رؤية استعمارية جديدة لا تعتبر الشرق منطقة جغرافية، بل موقفاً سياسياً.

لقد تطور مفهوم "بوتقة الانصهارهاته" في خمسينيات القرن العشرين إلى شكل من أشكال التعددية

الثقافية: حيث يهيمن المحاربون  
القدامى على الثقافة العالية،  
ويحتفظون بالسكان المهاجرين في  
الحي اليهودي الفولكلوري. وبعد  
إنشاء "مدن التنمية" التي يسكنها  
بشكل أساسي أفراد من الدول  
الإسلامية، طورت المؤسسة  
أيدولوجية مجتمعية كموازنة للثقافة  
الإسرائيلية الناشئة. وبُذلت الجهود  
لتمجيد بعض الاحتفالات الشعبية  
المجتمعية وتقديمها كثقافة مشروعة  
تعادل الثقافة الرفيعة. وهكذا، اكتسب  
مهرجان ميمونة، نو الأصل  
المغربي، مكانة متميزة في المشهد  
السياسي. بمعنى آخر: «سننتفاعل مع  
فلكلورك، ونذيع أغانيكم الشرقية  
المنخفضة المستوى في الراديو،  
ونعانق أيدي حاخاماتكم، ونستشير  
زعماءكم الصوفيين قبل الانتخابات.  
أما نحن فسوف نستمر في السيطرة  
على الثقافة الرفيعة، ( المسرح،  
متاحف الفن الحديث، والأوركسترا  
الفيلهارمونية، والأوبرا، وإدارة العالم  
الأكاديمي). هذه المجالات تنتمي إلينا  
حصريًا. وبهذه الطريقة، حافظت

المؤسسات المختلفة على سلطتها  
بينما خدعت الطبقات المحرومة. لقد  
أنشأوا "مدن تنمية" أحادية العرق  
تعتمد على التماثل المجتمعي، مما  
أدى إلى تأخير اندماج هذه  
المجتمعات على المدى الطويل في  
المجتمع الإسرائيلي



نجح المدافعون عن الفصل  
الديموغرافي في الخمسينيات من  
القرن الماضي في إقناع المهنيين  
الشرقيين. وبدلاً من إدانة هذه  
الظاهرة ومقاومتها، اختار البعض  
اعتناق تقاليد مجتمعهم، ملوحين  
براية "الهوية الشرقية" في مواجهة  
الهوية الإسرائيلية. وبدلاً من السعي  
للوصول إلى مراكز السلطة، قام  
بعض المثقفين الشرقيين بتهميش

أنفسهم، وأصبحوا ضحايا لما سمي  
 بالتعددية الثقافية الإسرائيلية.



وهكذا طور المزارحيون الجدد رؤية  
 ثنائية، حيث يعارضون المزارحيين  
 مع الأشكناز، معتبرين الأخيرين  
 أعداءهم اللدودين. ينقسم عالمهم  
 الثنائي بين الأشكناز المهيمنين  
 والمزارحيين المهيمنين، أو بين  
 الأشكناز التقدميين والمزارحيين  
 المتخلفين. وتقع النزعة العرقية في  
 قلب هذه الرؤية، حيث لا تترك مجالاً  
 للفرد وتتجاهل الآراء الشخصية،  
 وترجع كل شيء إلى الأصل العرقي.



ويتناقض هذا النهج مع نهج الفهود السود الإسرائيليين في السبعينيات، الذين ناضلوا من أجل الترقية الاجتماعية واحتقروا التمثيل السياسي على أساس المعايير الطائفية. في المقابل، يضع المزارحيون المحترفون مسألة التمثيل الشرقي في مقدمة برنامجهم للوصول إلى الوظائف العامة. ومن وجهة نظرهم، لا يمكن تخفيف الضائقة الاجتماعية إلا من خلال التمثيل الشرقي.

فمن الصعب أن نفهم أصولية هذه الهوية الشرقية الجديدة دون ربطها بالصدمة التاريخية المتمثلة في دمج

المهاجرين من البلدان الإسلامية في خمسينيات القرن العشرين، أثناء النظام السياسي لحزب ماباي (2). وسواء كانت هذه الصدمة التاريخية نابعة من صدمة شخصية أو أبوية، سواء كانت حقيقية أو خيالية، فمن المرجح أن التمرد الأيديولوجي ضد مظالم الماضي لن يختفي قريباً، حتى لو اتخذ أشكالاً مختلفة.

(2) - حزب ماباي بالعبرية **ميفليت بو علي إرتز** يسرائيل أي حزب عمال أرض إسرائيل هو حزب يساري اشتراكي إسرائيلي سابق تأسس في ثلاثينات القرن الماضي بقيادة ديفيد بنجوريون. كان هذا الحزب هو القوة المسيطرة في السياسة الإسرائيلية حتى اندماج هذا الحزب في حزب معراخ هاغافودا) أواسط ستينات القرن العشرين. وحزب ماباي هو السلف الأساسي لحزب العمل الإسرائيلي الحالي.

وبحسب المتحدثين باسمهم، فإن المزراحيين هم بديل للهوية الإسرائيلية. وبالتالي فإنهم ينكرون وجود الثقافة الإسرائيلية في حد ذاتها، معتبرين أنها مجرد خلق مصطنع. إن رفض الهوية الإسرائيلية من قبل بعض الإسرائيليين ليس ظاهرة جديدة. فبالنسبة لأولئك الذين يشعرون

بالإقصاء، فإن غياب الثقافة الإسرائيلية لا يحتاج إلى إثبات. وبدلاً من ذلك، يؤكدون على تقاليد أسلافهم في ماضيهم اليهودي في الشتات. فالشركيون ، الذين يشعرون بأن الهوية الإسرائيلية تتجاهلهم، يجدون أنفسهم معتمدين بشدة على شرق وهمي. ومن المفارقة أنهم يتجاهلون الجوانب العلمية للثقافات غير الغربية ويعترفون فقط بجوانبها الفولكلورية.

غالباً ما ينتقد المزارحيون إسرائيل باعتبارها ظاهرة "الهيمنة الأشكنازية"، لكنهم ينسون أن الأشكناز رفضوا منذ فترة طويلة خصائص الشتات التي تميز بها أسلافهم. في الواقع، لم تعد الهوية الأشكنازية موجودة فعلاً. ولم يعد لديهم مدافعين أو أتباع لأن أحفادهم اختاروا بوعي هوية إسرائيلية تتجاوز الأصل العرقي. وسيكون من الصعب العثور على ادعاء مماثل بين الأشكناز، مثل ذلك الذي أكدته

المزراحيون. لن أتفاجأ إذا طورت  
المزراحية الجديدة فيما بعد رد فعل  
أشكنازي، خاصة في الساحة  
السياسية. لقد تخلى هؤلاء المثقفون  
الشرقيون عن صدارة المشهد الثقافي  
الإسرائيلي، باحثين عن منفذ للنزعة  
الانفصالية، لكن الغيتو العرقي أضيق  
من أن يسمح بالتطور. وهكذا، فإن  
النزعة العرقية تنزلق بسهولة إلى  
منحدر الفصل العنصري وتتحول في  
كثير من الأحيان إلى عنصرية.  
بالنسبة للإسرائيليين، يتراجع  
المتطرفون الشرقيون إلى جدران  
غيتوهم العرقي، بهدف العودة إلى  
القبلية القديمة



ARS POETICA حركة أدبية لها  
أصداء من الماضي، يجسدها شعراء

مثل إيرز بيطون وغبريال بن  
 سمحون، كما تجد صدى في اتجاه  
 يسمى "ثورة النعناع". فالاعتماد على  
 الهوامش الإقليمية، والفولكلور،  
 والغرابية في الشعر، وكذلك استخدام  
 الأغنية كوسيلة للتعبير عن  
 المعارضة الشخصية أو السياسية، لا  
 يشكل أي مشكلة. ومع ذلك، من المهم  
 التساؤل إلى أي مدى يمكن غرس  
 مصطلحات مثل زعتر، وعر،  
 وفضيحة في القصيدة دون الغرق في  
 الغرابية المفرطة. بالنسبة للبعض،  
 تحولت لغة الهوامش العرقية إلى  
 مجرد زينة، وانحرف احتجاجهم ضد  
 الأشكناز إلى كليشيهات تبسيطية.  
 وفي نظري أن هذا الشعر أقل أهمية  
 مما تنسبه إليه وسائل الإعلام وأعمدة  
 الصحف؛ بمعنى آخر، هناك مبالغة  
 في تقديره ظاهرياً مقارنة بقيمته  
 الأدبية.

وتكثر الشذوذات في تدريس التاريخ  
 في أيامنا هذه. ولا يكمن الحل في

إنشاء لجان لتعزيز تاريخ المجتمعات  
 في البلدان الإسلامية أو في فرض  
 وجهات نظر دينية في الكتب  
 المدرسية. لجنة إيريز بيتون، التي  
 كلفها وزير التربية والتعليم بإدراج  
 تاريخ المجتمعات اليهودية "الشرقية"  
 في المناهج الدراسية، كان محكوم  
 عليها بالفشل منذ البداية، نظرا  
 لاستحالة اعتماد استنتاجاتها بشكل  
 عقلائي في البرامج، وذلك ببساطة  
 لأنه لا يوجد القاسم المشترك لجميع  
 هذه المجتمعات.

ورغم أن أحد مجالات بحثي يتعلق  
 بالجالية اليهودية المغربية، إلا أنني  
 أعتقد أنه لا ينبغي إجبار أطفالنا على  
 دراسة تاريخ اليهود القادمين من  
 كوالد، ما المغرب، كما أوصي  
 يهمني أكثر ما يهمني هو العالم الذي  
 سيحيا فيه أطفالنا عندما يصبحون  
 بالغين. لا ينبغي لطلاب المدارس  
 الابتدائية والثانوية أن يغرقوا  
 بالمعلومات حول اليهود من شمال  
 أفريقيا، أو إيران، أو تونس، أو  
 بلغاريا، أو بولندا، أو إسبانيا، أو

أوكرانيا، أو اليمن، أو الجزائر، أو  
 رومانيا، أو العراق. ولا ينبغي  
 للتاريخ أن يصبح ساحة معركة  
 للمنافسات الطائفية. إسرائيل لا تحتاج  
 إلى رواية شرقية معارضة للرواية  
 الأشكنازية. لا تحتاج الأكاديمية إلى  
 كلية منفصلة لليهودية الشرقية عن  
 كلية العلوم الإنسانية لدراسة  
 المجتمعات التي أهملتها الأبحاث. كما  
 أن المجتمع الإسرائيلي السليم لا  
 يحتاج إلى تعيين حاخام أشكنازي  
 كبير وحاخام سفارديم رئيسي، كما لو  
 أنهما يمثلان ديانتين مختلفتين.

تبدو السلطات التعليمية منفصلة عن  
 العالم المتعدد الجنسيات والأعراق  
 الذي نعيش فيه. فالشرق بالنسبة لهم  
 لا يمثل اليابان والصين واندونيسيا  
 والهند، بل يمثل المغرب والعراق.  
 لقد نسي أعضاء لجنة بيطون أننا  
 نعيش في دولة ذات سيادة، وليس في  
 مدينة منفي في اليمن أو أوكرانيا. إن  
 نسبة كبيرة من سكان إسرائيل هم

بالفعل في الجيل الثالث من المهاجرين. لو كان وزير التربية والتعليم يريد معالجة القصور في المناهج الدراسية لكان عليه أن يعين لجنة من المؤرخين والكتاب مهمتها تحديث الكتب المدرسية ومواءمتها مع واقع العالم الذي يعيش فيه أطفالنا. وكان من الأفضل تعيين لجنة لتدريس التاريخ بشكل شامل وبرؤية تكاملية، بدلاً من لجنة تحاول إدراج موضوعات تتعلق بالمجتمع بشكل مصطنع في النظام الحالي.

ومن المرجح أن تقرر لجنة خبراء إلغاء التمييز القديم بين "تاريخ شعب إسرائيل" و"التاريخ العام"، وهو الانقسام الذي لا يزال قائماً في كل من الكتب المدرسية والمجتمع الأكاديمي. ومن الضروري أن تركز الأنظمة التعليمية على الحاضر والمستقبل القريب. وينبغي أن يشكل التعليم أساساً مشتركاً لجميع مواطني الوطن، بغض النظر عن أصلهم أو دينهم. في العالم العالمي الذي نعيش فيه، سيكون من الخطأ أن نظل

محصورين في منظور يتمحور حول  
اليهودية والمركزية الأوروبية أثناء  
إقامتنا في غرب آسيا.



# مرفقات

من كتابات إيجال بن نون





## **Yigal Bin-Nun–Le Journal-Juifs marocains-le prix de l'exile**

באוגוסט 2021 16 תאריך

### **Juifs marocains-le prix de l'exile**

**du 4 au 10 avril 2009**

Dans un récent article, l'historien Yigal Bin Nun révèle les dessous de la négociation entre l'Etat d'Israël et les autorités marocaines pour l'évacuation des juifs du Maroc.

### **Histoire**

L'histoire des juifs du Maroc après l'Indépendance est marquée par l'évacuation presque totale d'un quart de million de juifs en direction d'Israël

Comment une population enracinée dans une terre depuis près de 2000 ans a-t-elle été amenée à la quitter en si peu de temps ? La question continue de préoccuper des chercheurs tels que Yigal Bin Nun, convaincus que des pans entiers de cette histoire

restent à découvrir. Les raisons du départ massif des juifs ne sont pas simples à élucider. Seule une conjonction de facteurs – culturels, socio-économiques et historiques – permet de rendre compte de l'état d'esprit qui a poussé cette population au départ.

### **Un avenir incertain.**

Dans son dernier article intitulé «La négociation de l'évacuation en masse des juifs du Maroc », ce professeur de l'Université Paris VIII dresse le catalogue des raisons de ce départ. Pour l'historien, «une des raisons que l'on n'évoque jamais mais qui reste primordiale est le changement démographique un processus qui avait débuté bien avant le XXème siècle et qui avait conduit la population juive à migrer des campagnes vers les petites villes, ou des petites villes vers les grandes villes. Ces migrations intérieures expliquaient pourquoi, à l'indépendance, Casablanca concentrait plus de la moitié de la population juive du Maroc. Tout était prêt en quelque sorte pour faciliter une émigration de masse. »

La grande majorité des juifs qui ont quitté le Maroc l'ont fait pour améliorer leurs conditions de vie et leur situation socio-économique», explique Bin Nun. Un autre facteur de taille qui a

facilité le départ des juifs est l'occidentalisation rapide de la communauté. Celle-ci fréquente, en effet, depuis 1864, les écoles de l'Alliance universelle israélite où l'accès au savoir se fait par la langue française – devenue vecteur de la modernité. Imprégnés de la culture républicaine, les juifs aspirent désormais à l'assimilation avec les Français. Cependant, la nationalité ne leur sera jamais accordée comme en Algérie, et les lois antisémites de Vichy pendant la guerre finiront de décevoir les espérances françaises dont certains se berçaient. Cependant, l'éducation qu'ils ont reçue n'en a pas moins contribué à creuser un fossé entre eux et la majorité des musulmans.

### **Sentiment d'asphyxie.**

Dès 1948, avec la création de l'Etat d'Israël, les exactions contre les juifs se multiplient au Maroc comme dans les autres pays arabes. En juin 1948, un mois seulement après la création d'Eretz Israël, ont lieu les événements sanglants de Jerada et d'Oujda qui feront 43 morts. Un autre incident, bien qu'il n'ait pas de lien direct avec le conflit israélo-arabe, est à déplorer le 3 août 1954 à Petit-Jean (Sidi Kacem) : six commerçants juifs sont tués. Quoi qu'il en soit, le panarabisme, en plein essor à cette époque, ajoute au malaise

de la communauté. Vient alors l'époque de l'Indépendance et son lot d'espoirs. Une certaine euphorie s'empare de la communauté. Un juif, Léon Benzaquen, est nommé ministre. Mais cet enthousiasme ne durera guère. En cause, pour l'auteur, la politique du jeune Etat indépendant marocain. Même si, d'après lui, « le Maroc est le seul pays où les choses se sont passées différemment. Dans la plupart des pays arabes (Libye, Syrie, Liban), les juifs ont été expulsés ».

Cependant, certaines de ses premières décisions en tant que nouvel Etat indépendant ne pouvaient pas rester sans conséquence. Plus particulièrement la promotion, dans les discours, de l'arabisation fera craindre aux juifs de perdre leurs avantages acquis grâce à leur maîtrise de la langue française sous le Protectorat (la connaissance de la langue française était un atout pour travailler dans l'administration). Mais surtout, le Maroc va commettre l'erreur stratégique de bloquer l'octroi de passeports à ses citoyens juifs. Jus-qu'en 1956, l'émigration vers Israël s'organisait sous l'égide de Qadima (organisation créée par le Mossad), qui avait des bureaux dans plusieurs villes importantes du Royaume. Mais la politique de blocage de l'octroi des passeports

va pousser les juifs candidats au départ à entrer dans la clandestinité. Pour l'ensemble de la communauté, cette atteinte à la liberté de circulation crée un sentiment d'asphyxie, aggravé par la rupture unilatérale des relations postales avec l'Etat d'Israël à l'occasion de l'adhésion à l'union postale arabe. Finalement, ce sont des facteurs d'ordre psychologique – la crainte d'une «catastrophe» – qui seront à l'origine de ces départs, plus que la réalité des événements eux-mêmes.

### **Opération Yakhin.**

1961 marquera un tournant. L'année commence avec le naufrage du Pisces – un bateau transportant des juifs qui émigraient clandestinement – le 11 janvier et qui fait 43 morts. A cette occasion, le Mossad organise une opération de communication comprenant la distribution de tracts dénonçant la politique de blocage des passeports. Quelques jours auparavant, la visite de Nasser, qui s'est accompagnée de nombreuses exactions commises par la police sur les juifs, a traumatisé la communauté (voir extrait). 1961, c'est aussi l'année de l'accession au trône de Moulay Hassan, plus pragmatique sur la question et assez ouvert à la possibilité d'une émigration «légale» dont il comprend qu'il peut tirer un

bénéfice politique. Tous ces changements annoncent l'avènement d'une troisième étape dans l'histoire de l'émigration juive marocaine, celle de l'opération Yakhin (1961-1966) qui succède à celle de l'époque de Qadima (1948-1956), et celle, clandestine, de la Misgeret (1956-1961). C'est grâce à une longue série d'entretiens et de contacts entre agents israéliens et proches du Palais par l'intermédiaire de juifs marocains que tout cela a été rendu possible. Dès mai 1961, commencèrent les premiers préparatifs pour contacter le ministre du Travail Abdelkader Benjelloun et le prince Moulay Ali Alaoui, tous deux proches du roi », écrit BinNun. Depuis le naufrage du Pisces, Israël est convaincu de l'intérêt de mener des négociations pour débloquer la situation. Le raisonnement de l'Etat juif est le suivant : puisque « le départ des juifs du pays porterait atteinte à son économie (...) par conséquent le Maroc devait être indemnisé ». Deux personnalités de la communauté seront chargées d'établir des contacts avec les autorités marocaines : Sam Benazeraf et Isaac Cohen Olivar. Entre la mi-juin et fin juillet, une série de pourparlers ont lieu entre les protagonistes. Un accord de compromis est trouvé. Cet accord secret – conclu oralement - prévoyait le versement d'un montant variant entre 100 et 250

dollars par émigrant juif aux autorités marocaines. L'organisation logistique de l'évacuation est assurée par la HIAS, au moyen de passeports collectifs. Ainsi, entre novembre 1961 et la fin de 1966, ce sont 97005 juifs qui sont évacués. Selon Yigal Bin Nun, les autorités marocaines auraient reçu pour les 26000 premiers migrants 100 dollars par personne puis ce montant serait passé à 200 dollars, puis 250 dollars. Plusieurs personnalités marocaines d'envergure auraient été impliquées dans cette transaction : des ministres -dont bien évidemment Benjelloun – mais aussi le cousin du roi Moulay Ali. L'article de BinNun évoque notamment les avantages qu'ont pu en tirer certains hauts fonctionnaires dont le directeur de cabinet d'Oufkir Abdelwahab Lahlali et des personnalités possédant des intérêts dans le secteur des transports. Au total, cette évacuation, qui a été menée en un temps record, aurait coûté à Israël entre 20 et 30 millions de dollars de l'époque. Une telle précipitation était-elle vraiment nécessaire ? Pour l'auteur, «

les juifs marocains ne couraient aucun danger. Tôt ou tard, ils auraient quitté le Maroc mais cela aurait pu se faire plus doucement ». Le contexte troublé de la seconde moitié du

XXe siècle explique peut-être une telle frénésie.

## **MAJDA FAHIM**

### **Le test de la visite de Nasser à Casablanca**

#### **extrait**

La fin du judaïsme en terres d'islam», sous la direction de Shmuel Trigano

La visite du président égyptien à Casablanca fut un événement traumatisant pour la communauté. Il était le symbole du réveil nationaliste panarabe et de l'effondrement de plusieurs régimes monarchiques. Cette tendance ne manqua pas d'inquiéter le régime marocain qui dut s'aligner, contre son gré, sur les tendances pro-nassériennes de son opinion publique. La politique anti-israélienne de Nasser rapprocha le conflit israélo-arabe du cœur des Marocains, ce qui renforça leur nationalisme arabe et suscita une certaine hostilité envers l'Occident, imperceptible auparavant. Les juifs, de leur côté, attendaient avec angoisse l'ennemi d'Israël, pour voir comment sa visite pouvait avoir une influence sur leurs relations avec les musulmans. Nasser atterrit au Maroc le 2 janvier 1961 mais, dès la veille, des témoignages avaient fait état

d'exactions policières contre des passants juifs. Des policiers insultèrent des vieillards, des femmes et des enfants dans la rue parce qu'ils portaient des vêtements avec un mélange de couleurs bleue et blanche, rappelant, à leur avis, le drapeau israélien. On leur reprocha aussi de porter des vêtements noirs, comme signe de deuil envers l'ennemi d'Israël. Des policiers insultaient le Premier ministre israélien Ben Gourion. On entendit parallèlement des policiers glorifier Nasser, le dirigeant du monde arabe. Il est nécessaire de noter à ce sujet que cette atmosphère n'avait rien de spontané. Elle est la conséquence, au moins en partie, de la propagande panarabe diffusée dans la presse en langue arabe des partis politiques, à l'approche de la visite

**«Ce sont les juifs marocains eux-mêmes qui ont fait pression sur les émissaires pour partir»**

**Vous parlez d'«évacuation» plutôt que de «départ» pour évoquer l'émigration des juifs marocains. Pourquoi ?**

A partir de novembre 1961, l'émigration juive est orchestrée et financée et elle bénéficie de l'organisation par une agence – en l'occurrence l'HIAS (Hebrew

sheltering and Immigrant Aid Society). Il ne s'agit donc plus de départs – d'ailleurs les juifs vivant dans les petits villages du sud marocain ne pouvaient pas partir d'eux-mêmes.

### **Qu'apporte de nouveau votre travail ?**

Je raconte ici toute l'histoire de l'accord de compromis, reconstituée à partir des archives de l'HIAS, du ministère israélien des Affaires étrangères, du Mossad et de l'Agence juive. Une indemnisation par tête de 100 à 250 dollars a été offerte à l'Etat marocain.

### **Parmi les motivations des juifs à émigrer, vous évoquez la crainte de l'arabisation. Pourquoi ? Le bagage culturel arabo-musulman était-il défavorable aux juifs ?**

J'ai relevé la récurrence dans la presse marocaine de propos antijuifs. Ils n'étaient pas extrêmement virulents mais il y en avait beaucoup. Des attaques, des insinuations. L'assimilation systématique des juifs et des israéliens. En 1962, le journal

*Akhbar Dounia*

publie la photo d'un homme présenté comme un officier israélien en promenade à Casablanca. Cet homme portait en

fait l'habit officiel des croquemorts juifs... On a reproché au Grand rabbin de ne pas avoir assisté à la cérémonie de réception de Nasser en 1961. Mais il n'avait tout simplement pas été invité ! Plus que l'islam et le panarabisme en tant que tels, c'est la peur de l'avenir dans un pays non démocratique, sur fonds de guerres israélo-arabes, qui a été déterminante.

**Est-ce à dire qu'il n'y avait pas d'acculturation des juifs à la société marocaine ? Vous évoquez à plusieurs reprises l'assimilation des juifs à la culture française sous le Protectorat...**

Il est vrai qu'avec les écoles de l'Alliance israélite, on a négligé la langue arabe. Sans doute les juifs marocains maîtrisaient toujours un arabe parlé. Mais le fait est qu'on a privilégié le français, ce qui n'a pas manqué de créer un clivage avec le reste de la population. Après la Seconde guerre mondiale, l'arabe devient même deuxième langue étrangère dans les écoles de l'Alliance ! Pourtant, il y avait encore beaucoup d'arabisants dans ces écoles, certains juifs étaient même professeurs d'arabe.

**Vous n'évoquez que très peu la part de l'idéologie sioniste dans les raisons du départ...**

C'est un mythe. Il est faux de croire qu'il y aurait eu une propagande sioniste et que les Israéliens auraient voulu convaincre les juifs du Maroc de partir. S'ils sont partis ce n'est pas pour des raisons idéologiques ni religieuses mais soit parce qu'ils nourrissaient une grande admiration pour Israël, soit, pour ceux qui sont allés au Canada ou en Europe, par souci de mettre en valeur leurs compétences. D'ailleurs, si des émissaires israéliens avaient été envoyés, ce n'était que pour la protection de la communauté, pour le cas où elle aurait couru certains dangers. Mais force a été pour eux de reconnaître qu'au Maroc, la communauté vivait, selon leurs dires, un «âge d'or». Ce sont les juifs marocains eux-mêmes qui ont fait pression sur les émissaires pour partir.

**Vous écrivez «**

**Bien que les Israéliens eussent établi des relations étroites avec le dirigeant de l'opposition Ben Barka (...) ils préférèrent en fin de compte négocier avec le jeune roi**

En effet, en Israël, tous étaient convaincus en 1959 que la gauche était sur le point de prendre le pouvoir. Les organismes juifs internationaux, qui entretenaient des contacts

réguliers avec les partis politiques et le Palais, ont donc joué sur les deux tableaux. Ben Barka leur en a fait voir : il recevait un paiement mensuel du Mossad, et tous les jours il appelait l'ambassade d'Israël à Paris. Il avait besoin d'argent pour son action politique. Un jour, Israël s'est rendu compte que Ben Barka ne serait pas en mesure de tenir ses promesses. Ils ont alors changé de tactique et se sont tournés vers Moulay Hassan. Dès 1960, ont lieu les premiers échanges. Bensalem Guessous est envoyé comme émissaire auprès de Golda Meir pour initier une négociation. En août 1961, un accord de compromis pour l'émigration des juifs marocains est trouvé grâce à plusieurs personnalités dont Moulay Ali, cousin du roi Hassan II.

**Une transaction financière aurait été conclue, que vous évaluez à 20-30 millions de dollars. Avez-vous une idée de ce qu'il serait advenu de cet argent ?**

Je ne sais pas. Les Israéliens n'ont jamais dit que cet argent devait aller dans le compte personnel de Hassan II. Cela est d'ailleurs improbable car trop de personnes étaient impliquées. D'ailleurs, les Israéliens avaient exigé une certaine officialisation de la chose. Hassan II l'avait

annoncé à son gouvernement, en présence de plusieurs de ses ministres.

**Vous semblez dire dans l'article que la transaction a aidé des juifs marocains à quitter le pays pour d'autres pays qu'Israël...**

Dans la communauté juive, il ne fallait pas parler d'Israël. Alors on disait qu'on partait au Canada. Tout cela facilitait les choses pour le Palais, qui craignait que Ben Barka ne l'accuse de mener une politique pro-israélienne parce qu'il assouplissait les conditions pour le départ des juifs. Il a d'ailleurs fallu qu'Israël verse des sommes importantes à Ben Barka pour qu'il n'y ait pas de résolution de son parti contre Hassan II dans le domaine de l'émigration juive.

**Vous affirmez que Ahmed Réda Guédira aurait reçu de l'argent de l'Etat juif pour le journal de son parti Les Phares...**

En tant que ministre de l'Intérieur, il pouvait avoir une influence sur les départs. Au lieu d'accepter directement l'argent d'Israël, il a préféré qu'il soit versé à son journal. Guédira n'est pas le seul à avoir récolté de l'argent à cette occasion. Oufkir, en revanche, avait la réputation d'être incorruptible aussi sans doute n'a-t-il jamais été approché.

**PROPOS RECUEILLIS PAR M.F**

## EXTRAIT

**«*La fin du judaïsme en terres d'islam*». sous la direction de Shmuel Trigano.**

### **El Fassi et les jeunes filles juives**

Au début des années soixante, alors que l'émigration était déjà légale bien que discrète, un phénomène nouveau vint ébranler la vie de la classe moyenne juive au Maroc. Ce furent quelques cas de conversions de jeunes filles juives à l'Islam. Ces cas seraient passés inaperçus si le nouveau ministre des affaires islamiques, le chef du parti de l'Istiqlal Allai El Fassi, fervent partisan du panarabisme et défenseur de l'Islam, n'avait décidé d'en tirer politiquement profit. Dans l'organe arabe de son parti, *A/Alam*, il publia quotidiennement les noms et les photographies de jeunes juives qui se convertissaient à l'Islam. Il alla même jusqu'à consacrer le stand de son ministère à la Foire internationale de Casablanca à une exposition de ces photographies, incitant par cet acte d'autres jeunes à se convertir. Les dirigeants de la communauté ne tardèrent pas à réagir durement contre les méthodes de ce héros du Mouvement national marocain, dont certaines opinions inquiétaient déjà la rue juive. *La*

*Voix des communautés*, rédigé par Victor Malka, consacra trois numéros à ce problème et en fit son cheval de bataille contre le ministre. David Amar ameuta l'opinion publique en publiant un supplément de l'organe des communautés en arabe, destiné aux dirigeants politiques arabisants. Il accusa le ministre de vouloir tirer profit sur ses adversaires politiques sur le compte de la communauté, au lieu de s'occuper des mosquées, des prêches et des pèlerinages. Il s'adressa au ministère de la Justice pour arrêter la publication de ces photographies dont quelques-unes, avec onze noms de jeunes juives, furent reproduites dans l'organe de la communauté.

### **Yigal Bin-Nun–Le Journal-Juifs marocains-le prix de l'exile**

- [לחצו כדי לשתף בטוויטר \(נפתח בחלון חדש\)](#)
- [לחיצה לשיתוף בפייסבוק \(\(נפתח בחלון חדש](#)
- [יש ללחוץ כדי לשלוח קישור לחברים באימייל \(נפתח בחלון חדש\)](#)
- 

YIGAL BIN NUN EX AGENT DU MOSSAD AU COURRIER D'ALGÉRIE «Nos contacts avec le

Maroc datent de la guerre des Sables»

\*Bientôt des révélations sur l'affaire Ben Barka

Meriem Abdou Le Courrier d'Algérie

Historien pour certain, ancien agent du Mossad pour d'autres, Yigal Bin - Nun, d'origine Marocaine, chargé de cours à l'Université de Paris VIII, étudie depuis plusieurs années les relations secrètes entre le Maroc et Israël.

C'est dans ce cadre qu'il a, entre autre, reconstitué les modalités de l'émigration de la communauté juive, d'abord clandestine, organisée par le tout jeune Mossad, puis officialisée par ce qui fut sobrement appelé « l'accord de compromis » entre Hassan II et Israël.

Ses liens déclarés avec Meir Amit, l'ancien patron du Mossad, lui ont certainement été très utiles.

Bin Nun répond aujourd'hui aux questions du Courrier d'Algérie : À quel moment la coopération officielle entre le Maroc et Israël a-t-elle commencé ?

Et à quel moment les relations deviennent-elles officielles ?

Yigal Bin-Nun : La coopération officielle entre le Maroc et Israël, sans rapport avec le sujet de l'émigration, débuta exactement le début février 1963.

Elle fut précédée par « l'accord de compromis » conclut au début août 1961, sous couvert de l'organisme humanitaire d'émigration HIAS (Hebrew Sheltering and Immigrant Aid Society).

Contrairement aux publications de Ahmed Boukhari et d'Agnès Bensimon (\*), ces relations n'ont jamais commencé en 1959 (mais en février 1963) et le premier directeur du Mossad, Isser Harel, disparu dernièrement, n'a jamais effectué de voyage officiel au Maroc et n'a jamais rencontré Hassan II.

Ce n'est que son successeur, Meir Amit, qui effectua un voyage officiel au cours du mois d'avril et fut reçu par le général Mohamed Oufkir et par Hassan II dans un petit pavillon du palais de Marrakech.

De quelle façon l'intrusion du Mossad au Maroc s'est-elle faite ?

Les autorités marocaines en étaient-elles informées ?

La première rencontre officielle s'effectua entre le bras droit de Isser Harel – Y.C.

et le général Mohamed Oufkir à la rue Victor Hugo à Paris, au domicile du commissaire de police français, délégué à l'Interpol, Emil Benhamou, d'origine algérienne (né à Tlemcen), suivie d'une série de rencontres entre Oufkir et l'agent du Mossad D.Sh.

Dans les hôtels genevois Beau Rivage (quai du Mont-blanc 13) et Cornavin (23 boulevard James-Fazy).

Oufkir avait reçu précédemment le feu vert de Hassan II.

À la mi-février, Ahmed Dlimi, l'adjoint d'Oufkir à la Sécurité Nationale, effectua un voyage en Israël pour des rencontres de travail avec le Mossad.

Le 12 avril 1963, l'ambassadeur d'Israël à Paris Walter Eitan, rencontra son homologue l'ambassadeur marocain en France, Mohamed Cherkaoui.

Est-il vrai qu'Israël aurait soutenu le Maroc dans la «Guerre des sables» avec l'Algérie en livrant des blindés ?

(Israël aurait aussi aidé «technologiquement» le Maroc au Sahara, notamment dans la construction du Mur !!) La visite

officielle du chef du Mossad le général Meir Amit et de son adjoint Y.C.

au palais de Marrakech avec le roi et Oufkir s'effectua à la suite de l'échec des négociations entre Hassan II et le président algérien Ahmed Ben Bella à Alger concernant les problèmes frontaliers.

Effectivement en 1980, le général Yitshak Rabin, futur Premier ministre, conseilla à Ahmed Dlimi la construction du mur protégeant « le Sahara utile » et les mines de Boucar'a.

Quelle fut la plus importante rencontre ?

À partir de ces premières rencontres, tous les agents qui se succédèrent au Mossad arrivèrent au Maroc et rencontrèrent le roi, Oufkir, Dlimi et d'autres personnalités marocaines.

Peut-on citer des cas similaires, à l'image des relations entre le Royaume et Israël, par ailleurs dans le monde arabe ?

Oui selon « la politique de la périphérie » préconisée par le président David Ben Gourion, des contacts très étroits furent établis surtout avec le roi Hussein de Jordanie, avec l'Irak de Qassem, ainsi qu'une alliance spéciale (Kalil) entre Israël, l'Iran et la

Turquie, et une autre alliance entre Israël, l'Éthiopie et le Soudan.

Sans compter les relations avec les pays d'Afrique occidentale.

Vous êtes arrivé à reconstituer les relations secrètes entre le Maroc et Israël en les reconstruisant.

Comment y êtes-vous parvenu ?

À l'aide de documents d'archives publiques et privées ainsi que des témoignages de diplomates et d'anciens agents du Mossad... Y a-t-il eu des éléments que vous avez vous même refusé de rendre publics Je compte tout publier petit à petit, y compris des révélations sur le sort de Mehdi Ben Barka, ceux qui l'ont tué, ceux qui l'ont enlevé, et l'endroit de sa dépouille ...

(\*) Contactée par nos soins Agnès Bensimon, auteur de « Hassan II et les juifs », nous dira que : « c'est parce que les services secrets israéliens ont fourni des renseignements très précis quant à un complot visant à tuer le prince héritier en février 1960 que les relations entre le Maroc et Israël ont débuté. Cependant, il faut attendre la période des accords d'Oslo mais l'aspect officiel reste limité. Aujourd'hui il y a une représentation israélienne diplomatique à Rabat. Je ne crois

pas qu'il y ait un représentant du Maroc en Israël comme il y a un représentant de l'Égypte, à travers cette relation le Maroc gagnait dans le domaine du renseignement ... »

«Je n'ai jamais été un agent du Mossad»

Contacté par nos soins, Yigal Bin-Nun, enseignant à l'École pratique des hautes études, présenté par certains comme un ex-agent du Mossad et d'historien par d'autres, a été catégorique en soutenant : «Je n'ai jamais été un agent du Mossad» et dénonce la publication, selon lui, «des détails croustillants sur des contacts entre moi et le chef du Mossad que je n'ai jamais rencontré de ma vie». Ce serait lui qui, se référant probablement à des documentations d'archives et des témoignages, lança que «la coopération officielle entre le Maroc et Israël débuta en février 1963», comme auraient eu lieu des rencontres entre de hauts gradés de l'armée royale marocaine et des officiels israéliens.

## Prémices de réouverture du bureau de liaison à Rabat

### Maroc-Israël, liaisons secrètes

Ce sont des «organisations» marocaines qui relancent les débats autour d'une «normalisation» entre le Maroc et Israël.

«Malgré la fermeture, en octobre 2000, du bureau de liaison d'Israël à Rabat, les contacts entre les deux pays n'ont pas cessé. On annonce la visite de Sylvan Shalom au Maroc entre le 16 et le 18 novembre 2009», écrivait Maroc Hebdo, journal marocain. Ce journal citait The Jérusalem Post, et ajoute que le chef de la diplomatie de l'Etat hébreu, Sylvan Shalom et son homologue marocain, Mohamed Benaïssa, auraient convenu, lors de leur entretien le 21 septembre dernier à New York en marge des travaux de l'Assemblée générale de l'ONU, de se voir au Maroc en novembre prochain. C'était il y a quelques années. Peu de temps avant la guerre menée par l'armée israélienne contre la population de la bande de Ghaza, des informations ont fait état de la probable visite de la ministre israélienne des Affaires étrangères, Tzipi Livni, au Maroc. Des informations que les autorités marocaines n'ont pas infirmées

lorsque le porte-parole du gouvernement marocain a refusé d'infirmier cette information lors d'une conférence de presse. Cette probable visite a été compromise par cette guerre. Des manifestations ont eu lieu dans la rue marocaine, contestant l'arrivée de la ministre israélienne en sol marocain. Quelque temps après cette guerre, et récemment, ce sont des «organisations» marocaines qui relancent les débats autour d'une «normalisation» entre le Maroc et Israël. Ces organisations, dont certains représentants s'étaient exprimés dans au moins une chaîne de télévision satellitaire en faveur de cette «normalisation», appelant les autorités marocaines à prendre des distances par rapport à la cause palestinienne et à privilégier cette normalisation avec Israël. Intervenant sur cette chaîne de télévision, un représentant marocain des partisans à la normalisation a même qualifié le soutien au peuple palestinien de «trahison», expliquant que «le Maroc doit prendre en considération ses intérêts qui passent par (l'occupation) des territoires sahraouis». Des propos qui appellent à la sollicitation d'Israël pour son aide à la poursuite de la colonisation des terres sahraouies en contrepartie de l'abandon de la cause palestinienne. Entre-temps,

le roi Mohamed VI continue à être président de la fondation El Qods.

Remue-ménage au niveau du bureau de liaison israélien à Rabat

Une certaine activité a été signalée, il y a peu de temps, au bureau de liaison israélien de Rabat, une structure dont les activités sont supposées être gelées, comme le rapporte un journal marocain qui s'interroge à quelle logique obéit cette fébrilité. Cette publication cite une source «sous couvert de l'anonymat», que le cambriolage, il y a quelque temps, du bureau de liaison israélien à Rabat avait obligé l'ambassade d'Israël à Paris à dépêcher une commission d'enquête qui «a conclu à la nécessité d'instaurer une surveillance accrue des bâtiments». Cette publication n'écarte pas l'hypothèse que ce soit une forme déguisée des préparatifs de l'éventuelle réouverture de ce bureau, puisqu'il est ajouté qu'«en aparté, on parle plutôt de travaux de réfection pour préparer l'ouverture éventuelle de la représentation diplomatique dont le Maroc avait gelé les activités en 2000».

Par Mounir Abi

**La quête d'un compromis –  
suite**

*Publié le 15 mai 2008 par Yigal Bin-Nun*

## **L'entretien avec le Prince Moulay Hassan**

Easterman s'entretint avec le Prince héritier le 1er août 1960 et en fit un rapport au ministre des Affaires Étrangères Golda Meir, le 6 septembre 1960. Le Prince consenti à effectuer l'entretien, dont il connaissait d'avance le sujet, mais exigea la discrétion totale comme condition préalable à la poursuite de ces contacts. De ce fait, le Prince fit allusion au fait qu'il envisageait une série de rencontres avec les représentants d'Israël. L'entretien s'effectua tard dans la nuit, non pas dans son palais, mais en dehors de Rabat, dans le domicile personnel d'un de ses proches. Ce long entretien traita de divers sujets dans une atmosphère conviviale qui incita Easterman à s'exprimer avec aisance.

Le Prince souligna son espoir de voir les Juifs rester fidèles au Maroc et déclara sa satisfaction « du renouveau religieux chez les Juifs du Maroc ». Les Musulmans marocains, selon lui, honorent tous les croyants et un homme religieux éprouve du respect pour toute religion. C'est pour cela que Allal Alfassi, comme sommité religieuse, éprouvait de la

considération pour les Juifs, contrairement aux partisans de la gauche. En réalité, cette manière de représenter la communauté était contraire aux courants idéologiques et sociaux de l'époque, car précisément, cette judéité traversait une étape enthousiaste vers une sécularisation. Les propos du Prince témoignent plutôt des inquiétudes du Palais envers l'adhésion de jeunes Juifs aux courants gauchistes et communistes de l'opposition. Les jeunes de l'aile gauche de l'Istiqlal voyaient la Couronne et le Palais comme des éléments conservateurs soutenus par les cléricaux et la classe féodale rurale. Le Prince craignait que ce courant gauchiste n'entraîne avec lui les jeunes Juifs laïques, ce qui augmenterait la menace contre le pouvoir de la dynastie alaouite : « Nous n'acceptons pas que des jeunes Juifs soient impliqués dans une action communiste. Le communisme est le plus grand péril contre nous. Comment un Juif peut-il être communiste ou avoir des affinités avec le communisme ? ». Le Prince exprima sa désapprobation envers les sympathies de l'élite intellectuelle juive envers le communisme et le socialisme radical. Toutefois, l'inquiétude du Prince héritier concernant l'attitude des Juifs envers la monarchie était une fausse alarme. Le nombre

considérable de Juifs n'ayant pas encore privilégié l'émigration en dehors du Maroc, soutenaient incontestablement les positions du Palais, hormis un groupe d'intellectuels, dont le poids n'était pas considérable.

Les réserves envers Meyer Toledano, l'homme de confiance de Ben Barka, n'étaient pas uniquement l'embarras des Israéliens. Easterman cite des propos venimeux, proférés devant lui par le Prince héritier, contre Toledano. Il mentionna explicitement l'homme politique juif de gauche et le traita « d'opportuniste, c'est un homme sans Dieu, un homme dépourvu de religion, dépourvu de croyance et dépourvu d'honneur, je le répugne et le dédaigne ». À cette occasion, le Prince avoua que des dirigeants juifs membres de Comités de Communauté avaient été déchus de leurs fonctions à cause de leur sympathie pour la gauche. Ceci a pu s'accomplir grâce au procédé permettant aux gouverneurs de provinces de nommer les membres des Comités à partir de listes de candidats, qui leur étaient présentées avant chaque élection. Le Prince n'hésita pas à critiquer ardemment l'ancien ministre Léon Benzaquen, soutenu à l'époque par Easterman, et le décrivit comme un individu dépourvu d'initiative et de force morale.

Grâce aux propos du Prince héritier, nous pouvons comprendre qu'elle était sa conception du problème juif et de leur avenir dans son pays. D'un côté il craignait que si les portes de l'émigration s'ouvraient, les Juifs quitteraient en masse, et par conséquent, un grave problème économique se déclencherait. Toutefois, même si un petit nombre seulement quittait le pays, en raison du désir des Juifs de vivre ensemble, ils seront rapidement imités par d'autres, ce qui risquait de provoquer une « force grégaire ». En outre, tant que les Juifs étaient plus productifs que les musulmans et leur niveau de vie était plus élevé, ils devenaient un exemple à imiter. À cette étape des analyses de la question judéo-marocaine, le Prince formula un argument surprenant, jamais émis précédemment par un dirigeant marocain de droite ou de gauche : « Soyons réalistes, l'expérience nous a appris que dans le processus de développement de pays venant d'accéder à leur indépendance, la classe défavorisée de la population, désenchantée par les difficultés, s'attaque d'abord aux étrangers, ensuite elle s'en prend aux minorités religieuses ». Les propos du Prince héritier étaient certes surprenants, non seulement par leur perspicacité, mais aussi par leur troublante sincérité. Malgré la

masse de déclarations appelant à l'intégration juive dans la société marocaine, quatre années après l'indépendance, alors que de fervents militants juifs embrassaient ardemment cette voie, le Prince Moulay Hassan confessa qu'il n'y croyait guère. Les Juifs de son pays étaient inévitablement des candidats potentiels à quitter le Maroc et n'avaient pas, en tant que minorité religieuse, d'avenir dans la société marocaine après l'indépendance. Cette attitude mettait en dérision les nombreux propos des partisans de l'intégration des Juifs au sein de la société marocaine. Le Prince héritier déclara avec autant de sincérité qu'il n'avait aucune possibilité de défendre convenablement les Juifs et ils risquaient ainsi de devenir un fardeau plus qu'un avantage pour son pays. Ceci étant, il ressentait envers eux beaucoup de sympathie, de bienveillance et d'estime.

Le Prince héritier atténua quelque peu ses propos acérés en se référant à son père, qui avait une opinion différente sur la question juive de son pays. Celle-ci émanait, selon lui, de sources émotionnelles. Pour le roi Mohammed V, les Juifs étaient des « protégés » selon la tradition paternaliste ancestrale des sultans chérifiens. Ainsi, il ne pouvait voir dans leur départ qu'un acte

déloyal, tel un père qui renie ses enfants. Par conséquent, son devoir paternel était de les défendre contre eux-mêmes, puisqu'il savait certainement mieux qu'eux, ce qui leur était profitable. Il ajouta en faisant d'Easterman son complice : « Il ne pense pas comme vous et moi. Nous sommes des occidentaux et lui, contrairement à nous, n'examine pas la question d'une manière cartésienne ». Les conceptions du roi sur sa communauté juive, telles qu'elles avaient été rapportées par son fils, sont conformes à celles professées le roi quatre années auparavant, en juillet 1956, à Jo Golan. Le Prince héritier avait tenu à rappeler une fois de plus l'argument des chefs des partis, prétendant que le départ des Juifs, en une période si cruciale, risquait de porter atteinte à l'économie du pays. En soulevant cet argument, le Prince voulait sûrement faire allusion à son intention de percevoir un dédommagement financier à cette atteinte.

Contrairement à ses appréciations sur la communauté juive, le Prince héritier discerna les avantages dont il pouvait jouir en collaborant avec Israël. Comme beaucoup d'autres, il était persuadé que c'était le meilleur moyen d'accéder au cœur des États-Unis et des pays européens, dont il avait tant besoin pour le développement économique de son pays. Ce sujet

devait être sûrement le but convoité de ses entretiens avec Easterman. Les positions du Prince, qui était en fait le Premier ministre de facto, concernant Israël étaient très significatives. Selon lui, les pays arabes du Moyen-Orient et du Maghreb étaient astreints de brandir l'unité arabe et musulmane qui les reliait. Son pays ne pouvait en aucun cas se permettre de renier ses frères arabes. Il affirma que s'il avait opté pour une politique déclarée, favorable à l'émigration juive, l'opposition n'aurait pas hésité à l'attaquer comme ami d'Israël et ferait ainsi de la monarchie un pouvoir suspect. Le Prince Hassan avait assez de tact pour s'abstenir d'évoquer l'argument affirmant que l'émigration juive vers Israël renforçait TSAHAL en lutte contre ses frères arabes. Par contre, il déclara sans ambiguïté à son interlocuteur : « L'état d'Israël est un fait accompli, une réalité. Personne ne peut nier son existence. En outre, ce pays est loin de nous et n'a pas de contact direct avec le Maroc. Néanmoins, les pays arabes du Moyen-Orient sont nos frères et nous ne pouvons pas les négliger. Je suis contraint d'œuvrer en conséquence. Si cela ne dépendait que du Maroc, j'aurais proposé l'adhésion de l'état d'Israël à la Ligue Arabe. Mais nos pays frères se sentent menacés et ils vivent dans un état d'animosité

que nous ne pouvons pas mésestimer ». Cette proposition d'adhésion d'Israël à la Ligue Arabe n'a été publiée que dans les années soixante-dix, bien qu'elle fût connue aux politiciens israéliens. Ceux-ci, à cette époque, ne pouvaient imaginer à telle époque un acte destiné à intégrer un pays en voie de constitution dans un contexte géopolitique arabo-musulman, mais par contre, voyaient positivement, qu'Israël, pays asiatique, adhère à des organismes européens. Relativement aux leaders de son époque, le Prince Hassan manifesta à cette occasion une vision politique loin d'être conventionnelle.

Néanmoins, ce qui préoccupait plus que tout Easterman, était l'émigration des Juifs. Le Prince ne manqua pas de souligner, une fois de plus, l'atteinte économique à son pays qu'engendrerait le départ des Juifs et garanti, comme prévu, que le sujet sera traité dans les prochaines rencontres avec les représentants d'Israël : « Laissez-moi le temps et accordez-moi les conditions appropriées et nous trouverons la voie nécessaire à la solution du problème, celle qui nous satisfera mutuellement ». Le Prince désigna Sam Benazeraf comme l'homme de liaison qui coordonnerait les prochaines rencontres. À cette occasion, il

ajouta qu'en attendant, le CJM pouvait remettre à Benazeraf des requêtes spécifiques pour l'émigration de familles. Moulay Hassan assura qu'il était intéressé à poursuivre les débats sur les sujets déjà traités. En outre, ses propos laissent inévitablement deviner, qu'il souhaitait effectuer ses prochaines rencontres avec des représentants directs d'Israël. Le Prince demanda à son interlocuteur d'éviter des manifestations contre lui de la part d'organismes Juifs américains, lors de sa prochaine visite aux États-Unis comme chef de la délégation marocaine aux Nations Unies.

Dans le rapport d'Easterman, envoyé trois semaines plus tard, il s'avéra que l'émissaire du CJM n'était point optimiste quant aux déclarations du Prince héritier. Il attribua ses propos au fait que, peu de temps auparavant, on avait constitué un nouveau gouvernement, présidé par le roi et son fils, qui tentait de se libérer de l'influence nassérienne et que ce gouvernement était très instable. Par contre, il admit qu'en comparaison avec les anciens chefs du gouvernement, Bekkay, Balafrej et Ibrahim, il fut convenablement reçu par le Prince. Curieusement, après cette rencontre, Easterman avait l'impression d'avoir accompli une grande mission diplomatique juive : réfuter les médisances selon

lesquelles le CJM soutenait le parti de Ben Barka et s'était immiscé ainsi dans la politique interne du Maroc. Les relations postales entre le Maroc et Israël n'avaient été soulevées par Easterman que de manière implicite.

Les instructions préliminaires reçues de S. Z. Shragay avant son départ au Maroc et surtout le fait qu'Easterman avait fourni son rapport au ministre Golda Meir et non à Nahum Goldman, prouve que, comme dans les cas précédents, Easterman œuvrait non seulement comme représentant du CJM mais aussi comme représentant du gouvernement israélien, en collaboration étroite avec le Mossad et l'Agence Juive. Le Prince héritier était conscient de cet état des choses lorsqu'il émit ironiquement en direction d'Easterman : « Vous prétendez que vous êtes prêts à m'aider, mais je suis assez lucide pour savoir que vous ne pouvez pas le faire. Vous ne pouvez m'aider que tant que je n'aurais pas besoin de vous. Mais lorsque je désirerai quelque chose de précis, vous ne pourrez pas me l'accorder. Voici un exemple : Si je sollicite un soutien dans mes relations avec la France, Israël répondrait « ça non ! », et vous ne pourrez rien faire ». Le Prince marocain connaissait parfaitement la nature des relations entre le CJM et le

gouvernement israélien. C'est pour cela qu'il se comporta en fait avec Easterman comme avec un ambassadeur israélien.

Shragay n'a pas délaissé la proposition temporaire du Prince héritier concernant l'émigration et décida au mois de septembre, de connivence avec Goldman et Easterman, de présenter au Prince une liste de dix familles juives sélectionnées pour demander leur émigration. En outre, grâce au succès de l'entretien, on décida de solliciter une rencontre avec le roi lui-même. Malgré la proposition de Moulay Hassan de désigner Benazeraf comme intermédiaire entre les Israéliens et le Palais, Shragay ne manqua pas d'exprimer son dédain aux dirigeants juifs marocains. Selon lui, « Étant donné qu'il n'y a pas au sein du judaïsme marocain des personnalités représentatives, et surtout étant donné que les autorités n'avaient pas d'estime pour Meyer Toledano, David Amar et Léon Benzaqen qui s'était écarté de la vie politique, on pourrait proposer au Prince que le médiateur entre le judaïsme marocain et les autorités marocaines soit assuré par André Jabès du CJM ».

### **Le tournant décisif**

Malgré les inquiétudes du Président de la communauté, David Amar, un tournant décisif s'effectua après l'entretien avec le Prince héritier. On remarqua un accroissement considérable du nombre de personnes à qui l'on délivra des passeports, l'atmosphère s'améliorera et l'on sentit un comportement plus indulgent de la part de la police et des gouverneurs de provinces. Les Israéliens avaient la sensation évidente que cette amélioration était due à de nouvelles directives, prises au gouvernement. Parallèlement à ce changement, Yaël Vered s'exprima de manière plus explicite sur la nouvelle politique à adopter. « C'est l'occasion propice d'examiner la possibilité d'accroître l'ampleur de l'émigration d'Afrique du Nord grâce à un accord financier efficace avec le Prince, semblable à l'accord opéré à l'époque pour l'évacuation des Juifs d'Irak. Un accord de ce genre n'aurait de valeur tangible que s'il permettait l'émigration de milliers de personnes. Il deviendrait effectif grâce à la création d'une compagnie de navigation commune, pour faire sortir les immigrants du port qui sera choisi par le Prince ou bien grâce à la création d'une compagnie de transports aériens. Cependant, si le Prince set favorable à un accord, il pourrait lui-même proposer une solution ». En raison

de cette évolution, Vered conseilla de s'abstenir de manifester contre le régime marocain ou de prévoir des critiques dans la presse américaine qui risquaient d'envenimer l'attitude des autorités envers les Juifs. Ces propos témoignent, qu'à partir de ces entretiens, les relations israéliennes avec le Maroc avaient pris un tournant décisif.

Vers la fin du mois de d'août, Sam Benazeraf s'entretint longuement avec Easterman pour lui annoncer les allègements dans les consignes et les directives pour l'octroi des passeports aux familles juives. Ces changements furent ressentis surtout à Casablanca, où le gouverneur, le colonel Mohammed Madbouh et son adjoint Charaf, octroyèrent librement des passeports à quiconque le demandait. De nouvelles directives furent adressées aux fonctionnaires du ministère de l'intérieur selon lesquelles il fallait fournir des réponses précises aux solliciteurs : S'il y a un obstacle quelconque à la demande, il faut le communiquer explicitement à la personne. S'il n'y a pas de raison valable pour s'y opposer, il faut accorder un passeport à toute personne qui le désire. Benazeraf estimait que le ministre de l'intérieur opérait incontestablement selon les directives du Prince héritier et qu'il

serait invraisemblable qu'il ait décidé de le faire, dans un domaine si délicat, de sa propre initiative. Après ce rapport, Easterman s'exclama plein de satisfaction : « Si tout se confirme véridique, je pourrais présumer que ma rencontre avec Moulay Hassan a engendré un grand succès ».

Le rapport d'Easterman au gouvernement israélien, ainsi que les conséquences de son entretien sur le terrain, concernant les passeports, n'eurent paradoxalement pas d'importantes répercussions sur le comportement des organismes israéliens. On aurait pu supposer qu'en lisant les propos de Moulay Hassan, on sentirait que la situation des Juifs du Maroc allait s'améliorer et qu'aucun danger apparent ne menaçait leur sécurité. Cette conclusion aurait pu aussi susciter un changement radical dans le réseau de la Misgeret et dans ses activités au Maroc. Malgré cela, les choses se déroulèrent autrement. Harel ne manifesta aucun signe de contentement concernant ces pourparlers, qui risquaient de mettre à l'écart tout l'éventail que le Mossad avait déployé au Maroc. Les chefs du Mossad ne manquèrent pas l'occasion d'émettre des soupçons sur les véritables intentions des autorités marocaines. Le même mois, ils

traduisirent leurs intentions d'intensifier leurs activités et acquirent, en septembre 1960, le petit rafiot Pisces (Egoz) qui devait permettre d'augmenter le nombre de familles juives quittant le Maroc. La conception qui prévalait au gouvernement israélien, à l'Agence Juive et au Mossad était que le judaïsme marocain était toujours menacé d'un grand péril et qu'il fallait à tout prix les évacuer, non pas à l'aide de passeports individuels distribués sans entraves, mais par l'évacuation totale de la communauté.

À ce stade, plusieurs organismes s'efforçaient entre le Palais et l'opposition pour obtenir des améliorations dans le statut des Juifs du Maroc et dans le droit de sortie du pays. Parallèlement, ils s'efforcèrent d'éloigner le jeune pays du bloc des états panarabes. À ces contacts participèrent plusieurs médiateurs entre autres, Sam Benazeraf, Isaac Cohen Olivar, Marcel Franco et David Amar. « L'accord de compromis » entre le roi Hassan II et les chefs du Mossad d'août 1961, réglementant les départs collectifs, constitue un aveu flagrant de la part des dirigeants marocains que les Juifs n'avaient plus d'avenir dans un état défini dans ses diverses constitutions comme état musulman. Même la nouvelle constitution approuvée par

referendum le 7 décembre 1962 définissait l'islam comme religion d'état bien qu'elle octroya à tous les citoyens une liberté de culte. Mais à cette date, les dirigeants de la communauté avaient déjà compris que l'évacuation quasi totale des Juifs n'était qu'une question de temps. Même les personnalités marocaines les plus progressistes ne pouvaient promettre aux Juifs un Maroc laïque et démocratique qui leur assurerait un avenir sans ombrage.

En juillet 1960, le ministère de l'intérieur marocain publia un recensement officiel de la population marocaine. La communauté comptait à cette époque 160.032 juifs faisant partie d'une population générale de 11 595 456 habitants. À Casablanca vivaient 71 175 Juifs sur une population générale de 965 000 habitants. Le pourcentage des Juifs dans la population générale ne dépassait pas 1,4 %. La moitié de la population juive avait moins de vingt ans et vivait principalement dans les villes. Jusqu'au 30 juin 1963, 60 017 Juifs émigrèrent du Maroc en Israël. Par conséquent, on estime le nombre de Juifs qui demeurèrent encore à cette date au Maroc à 110 000 personnes. En 1965, 55.000 Juifs vivaient encore au Maroc et en 1972 il ne subsistait de cette communauté

pas plus de 30.000 Juifs. Au début de l'an 2003, on estime le nombre de Juifs vivant au Maroc à cinq mille personnes, vivant dans l'inquiétude des répercussions de la seconde Intifada.

Depuis février 1963, une coopération directe entre Israël et le régime au Maroc commença à s'élaborer dans le domaine du renseignement, de la défense et des services secrets qui se développèrent vers la collaboration dans les domaines agricoles, économiques et commerciaux jusqu'à devenir une reconnaissance publique dans les années soixante-dix.

1. La ville internationale de Tanger n'a modifié son statut juridique et n'a été annexée officiellement au Maroc que le 29 octobre 1958 et la peseta n'a été annulée dans l'ancien protectorat espagnol que le 1er janvier 1959.

2. Dar-el-bida est le nom arabe officiel de Casablanca. Les noms géographiques dans cette thèse sont mentionnés généralement en arabe à moins que le nom français ne soit particulièrement répandu, comme celui de Casablanca, ou que le nom arabe soit relativement méconnu.

3. *Qadima* est le nom de l'organisation sioniste au Maroc. Après un certain temps, ce nom a été identifié avec le département de l'immigration de l'Agence Juive. Souvent ce nom était associé au camp de transit pour immigrants, situé à 26 km d'elJadida, parce qu'il était géré par l'Agence Juive. Aux yeux des autorités marocaine ce nom représentait l'organisation sioniste au Maroc après l'indépendance.

4. La *Misgeret* est le nom du réseau implanté par le Mossad au Maroc pour veiller tout d'abord de l'autodéfense juive et ensuite à l'émigration clandestine.

5. Durant la dernière année du protectorat français, entre 3000 et 4000 Juifs par mois quittèrent le Maroc pour Israël. Témoignage de S. Y. [Shlomo Yehezqeli], E. Shoshani, *Témoignages. Neuf années sur deux mille*, Texte ronéotypé Ultra secret. [Tel Aviv, 1964]

6. L'immigration en Israël, *Annuaire statistique*, 1975, Jérusalem, Vol. II, Tableau I p. 45.

7. Témoignage de S. A. [Simha Aharoni], Shoshani, *Témoignages. Neuf années sur deux mille*, Texte ronéotypé Ultra secret. [Tel Aviv, 1964]. Aharoni était un fonctionnaire du département de l'immigration de l'Agence Juive à

Paris. Il publia un rapport ronéotypé sous le titre : « Le judaïsme marocain – rapport, Ultra secret, 1961-1963 », Département de l'immigration de l'Agence Juive à Paris. Selon ce rapport, la diaspora juive du Maroc était concentrée principalement dans les villes de Casablanca, Fès, Marrakech, Meknes, Rabat, Tanger, Sefrou, Qénitra, Oujda, Tétouan, Midelt et Erfoud. Les noms de famille les plus répondu étaient : Azoulay, Bitton, Dahan, Perez et Oiknin. Les principales professions selon l'ordre de leur profusion étaient : commerçant, cordonnier, tailleur, secrétaire, comptable, orfèvre, fonctionnaire, peintre en bâtiments, électricien, rabbin, instituteur, infirmière, pharmacien, dentiste, opticien, ingénieur et peintre. Ces données ne concernent que les Juifs qui ont quitté le Maroc entre 1961 et 1963 et qui s'installèrent en Israël.

8. Allal Alfassi a été exilé par la Résidence française au Gabon suite à son activité nationaliste. Après la Guerre, il vécut quelques années au Caire où ses idées panarabes s'étaient consolidées. Alfassi fait peut-être allusion aux publications concernant « la sélection » qui proscrivit l'émigration de Juifs malades ou âgés.

10. Le journal El Alam, 29 août 1956, cité par M. Laskier, « L'état

d'Israël et les Juifs du Maroc dans le complexe politique marocain », *Mikhaël*, volume 14, p. 240. Alfassi fait allusion aux passeports collectifs qui étaient en vigueur lors de l'évacuation du camp de transit *Qadima* durant l'été 1956. Cette catégorie de passeports a été réutilisée au cours de l'opération *Yakhin*.

12. H. Lherman, « L'*Al Wifaq* chez les Juifs marocains, entente cordiale ou collaboration », *L'Arche*, n° 20 et 21, août et septembre 1958.

13. Rapport d'Alexandre Easterman de son voyage au Maroc effectué du 27 juin au 4 juillet 1957, Archives Sionistes Centrales, Jérusalem. Z6/1763. Le représentant du Mossad n'est pas identifié, mais il est possible que ce soit Hagay Lev du QG de la *Misgeret* à Paris. Rapport de Haïm Yahil, secrétaire général adjoint du Ministère des Affaires Étrangères, entretien avec Marcel Stein après son retour du Maroc, *ANI AE*, (Archives Nationales d'Israël, ministère des Affaires Étrangères, Jérusalem) 4317/10/2.

15. V. Malka rapporte un recensement effectué en 1960 selon lequel 230 000 Juifs vivaient au Maroc, par rapport à 230 000 Juifs qui y vivaient dix ans auparavant. « La situation des

communautés juives en Tunisie et au Maroc. L'exemple marocain ». *L'Arche* n°62, mars 1962.

16. Rapport de A. Easterman de son discours à la 4e assemblée plénière du département politique du CJM à Stockholm, août 1959 dans M. Laskier, « L'émigration des Juifs du Maroc, la politique gouvernementale et l'attitude des organisations juives mondiales de 1949 à 1956 ». *Shorashim baMizrah*, vol. II, p. 354.

17. M. Gazit, ambassade d'Israël à Washington à Y. Maroz, ministère des affaires étrangères à Jérusalem, 22 février 1961 *ANI/AE*, 941/8.

18. Quant aux arguments spécifiques du roi Hassan II de concéder aux Juifs le droit au départ organisé voir le chapitre V « Les pourparlers avec les représentants du Palais ».

19. Shoshani, *Neuf années*, p. 131.

20. Le Suédois Marcel Stein prétendit que les fonctionnaires du Joint au Maroc avaient tendance à s'effacer avec beaucoup d'appréhension devant les autorités. Rapport de Hayim Yahil sur ses entretiens avec Marcel Stein, 8 novembre 1957, *ANI/AE*, 4317/10/2.

21. Rapport de Wolfgang Bertholz de Berne, 22 juin 1958, *ANI AE*, 4317/10/2.
22. Y. Tsur à M. Gazit, 1er mai 1959, *ANI AE*, 4324/5/2.
23. M. Gazit à M. Shneurson, 13 juillet 1959. M. Gazit aux délégations d'Israël à Londres, New York et Washington, 19 juillet 1959, *ANI AE*, 4310/4/1. Y. Tsur au ministre des Affaires Étrangères Moshé Sharett, 10 juillet 1956, *ANI AE*, 3113/9. Dans cette lettre, on parle d'un avocat nommé Paul Weil.
24. M. Gazit à Avner Eden à l'ambassade d'Israël à Londres, 10 août 1959. M. Gazit à L. Castel, 1er juillet 1959, *ANI AE*, 4310/4/1. George Botbol était de nationalité française.
25. M. Gazit a M. Shneurson, 2 août 1959, *ANI AE*, 4318/3/1.
26. À cette réunion participèrent S. Z. Shragay, Yaaqov Tsur, Yaaqov Herzog, ambassadeur d'Israël à Ottawa, Barukh Duvdevani, Yehuda Dominitz et Naftali Bar Giora, tous les trois de l'Agence Juive ainsi que David Aviram et Arié Levontin du Mossad et M. Gazit du ministère. Protocole de réunion au sujet du Maroc, effectuée à l'Agence Juive, 6 janvier 1960, *ANI AE*, 4318/3/1.

27. *Ibidem.*
28. Protocole de réunion, 2 février 1960, présidé par Isser Harel, Yaaqov Tsur et S. Z. Shragay et avec la participation de David Aviram, Arié Levontin, M. Gazit, Y. Rupnik, B. Duvdevani et M. Riveline, directeur général de l'Agence Juive, ANI AE4319/4/1.
29. Lettres envoyées par poste diplomatique de S. Z. Shragay à A. L. Easterman, 22 juillet 1960 ASC, Z6/1757.
30. Éphraïm (Rosen) Ronel remplaça Shlomo Havilio en février 1960 comme responsable de la *Misgeret* à Paris. Les relations entre Harel et Havilio se détériorèrent à cause de la conduite jugée trop indépendante de Havilio. Quand celui-ci termina son mandat, les relations entre Ronel et l'ambassade d'Israël à Paris devinrent plus amicales. Ronel quitta Paris en avril 1964. Témoignage d'Éphraïm Ronel, Ramat-Hen, hiver 1997 et 6 septembre 1999.
31. Le nom d'André Weil a déjà été mentionné, avec des réticences, comme médiateur potentiel depuis le 17 juillet 1959. M. Gazit aux représentants d'Israël à Londres, New York et Washington, 19 juillet 1959, ANI AE, 4310/4/1.

32. Deux lettres manuscrites « pour des raisons de conspiration » de Yaël Vered, 27 juillet et 29 juillet 1960, *ANI AE*, 4319/5. Vered souligna qu'elle n'avait pas fait imprimer ses lettres par sa secrétaire afin de garder le secret total.
33. M. Shneurson à Y. Tsur, 4 décembre 1959, *ANI AE*, 4310/4/1.
34. M. Gazit à M. Shneurson, 2 août 1959, *ANI AE*, 4318/3/1.
35. *Ibidem*.
36. M. Lasker : « Les Juifs dans le Maroc indépendant : la politique des autorités et le rôle des organismes juifs mondiaux (1956 - 1976) », *Shorashim baMizrah*, voir aussi son article « L'état d'Israël et les Juifs du Maroc dans l'engrenage de la politique marocaine », *Mikhaël*, n° 14, et aussi Y. Tsur, « Le Prince, le diplomate et l'accord », *Haarets*, 18 novembre 1994. Tsur présume que la rencontre s'était effectuée au domicile de Sam Benazeraf à Rabat mais il s'avère que celui-ci habitait à Casablanca en voisinage avec le ministre Abdelqader Benjelloun. Il est possible qu'il fasse allusion au domicile de son oncle Raphaël Benazeraf, qui effectivement habitait Rabat, mais ce lieu reste encore moins probable. Jo Golan quant à lui reste sceptique quant à l'évidence même de cet entretien entre

Easterman et le Prince Héritier.  
Témoignage de Jo Golan, janvier  
1999, Jérusalem.

37. Dans le rapport  
d'Easterman en anglais, le terme  
« force grégaire » est en français  
dans le texte.

38. Cet argument est  
curieusement semblable à celui,  
soulevé une année auparavant,  
par le chef du Mossad, Isser Harel  
lors d'une réunion présidée par  
Golda Meir. Voir le rapport de la  
réunion à Jérusalem, 9 novembre  
1959, avec la participation de N.  
Goldman, S. Z. Shragay, I. Harel,  
M. Fisher, B. Duvdevani, M.  
Riveline, Y. Dominitz (tous les trois  
de l'Agence Juive), Shlomo  
[Havilio] et à A. Levontin du  
Mossad. ASC, Z6/1474.

39. C. Enderlin, *Paix ou guerre  
: les secrets des négociations  
israélo-arabes de 1917-1990*, pp.  
190-196. Jo Golan, *La longue  
marche*, manuscrit rédigé à  
l'époque des faits.

40. Au début des années  
soixante-dix, le roi Hassan II  
révéla au grand jour sa politique  
constante envers Israël qui mena  
d'une coopération secrète et  
étroite avec l'état hébreu au rôle  
de médiateur entre Israël et le  
président égyptien Sadate, qui  
aboutit à sa visite historique à  
Jérusalem. Le roi Hassan II  
rencontra plus tard plusieurs

hommes d'état israéliens entre autres Yitshaq Rabin, Moshé Dayan et Shimon Peres.

41. En promettant que le sujet économique serait au centre des entretiens prochains avec les interlocuteurs israéliens, le Prince Moulay Hassan laissa entendre, qu'il était prêt à envisager une aide financière que le Maroc devrait percevoir, comme compensation à ses dommages économiques.

42. A. Easterman à G. Meir, 6 septembre 1960, *ANI AE*, 4318/4/1. Une copie de ce rapport se trouve aussi dans *ASC*, Z6/1757

43. S. Z. Shragay au ministère des Affaires Étrangères à Jérusalem, 1er septembre 1960, *ANI AE*, 4324/5/2.

44. Cette comparaison entre l'accord avec les autorités irakiennes au sujet de la sortie collective des Juifs, a été débattue déjà lors de la réunion à Tel-Aviv, le 2 février 1960, avec la participation du Mossad de l'Agence Juive et du Ministère des Affaires Étrangères. Il s'agit de l'accord réalisé avec le fils du Premier Ministre Nouri Saïd. Voir, *ANI AE*, 4319/4/1.

45. Y. Vered à Y. Maroz, 14 septembre 1960, *ANI AE*, 941/6.

46. A. Easterman à N. Goldman, 19 septembre 1960, ASC, Z6/1757. Y. Vered à Y. Maroz, 14 septembre 1960, ANI/AE, 941/6.

47. Diverses coupures de journaux non datées, archives personnelles, Elias Benouaïch. Voir aussi les rapports dans *La voix des communautés*, numéro 1, février 1961 qui signale un chiffre un peu différent de la population juive : 158.806 ames. Bulletin 60 [de la *Misgeret*], 13 février 1963 ANI/AE, 3155/1.

48. Témoignage de S. A. [Simha Aharoni], E. Shoshani, *Témoignage, Neuf années sur deux mille*, Texte ronéotypé Ultra secret. [Tel Aviv, 1964]

49. Ces chiffres sont des estimations de l'Agence Juive, E. Shoshani, *Neuf années sur deux mille, texte ronéotypé Ultra secret*, p. 203.

La quête d'un compromis pour l'évacuation des Juifs du Maroc

*Publié le 15 mai 2008 par Yigal Bin-Nun*

**La France mit fin à son pouvoir au Maroc le 3 mars 1956 et un mois après, l'Espagne franquiste accorda à son tour, le 7 avril, l'indépendance au nord du pays. Sur une population**

**d'environ 10 millions d'habitants, la communauté juive du Maroc comptait 230.000 âmes après l'indépendance, dont la plupart habitaient les grandes villes et surtout Casablanca. Dès le début du protectorat français au Maroc, un petit courant de Juifs quittèrent le pays pour la France, l'Espagne et surtout pour Israël. On divise d'habitude l'émigration juive en dehors du Maroc en trois grandes périodes : la première étant celle de Qadima qui commence après la création de l'état d'Israël jusqu'à l'indépendance du Maroc. La seconde est la période de l'émigration clandestine organisée par la Misgeret (du début 1957 à novembre 1961), et la troisième est celle de l'opération Yakhin où l'émigration s'effectua en concert avec les autorités marocaines, à l'aide de passeports collectifs (1961-1964).**

La veille de l'indépendance d'Israël et dans les années 1948-49, 22 900 Juifs quittèrent le Maroc pour Israël. De 1949 à l'indépendance du Maroc 108 243 Juifs immigrèrent en Israël dans un rythme d'environ 3 000 personnes par mois. Pendant toute la période de l'existence de l'organisation Qadima entre 1949 et 1956, 110 000 juifs quittèrent le Maroc et

environ 120 000 Juifs demeurèrent au Maroc jusqu'en 1961. 237 813 Juifs immigrèrent du Maroc en Israël de 1948 à 1967. Le 26 novembre 1957 la population juive du Maroc comptait 164 216 âmes qui constituaient 1,8 % de la population marocaine. Environ 86.000 juifs vivaient à Casablanca et dans ses environs. 75 % des Juifs du Maroc vivaient dans douze agglomérations citadines et le reste dans plus de 150 agglomérations supplémentaires dont la population ne dépassait pas plus de 80 âmes.

### **L'argumentation marocaine contre le départ des Juifs**

La question de l'émigration juive du Maroc indépendant, ou comme elle était communément désignée, le droit à la liberté de circulation, préoccupa inlassablement les dirigeants de la communauté juive locale, tracassés par les obstacles que les autorités dressaient aux demandes de passeports. Ce droit n'avait pas moins préoccupé le gouvernement israélien, l'Agence Juive, les chefs du Mossad et les émissaires du réseau de la Misgeret œuvrant clandestinement au Maroc. Les milieux libéraux marocains étaient opposés à l'idée d'émigration notamment afin d'exposer à l'opinion publique mondiale, un aspect progressiste et libéral. Ils souhaitaient octroyer à

leur pays l'image d'un état moderne où tous les citoyens pouvaient jouir de l'égalité des droits, sans distinction de religion. D'autre part, Ils craignaient que le départ des Juifs du Maroc n'affaiblisse l'économie nationale. Par contre les milieux panarabes et l'aile traditionaliste de l'Istiqlal, qui exaltaient publiquement l'hégémonie nassérienne, n'étaient pas ravis du fait que des Juifs aisés quittent le Maroc pour renforcer les rangs « sionistes » en Israël, en guerre contre la nation arabe. D'ailleurs, contrairement aux positions des représentants du Palais, les chefs de l'Istiqlal et leurs journaux Attahrir et « Avant-Garde » exigèrent la fermeture immédiate du camp de transit Qadima. Cependant, le dirigeant traditionaliste de l'Istiqlal, Allal Alfassi, déclara maintes fois que conformément aux principes de liberté et de démocratie, il ne conteste pas le droit légitime des Juifs de quitter librement le Maroc.

Dans les milieux juifs, le fondateur de l'Istiqlal était perçu comme le symbole de l'hostilité aux Juifs et à leurs droits. Alfassi est issu d'une des familles les plus notables de Fès qui y constituait l'aristocratie financière et culturelle et fut un des éminents personnages de l'édification du Mouvement National Marocain. Il fit ses études à Fès à la madrasa religieuse de

la Qaraouine où germèrent les premières doctrines de l'orthodoxie islamique modernisée et de la lutte contre les sectes soufies répandues dans les zaouïa, qui propageaient des croyances mystiques au cœur des masses rurales. Après la proclamation préjudiciable du dahir berbère du mois de mai 1930, Allal Alfassi, Ahmed Balafrej et leur adversaire Mohammed Hassan Ouazzani s'engagèrent à propager les idées réformistes au sein du protectorat et par la suite exigèrent des revendications nationalistes qui aboutirent à la fondation de l'Istiqlal en janvier 1944.

De retour au Maroc en août 1956, après un long exil, Alfassi publia dans l'organe de l'Istiqlal Al Amal, un article où il tenta de reprendre place au gouvernail de son pays. Il félicita le roi Mohammed V d'avoir endigué l'exode des Juifs vers la Palestine arabe subordonnée à l'impérialisme sioniste et le complimenta d'avoir bouclé l'organisation sioniste Qadima qui veillait à l'émigration des Juifs durant le Protectorat français. Alfassi avait ainsi défini l'identité de ces émigrants : « Nous savons pertinemment que ces émigrants n'appartiennent pas aux couches défavorisées mais plutôt à la classe moyenne et qu'ils emportent avec eux l'argent perçu après la liquidation de leurs biens. Ce qui signifie qu'en fait, nous

fournissons à Israël des centaines de sionistes riches et bien portants pour la colonisation de territoires arabes et pour combattre nos frères musulmans [...] Il y a une limite à notre indulgence. Les droits qui sont octroyés à nos frères juifs les assujettissent à des devoirs de fidélité envers la patrie et ses habitants [...] La propagande sioniste trahit les Juifs et nous trahit aussi. Je m'adresse au ministre de l'Intérieur et lui adjure de rayer ce déshonneur qui porte atteinte à l'âme du Maroc et qu'il ne pourvoit pas de passeports collectifs à ceux qui convoitent l'émigration en Israël ». En dépit de son attaque contre le sionisme et l'état d'Israël, Alfassi mentionna les Juifs comme ses « frères ». Mais il détermina leurs droits en fonction de leur dévouement à l'état.

Bien que le chef de l'aile gauche du parti Mehdi Ben Barka fût confirmé comme ami notoire des Juifs, il ne s'abstint pas d'assigner à ceux qui désertaient le Maroc le terme de « traîtres ». Le président de l'Assemblée Consultative réprimanda en novembre 1957 « une émigration artificielle » qui risquait d'exalter des musulmans contre les Juifs qui continuaient à vivre au Maroc et pouvaient générer des brimades antisémites dont les responsables ne seraient autres que les émigrants eux-mêmes. Grâce à un rapport du

représentant du Mossad, daté d'août 1956, nous pouvons constater qu'elle était la situation au sein des partis politiques marocains. L'agent de renseignement israélien adressa le rapport au chef du Département de l'Émigration à l'Agence Juive à Jérusalem, Zalman Shragay. Il remarqua trois tendances distinctes concernant l'émigration juive à l'époque du premier gouvernement marocain présidé par Mbark Bekkay. à Celle des traditionalistes de l'Istiqlal dirigés par Ahmed Balafrej dont le regard était porté sur Le Caire nassérien ; celle de Mehdi Ben Barka qui craignait une détérioration des relations avec le monde occidental et préconisait que le Maroc devait arborer un aspect positif face à l'opinion publique mondiale et par conséquent consentir à l'émigration ; et finalement celle de son collègue Abderahim Bouabid, ministre des finances, adepte de l'Occident et opposé à l'intrusion de l'Égypte nassérienne dans les affaires intérieures marocaines, qui était favorable à l'évacuation du camp de transit Qadima où séjournèrent plus de six mille Juifs qui avaient quitté leurs foyers et attendaient leur départ pour Israël.

Malgré les déclarations en faveur de l'égalité des droits accordés aux Juifs, les dirigeants marocains, tous partis inclus,

étaient unanimes dans leur opposition au départ des Juifs. Les causes de cette contestation étaient nuancées et reflètent la diversité des cultures politiques dans la classe dirigeante.

- Le roi Mohammed V percevait les Juifs marocains comme les protégés du Trône, si ce n'est du souverain lui-même. Qui plus est, ce point de vue paternaliste et sentimental était dépourvu de réalisme politique. Il voyait dans le départ des Juifs un échec personnel du roi, tel un père qui délaisse ses enfants et n'accoure pas à leur secours lorsqu'ils commettent une erreur.

- Le départ des Juifs juste après l'accession à l'indépendance risquait de porter préjudice à la société marocaine et nuirait à son économie. Les principaux domaines qui en pâtiraient seraient l'administration publique, le commerce et certaines professions où les Juifs étaient influents.

- En laissant partir ses Juifs, le Maroc se manifesterait comme un état réactionnaire et anti-libéral incapable de fournir à une minorité ethnique ou religieuse non-musulmane, les conditions nécessaires qui puissent lui permettre de s'intégrer dans la nouvelle société marocaine.

- L'émigration juive vers Israël risquait de compromettre les relations du Maroc avec les pays arabes au Moyen-orient, avec lesquels le jeune état avait besoin d'entretenir de bonnes relations pour consolider son équilibre politique, après sa lutte anti-coloniale.

- De surcroît, le départ massif de jeunes Juifs vers Israël renforcerait l'armée israélienne en état de guerre avec les pays arabes frères.

Ainsi se constitua une tendance unanime qui rallia tous les partis politiques marocains, dans leur opposition à la sortie des Juifs du pays. Les représentants israéliens et ceux des organisations juives internationales répliquèrent à ces raisonnements par des arguments contraires. Ils rétorquèrent que la référence économique n'était pas tangible, étant donné qu'environ 60. 000 Juifs (160. 000 Juifs vivaient au Maroc en l'an 1960) ne subvenaient à leurs besoins que grâce à l'aide humanitaire du Joint judéo-américain.

Les modes de cultures de la classe politique marocaine influencèrent leurs rapports avec la communauté juive et avec la question de l'émigration hors du Maroc ainsi qu'avec leurs rapports envers le sionisme et l'état d'Israël. Cette classe sociale a été forgée

par deux pôles culturels : l'un en Europe et notamment Paris et l'autre dans les universités Qaraouine à Fès et El Azhar au Caire. Dans ces deux pivots religieux, on inculquait une instruction islamique traditionnelle, quoique cette culture avait, elle même subi une modernisation relative. Le Prince Moulay Hassan, Balafrej, Ben Barka, Bouabid, Réda Guédira, Mohammed Alfassi, Abdelqader Benjelloun et d'autres avaient fréquenté les centres universitaire français et étaient partisans d'une politique pragmatique envers l'occident. Dans le camp opposé, le chef de la révolte du Rif Abdelkrim Khattabi, le roi Mohammed V, le héros légendaire le Fqih Mohammed Basri, Allal Alfassi et le rédacteur de l'organe de l'Istiqlal El Alam, Abdelkrim Ghallab, avaient reçu une formation principalement traditionnelle et ne maîtrisaient peu les langues étrangères. Ils étaient influencés par les principes islamistes et panarabes en provenance du Caire et de Bagdad. D'après des listes établies par des sociologues français, 41 dirigeants du mouvement national marocain furent directement influencés par la rive gauche parisienne, ses personnalités influentes et ses revues littéraires. Chez certains, cette influence était mitigée d'une culture arabe et islamique modernisée par l'influence du

Caire qui constituait un pôle idéologique primordial.

\*

Les représentants israéliens précisèrent au cours de leurs entretiens avec les autorités marocaines, que dans certaines professions, le départ de Juifs gratifierait par de nouveaux emplois de jeunes musulmans qualifiés. Quant à la réaction des pays arabes du Moyen-Orient, les Israéliens répliquèrent que plusieurs états membres de la Ligue Arabe et même ceux qui étaient en état de belligérance avec Israël avaient permis aux Juifs de quitter leurs pays pour s'installer en Israël et leurs enfants sont recrutés à l'armée israélienne, comme c'est le cas des Juifs d'Égypte, d'Irak, du Yémen, de la Libye et de la Tunisie et même de la Syrie et du Liban. Selon Alexandre Easterman, délégué du Congrès Juif Mondial, alors que Nasser avait encouragé les Juifs à quitter l'Égypte et les avait même expulsés après la campagne du Sinaï en 1957, pour favoriser une politique d'union nationale, le Maroc encourageait plutôt la diversité nationale. Il rappela aussi l'exemple tunisien et la politique libérale de Habib Bourguiba, qui après avoir permis aux Juifs de son pays de quitter en toute liberté la

Tunisie, ceux-ci ne se sont point rué vers les portes de sortie.

Aux yeux de la classe dirigeante marocaine, la situation des Juifs ressemblait, dans un certain sens, à celle de la communauté française. Malgré les différences de nationalité - les Juifs étant de nationalité marocaine - la communauté juive, tout comme la communauté française, représentait un marché de consommation non négligeable et procurait une main-d'œuvre qualifiée à l'administration civile. En dépit des déclarations d'apaisement de la part des dirigeants marocains, les Juifs redoutaient un futur incertain, dès lors que le jeune pays indépendant surmonterait ses problèmes économiques et politiques. En fait, la liberté de circulation et l'octroi de passeports ne constituaient pas de problème pour la majeure partie des Juifs. Ces droits n'avaient de rapport évident qu'avec quelques commerçants et hommes d'affaires juifs aisés qui souhaitaient effectuer des voyages d'affaires, faire du tourisme, ou visiter des proches en Europe. Ces deux revendications ne pouvaient en aucun cas résoudre le problème de la masse juive des classes populaires défavorisées dans les grandes villes ou dans les petits villages du sud marocain. Cette masse espérait émigrer avec l'assistance active d'un organisme

qui s'occuperait de sa sortie du Maroc et du transfert de ses biens vers un nouveau pays. Toutefois, les représentants des organisations juives mondiales avaient préféré débattre le principe, facilement défendable, du droit à la libre circulation et l'octroi de passeports, au lieu d'évoquer l'ambition de concéder à un pays étranger le droit d'organiser sur le territoire marocain une émigration systématique et structurée de ses ressortissants juifs pour les acheminer vers Israël.

Progressivement, les autorités durent renoncer à leur opposition au départ des Juifs et firent semblant de l'ignorer tant que celui-ci ne s'effectua pas de manière tapageuse, au su des représentants des partis de l'opposition. Étant donné que l'objection au principe de l'émigration juive avait doté les chefs des partis d'une arme politique servant à défier le Palais, personne n'osa manifester son approbation au départ des Juifs, bien qu'au cours d'entretiens personnels, ils ne s'y étaient point opposés et n'avaient entrepris aucune démarche pour y mettre un terme. Néanmoins, le Trône décida de réviser sa politique à ce sujet. Les causes de ce revirement sont multiples. La pression de l'opinion publique mondiale, juive et non-juive, avait engendré chez les dirigeants politiques une

mutation progressive qui avait abouti à une vision pragmatique du problème. Ils comprirent qu'en fait, il était insensé d'ériger une barrière artificielle, face au désir constant des Juifs fermement décidés à quitter le pays, pour bâtir leur avenir sous d'autres cieux. Les émissaires de la Misgeret étaient tout à fait conscients du rôle que jouait l'émigration dans le litige opposant les partis politiques au Palais et savaient aussi que le Trône ne s'efforçait point de mettre fin à cette émigration illégale.

L'historien de la Misgeret Eliezer Shoshani n'oublia pas de souligner que : « Dans le langage politique actuel, il faudrait avouer que les divers gouvernements du Maroc indépendant n'avaient pas osé laisser les portes de l'émigration grandes ouvertes de peur que l'opposition ne trouve des prétextes pour attaquer le régime. Par contre ils n'étaient pas assez déterminés non plus à mettre fin à cette émigration ».

### **La rupture des relations postales et le dahir de marocanisation**

L'événement qui suscita la dégradation des relations entre les autorités marocaines et la communauté juive et qui mit un terme à l'ère de l'euphorie qui caractérisa le désir d'intégrer

l'élément juif au sein de la nouvelle société s'est accompli le 22 septembre 1959, au cours du gouvernement de gauche de Abdallah Ibrahim. Conformément à l'initiative de Mohammed V, les Ministres des Affaires Étrangères des états de la Ligue Arabe s'étaient réunis à leur 32e congrès, pour la première fois à Casablanca. Ce congrès ainsi que les visites du roi Hussein de Jordanie et du roi Fayçal d'Arabie Saoudite provoquèrent un regain de déclarations anti-israéliennes au Maroc et une recrudescence de proclamations en faveur de l'arabisation linguistique. Ce congrès s'est déroulé sans qu'on n'ait signalé aucune atteinte à la communauté juive de la ville, contrairement aux exactions antijuives qu'on signala au même congrès une année plus tard. Cependant, sa décision de fonder « l'Union Postale Arabe » provoqua la rupture unilatérale des relations postales, télégraphiques et téléphoniques entre le Maroc et Israël. Exceptionnellement, la décision de rupture n'avait pas frappé les cas d'appels d'urgence, provenant de bateaux israéliens ainsi que les appels d'urgence en cas de détresse. Cette décision porta un coup fatal aux relations de quelque 150. 000 Juifs du Maroc, avec environ 120. 000 de leurs proches, résidant en Israël et ébranla un souhait de symbiose judéo-musulmane à peine

amorcée. Cette rupture pesa lourdement sur le climat moral de la communauté juive et sur son avenir au Maroc.

D'autre part, l'arrêt gouvernemental, dahir du 26 novembre 1958, imposant la réinscription de toutes les associations bénévoles, juives autant que musulmanes, engendra des modifications au sein de la classe dirigeante juive locale. Une des conditions requise pour ratifier une association avait pour condition que les membres du comité directeur de l'organisme soient exclusivement de nationalité marocaine et de surcroît que son budget ne provienne pas de source étrangère mais plutôt de cotisations et de dons gouvernementaux. Les institutions juives craignaient que les autorités ne se contentent pas de désigner aux Comités des Communautés des candidats partisans de l'intégration mais aussi obligerait leurs institutions à fournir des services à tous les Musulmans. Ceci risquait de s'effectuer de telle façon qu'au début, quelques Musulmans seulement recevraient des services mais que progressivement ceux-ci deviendraient majoritaires et même domineraient les comités directeur. Les nouveaux statuts du Conseil des Communautés Juives du Maroc, élaboré selon l'initiative

de David Amar, devait certes surmonter les difficultés de la communauté en la redéfinissant comme minorité ethnico-religieuse, mais le statut n'avait pas encore été ratifié par les autorités, des problèmes plus cruciaux les préoccupaient.

Étant donné qu'une partie des institutions internationales juives de bienfaisance étaient encore gérées par des Juifs de nationalité étrangère résidant au Maroc ou en Europe, une partie de ces institutions furent astreintes à modifier la constitution de leurs comités directeurs et de nommer à leur tête des membres de nationalité marocaine, tout en essayant parallèlement de faire pression pour obtenir des concessions dans leurs statuts. Une partie des anciens directeurs fut ainsi nommée comme conseillers auprès du comité directeur. Depuis juin 1958, les autorités s'opposèrent à l'existence de la CIRE « Caisse Israélite de Relèvement Économique » présidée par Raphaël Benazeraf et la juriste Hélène Cazes-Benattar, caisse qui soutenait les artisans juifs, en prétendant que ce fonds n'avait pas de raison d'être autonome après l'accession à l'indépendance. En définitive la caisse maintint son activité et n'a pas été dissoute. Des organismes juifs comme « l'Association pour la

Propagation de la Langue Hébraïque » se sont abstenus de revendiquer une licence pour leur statut de crainte d'essuyer un refus. L'association Maguen David, dédiée elle aussi à la diffusion de l'hébreu, avait reçu, en dépit de ses inquiétudes, une ratification de son statut. Les statuts des associations vouées à l'éducation comme l'ORT, Otsar HaTora, Lubavitch, et des institutions médicales comme l'OSE et le « Home Benjio » furent approuvés sans problèmes. Quant à « L'Association des Juifs Originaires d'Algérie au Maroc », les autorités prétendirent au début qu'il n'était pas nécessaire d'entretenir un organisme séparé pour les Juifs algériens, mais en fin de compte leur statut fut approuvé.

### **La quête d'un compromis pour l'évacuation des Juifs**

L'échec de la mission du CJM en avril et juillet 1959 et le fait que ses délégués n'aient pu rencontrer le Premier ministre ni le ministre de l'intérieur entraîna les représentants des organismes juifs s'occupant du sujet marocain, à la résolution de chercher des moyens d'action alternatifs pour tenter de résoudre le problème. En juillet 1958, l'émissaire Wolfgang Bertholz avait achevé le rapport de

ses entretiens au Maroc par une recommandation très explicite : « Tout en exploitant la situation économique déplorable du Maroc, il est nécessaire d'essayer de proposer une aide financière, afin d'obtenir de l'actuel ou du futur gouvernement, un quota d'immigration fixé d'avance. Une offre de ce genre devrait parvenir évidemment d'une institution privée, et sûrement pas d'Israël, tout en proposant habilement le sujet du quota d'émigration, comme condition préalable ».

Certains dirigeants de la communauté juive avaient estimé lors d'un entretien avec Yaaqov Tsur, l'ancien ambassadeur d'Israël à Paris, en avril 1959, que la voie la plus efficace pour la solution du problème de l'émigration, était d'exercer une influence directe sur le roi par l'intermédiaire de son fils en visite à cette époque à Paris. Ces dirigeants connaissaient la sensibilité du Prince héritier aux arguments financiers. Toutefois, le représentant de l'Agence Juive, Yaaqov Tsur était sceptique quant à la réussite de ce procédé. Selon lui, le sujet nécessitait une seconde réflexion, étant donné que le Prince venait juste de rentrer d'Égypte et qu'il avait besoin du soutien politique de Nasser. Celui-ci lui avait sûrement promis une contribution et par conséquent, le Prince serait

certainement plus prudent et évitera toute action risquant de nuire à son prestige, à la veille des entretiens de son père avec le président De Gaulle. Tsur estima qu'il serait difficile de trouver un intermédiaire qui puisse s'entretenir de ce sujet avec le Prince Moulay Hassan et même si cela se produisait, on doutait de l'aptitude du Prince héritier à tenir ses promesses. Pour cela il fallait vérifier, une fois de plus, si cette proposition était réalisable et trouver les voies adéquates pour aborder le Prince lors de ses déplacements à l'étranger.

Pour remédier à ce problème, on convoqua une grande réunion de concertation le 17 juin 1959, à laquelle prirent part Nahum Goldman et Alexandre Easterman du CJM, Yaaqov Tsur et Éran Laor de l'Agence Juive, Walter Eitan et Shneurson de l'Ambassade d'Israël à Paris, Mordekhay Gazit du Ministère des Affaires Étrangères et Shlomo Havilio du Mossad. Bien qu'il y eût des divergences de vues entre le CJM et les Israéliens, tous les participants étaient unanimement convaincus que pour sortir de l'impasse, il fallait envisager une rencontre entre Goldman et le roi, lors de son séjour en Suisse. On proposa aussi d'effectuer parallèlement une rencontre avec le Prince héritier qui avait une influence considérable sur son

père mais il était évident pour tous les participants, qu'un contact de ce genre ne serait possible que s'il avait une base « solide », faisant allusion à une indemnité financière. Les participants signalèrent que le Prince était complètement débordé par ses dettes. En raison de divers problèmes techniques, ni le CJM ni l'ambassade d'Israël à Paris ne réussirent à organiser cette rencontre.

Ceci étant, au Ministère des Affaires Étrangères, on déploya beaucoup d'efforts pour obtenir une audience pour Goldman chez le roi. Tandis que S. Z. Shragay était partisan d'une rencontre avec le Prince héritier, Gazit était plutôt réservé quant au caractère et à la personnalité du Prince : « Il faut réexaminer le sujet et vérifier dans quelle mesure, le Prince serait capable de tenir ses promesses, si toutefois il était prêt à les émettre. Nous savons certes, que c'est une personne équivoque. En outre, il ne faut pas négliger l'éventuelle emprise de ses impressions du Caire ». Gazit préféra à cette étape emprunter « la voie normale » pour influencer le roi. Lorsque cette voie échoua elle aussi, on décida au Ministère de continuer d'embarrasser les Marocains par les visites constantes d'Easterman.

Après l'échec des missions d'Easterman, les divers représentants s'occupant de l'émigration juive décidèrent d'examiner de nouvelles voies pour résoudre le problème de l'émigration, et demandèrent à Isser Harel de se rendre au Maroc le mois d'octobre 1959. À partir du début novembre, une série de réunions se déroulèrent dans le bureau du ministre des Affaires Étrangères Golda Meir avec la participation de tous les organismes impliqués dans le sujet. À l'Agence Juive, on convoqua une grande réunion, en début janvier 1960, avec la participation des représentants de l'Agence Juive, du Ministère et du Mossad, afin de réévaluer la situation au Maroc. Les divergences de vues entre les représentants du Mossad et de l'Agence Juive d'un côté et les représentants du judaïsme mondial de l'autre s'aggravèrent considérablement. Le représentant du Mossad, Arié Levontin étala ces divergences, de manière critique à l'aide d'une question insidieuse : La nouvelle politique devait-elle se baser sur les déclarations d'apaisement des autorités marocaines, recueillies par les représentants du CJM et d'autres organismes juifs, ou plutôt sur l'affligeante réalité au Maroc, telle qu'elle est rapportée par la Misgeret. Shragay qui clôturera les débats fut astreint d'accepter que

les consultations avec les organismes s'occupant du judaïsme marocain n'incluent pas le Joint, l'HIAS et l'AIU, qui craignaient de perdre leur confiance aux yeux des autorités, s'ils prenaient part à des débats ayant un rapport avec l'émigration. Néanmoins, les représentants du gouvernement et de l'Agence Juive se tiendraient à leur disposition.

Au début février 1960, les organismes israéliens s'occupant du sujet judéo-marocain décidèrent de tenter de nouvelles voies diplomatiques pour la sortie des Juifs. Une réunion en ce sens se déroula, à Tel-Aviv, présidée par Shragay avec la participation des représentants du Mossad, du gouvernement et de l'Agence Juive. Yaaqov Tsur a ouvert la réunion par une déclaration pertinente : « Il faut examiner l'éventualité de pourparlers de haut niveau avec les Marocains, avec le monarque lui-même, dans le but de parvenir à un accord pour la sortie rapide de tous les Juifs intéressés, en un laps de temps fixé d'avance ». En fait, la proposition de Tsur faisait allusion à un accord pour « l'évacuation » des Juifs du Maroc. C'est ainsi aussi que Isser Harel avait compris les propos de Shragay en mettant les points sur les i : « L'idée de l'évacuation n'est pas absurde ». Le chef du Mossad

procura bénévolement aux autorités marocaines, des arguments pour expliquer leur politique au monde arabe : Ils pourraient prétendre, selon lui, que l'émigration du Maroc pèserait sur la situation économique d'Israël. Il dut avouer explicitement que la solution devait indubitablement être diplomatique. Le but principal de l'action clandestine que déployait son réseau au Maroc n'avait pour but que de fournir aux Juifs locaux la sensation qu'ils n'étaient pas négligés et aussi d'attiser l'espérance en leur cœur.

L'idée d'aborder le Prince héritier pour parvenir à un accord est née en Israël, après la constitution du gouvernement Ibrahim et se développa après sa dissolution, en raison de la défaillance du roi face à l'ardeur de l'opposition. En juillet, après avoir été informé de la rencontre prochaine d'Easterman avec le Prince héritier, on demanda au représentant du CJM de rencontrer d'abord le ministre de l'intérieur Bekkay. Easterman reçut des instructions de Shragay selon lesquelles, pour le moment, il n'était pas nécessaire d'entrer dans des détails précis, mais qu'il fallait souligner à son interlocuteur que depuis que le Maroc avait accédé à l'indépendance on n'a pas permis aux Juifs d'immigrer en Israël, malgré les promesses et les déclarations du gouvernement.

À l'ambassade d'Israël à Paris, Yaël Vered conçut une nouvelle voie pour contacter le Prince héritier. Le 27 juillet 1960, elle rencontra les représentants du Mossad pour débattre avec eux de nouveaux moyens de travail « face à la détérioration de la situation de la communauté juive du Maroc et surtout à l'aggravation des difficultés concernant l'organisation de leur sortie ».

Selon ses informations, Mohammed V faisait fuir des fonds en dehors du Maroc. Le monarque était associé dans plusieurs entreprises en Suisse et en Italie mais avait des difficultés à assumer ses engagements financiers. Elle s'adressa au chef de la Misgeret à Paris, Éphraïm Ronel, et lui proposa, que Eran Laor, trésorier de l'Agence juive en Europe, s'adresse comme représentant d'Israël à l'avocat André Weil, défini par Vered comme la personne s'occupant des affaires financières du roi, pour qu'il envisage avec lui la possibilité d'aider le roi financièrement, et en compensation il déclencherait des modifications dans le domaine de l'émigration. Un accord de ce genre s'était déjà produit avec le fils du Premier Ministre Nouri Saïd en Irak. Ronel était surpris par la hardiesse de la proposition, mais promit d'écrire en Israël à ce sujet. Bien que Vered eût informé l'ambassadeur Eitan, elle rédigea

une lettre au Ministère à Jérusalem en soulignant qu'à son avis, cette proposition devrait parvenir de la Misgeret et être soutenue par le Ministère. Si par hasard la celle-ci restait indécise, le Ministère de Golda Meir pourrait prendre cette initiative en main. Mais en fi de compte c'est Easterman qui rencontra le Prince héritier conformément aux propositions de l'émissaire marocain Bensellam Guessous lors de sa mission à Jérusalem.

L'entretien avec l'ambassadeur marocain

L'éditeur René Julliard convia de sa propre initiative, le 2 décembre 1959, à son domicile, le consul d'Israël à Paris, Mordekhay Shneurson et l'ambassadeur du Maroc en France, Abdelatif Benjelloun. Un débat envenimé s'engagea rapidement entre les deux diplomates. Dès que Shneurson exprima les sentiments de discrimination que ressentait les Juifs du Maroc dans l'octroi de passeports et dans les relations postales avec Israël, l'ambassadeur marocain l'apostropha en ces termes : « S'il y avait déjà entre nos deux pays des relations diplomatiques normales et que vous seriez venu me voir pour me tenir de tels propos, j'aurais une preuve

supplémentaire à ma conviction qu'il ne fallait pas entretenir de relations normales avec Israël, comme nous le faisons avec d'autres pays. Mon interprétation de vos propos est que vous, en Israël, vous vous placez comme les défenseurs des Juifs dans leurs pays d'origine et vous vous accordez le droit et la justification de s'immiscer dans les problèmes internes d'autres pays. Il s'agit là de citoyens marocains. Les responsables et officiels de ce pays ont le droit de décider s'il faut accorder ou pas des passeports et à qui les donner. C'est à eux aussi qu'incombe le droit de décider des relations postales avec d'autres pays étrangers ».

Après que Shneurson spécifia à l'ambassadeur les affinités existant entre le monde juif et l'état d'Israël, il lui demanda comment il justifiait l'inquiétude du Maroc envers les Algériens et envers les activités qu'entretenait le Maroc en leur faveur, bien que ces gens-là ne soient pas des citoyens marocains. Comment justifierait-il son intervention en faveur des réfugiés palestiniens, dont ils parlèrent précédemment, lorsque ces mêmes réfugiés n'étaient pas des ressortissants marocains. Benjelloun, un peu calmé, se rapporta à l'émigration illégale. Selon lui les autorités marocaines étaient informées de l'existence d'un réseau clandestin qui faisait

fuir les Juifs illégalement vers Israël, mais la politique des autorités était de tout temps de laisser croire qu'elle n'en savait rien. Toutefois, en aucun cas les autorités de son pays ne donneraient leur accord à une émigration juive qui renforcerait militairement Israël, en état de guerre avec ses voisins arabes, mais accepterait volontiers un accord entre les belligérants, basé sur des concessions mutuelles.

Après la réception du rapport de Shneurson, le directeur général du Ministère Affaires Étrangères ajouta une remarque à l'intention du directeur de cabinet du ministre Golda Meir : « Cet entretien prouve qu'il n'y a aucun bénéfice dans nos tractations actuelles avec les Marocains. L'argument est trop usé et témoigne d'un manque de raisonnement et de lucidité. Parallèlement, ce même argument avait resurgi dans la réponse du Premier Ministre Ibrahim au Secrétaire Général [des Nations Unies]. Tous nos efforts n'aboutissent à rien. Il ne reste que l'action ». Cette remarque confirme les fluctuations ressenties par les représentants d'Israël chargés du problème de l'émigration entre l'action clandestine d'un côté, et la voie diplomatique de l'autre.



## **La mission de Bensallem Guessous auprès de Golda Meir à Jérusalem**

*Publié le 15 mai 2008 par Yigal  
Bin-Nun*



## **Les relations secrètes entre le Maroc et Israël entre 1956 et 1965**

Yigal Bin-Nun

**[La mission de Bensallem  
Guessous auprès de Golda Meir](#)**

## à Jérusalem

Les contacts assidus qu'ont entretenus divers émissaires israéliens et juifs avec le Palais Royal et l'opposition politique sont restés longtemps secrets. Les juifs marocains les soupçonnaient, mais n'en connaissaient pas la dimension. Grâce à l'accès à de nouvelles archives, le temps est venu de révéler l'entente judéo-musulmane établie par Mohamed V et développée par Hassan II. Les relations israélo-marocaines n'ont pas commencé dans les années 70, comme on pouvait le croire, mais plutôt dès l'accession du Maroc à son indépendance. D'abord ce furent des contacts concernant les droits des Juifs, l'octroi de passeports et le principe de la libre circulation. En août 1961, ce fut « l'accord de compromis » avec Hassan II permettant l'évacuation discrète, mais bien orchestrée de la communauté juive locale. Depuis février 1963 des relations étroites s'établirent entre l'état hébreu et le jeune pays arabe en occident musulman.

A ces relations diplomatiques prirent part des médiateurs israéliens tels que Jo Golan, qui vient de disparaître et André Chouraqui ; des personnalités juives locales restées dans l'ombre comme Sam Benazeraf et Isaac

Cohen-Olivar, des français comme le commissaire Emile Benhamou, des chefs de la Misgeret et du Mossad : Yaaqov Caroz, David Shomron et Meir Amit et des dirigeants marocains comme Bensallem Guessous, le prince Moulay Ali, Abdelkader Ben Jelloun, Mehdi Ben Barka, Mahjoubi Aherdan, le colonel Mohamed Oufkir et son adjoint Ahmed Dlimi. Les efforts du souverain Hassan II et sa clairvoyance dans le domaine des relations internationales engendrèrent les prémises de l'accord de paix entre l'Égypte et Israël, précédés par les entretiens qui se déroulèrent au Palais Royal d'Ifrane.

Est-il temps de révéler les circonstances de la disparition du leader progressiste Ben Barka, de sa mort et du lieu où repose son corps ? Ni la France ni le Maroc n'ont encore décidé de le faire. La presse et les maisons d'éditions en France regorgent de versions erronées sur cette affaire à laquelle prirent part quatre Etats.

Est-ce que M. Bin-Nun est en mesure de nous dire quel fut le rôle du Mossad dans l'assassinat de notre ami Ben Barka ? En tout cas, le "Centre communautaire" n'a pas affiché le résumé des conférences qu'il a dû prononcer entre janvier et juin 2004

Chouraqui diplomate, Débuts des relations secrètes entre le Maroc et Israël

*Publié le 15 mai 2008 par Yigal Bin-Nun*

**Chouraqui diplomate, Débuts des relations secrètes entre le Maroc et Israël**

*Publié le 15 mai 2008 par Yigal Bin-Nun*

**Débuts des relations secrètes entre le Maroc et Israël**

**YIGAL BIN-NUN**

**Publié dans *Perspectives* 12, Revue de l'Université Hébraïque de Jérusalem, Editions Magnes 2008, pp. 169-204**

Après l'extermination des Juifs d'Europe lors de la *shoah*, le judaïsme nord-africain, et la communauté juive marocaine en particulier, devinrent le réservoir principal de sauvegarde du judaïsme traditionnel. Pour les organismes israéliens, il ne suffisait pas de proclamer officiellement la création d'un état, il fallait aussi peupler un pays dont la population juive ne dépassait

pas 750 000 habitants. C'est pour cette raison que plusieurs organisations juives internationales, ainsi que diverses institutions israéliennes, s'acharnèrent à faire évacuer les Juifs du Maroc coûte que coûte. Afin d'inciter les autorités marocaines à permettre le départ des Juifs ou à sauvegarder leurs droits, les Israéliens envoyèrent au Maroc des dizaines d'émissaires pour convaincre l'opinion publique mondiale du sort de la communauté juive, privée de passeports. La liste de ces envoyés est diversifiée, on y trouve des journalistes, des hommes d'affaires, des rabbins et des dirigeants d'organismes juifs comme le Congrès Juif Mondial (CJM), l'Alliance Israélite Universelle (AIU) et l'American Jewish Committee (AJC), Hebrew Immigrant Aid Society (HIAS), sans compter les agents de la *Misgeret* arrivés clandestinement au Maroc. Ainsi, séjournèrent au Maroc entre 1956 et 1961, des envoyés mandatés pour la plupart par l'ambassade d'Israël à Paris, comme Rose Halperin, le rabbin B. M. Kaspar, le rabbin Sharfman, Marcel Stein, Wolfgang Bertholtz, Maurice Carr, Ruth Gruber, Seymour Rubin, Herbert Friedman, Marcel Franco, Théo Ben Nahum, Hal Lehrman, Frank Gervasi, Akiva Levinski, Zachariah Schuster, Abraham Karlikov, Charles Jordan, Herbert

Schatzki, James Rice, Alexandre Easterman, Gerhart Riegner, Maurice Perlzweig, Henry Monneray, René Cassin, Jules Brunshwig. Mais de toutes ces personnalités, deux seulement réussirent à établir des liens d'amitié personnels avec les dirigeants marocains : Jo Golan, conseiller politique de Nahum Goldman, et André Chouraqui.

L'écrivain André Nathan Chouraqui, délégué principal de l'AIU, était, grâce à ses origines, sa culture et ses aptitudes, l'homme idéal pour entretenir des relations avec la classe dirigeante marocaine. Proche des chefs de la *Misgeret* au Maroc, il résidait déjà à Jérusalem depuis 1958, mais n'était pas encore citoyen israélien. Ses rapports avec le Maroc débutèrent dès sa nomination en 1949 au poste d'inspecteur des écoles de l'Alliance. Né en 1917 à Ain-Témouchent en Algérie, Chouraqui suivit des études de droit à la Sorbonne et des études de langues sémitiques à l'École Rabbinique de France. Juge de paix en Algérie, il fonda l'association des « Amitié judéo-chrétienne » avec Edmond Fleg, l'historien Jules Isaac et les pères Jean Daniélou et Michel Riquet. Il fut longtemps un des délégués principaux de l'AIU, contribua à l'entente entre cet organisme et le mouvement sioniste et fut un des

fondateurs du lycée de l'Alliance à Ramat Aviv (Tel Aviv, Israël). Ses relations amicales avec des hommes d'état nord-africains remontent à sa première visite au Maroc, en 1949.

Les atouts de Chouraqui pour effectuer des missions diplomatiques auprès des autorités marocaines étaient évidents. Le directeur de cabinet du Ministre des Affaires Étrangères Golda Meir, Mordekhay Gazit, lui demanda d'établir des contacts avec des hommes politiques au Maroc, conformément aux suggestions du chef de la *Misgeret* à Paris Shlomo Havilio, et des ambassadeurs Yaaqov Tsur et Maurice Fisher. Il se rendit donc au Maroc muni d'un passeport diplomatique, au titre de représentant de l'AIU, ce qui devait lui permettre l'entrée dans le pays et la tenue de pourparlers avec les autorités. Cependant, au Ministère des Affaires Étrangères israélien, il était perçu conformément à la formule hébraïque : « respectez le, mais suspectez le ». C'est ainsi qu'on ne lui dévoila pas, avant son départ, la mission parallèle d'Alexandre Easterman conseiller politique du Congrès Juif Mondial, qui devait arriver au Maroc à la même époque.

La première mission diplomatique au Maroc

À partir du 16 février 1959 et durant sept jours, Chouraqui se livra au Maroc à une série d'entretiens. Afin d'éviter une brouille avec la délégation du CJM au Maroc, on recommanda à Chouraqui de ne pas évoquer devant ses interlocuteurs marocains, la question de l'immigration ou tout autre sujet concernant la communauté. L'objectif était de convaincre le ministre des finances Abderahim Bouabid et le président de l'Assemblée consultative Mehdi Ben Barka de désigner une personnalité marocaine susceptible d'effectuer un voyage non officiel en Israël. Cette personnalité devait représenter la classe dirigeante marocaine, du moins partiellement, et visiterait discrètement Israël comme invitée du gouvernement. Chouraqui était censé exposer ses propositions comme des suggestions personnelles. Son origine algérienne et sa culture devaient servir de caution plausible à sa conviction que la coopération entre le Maroc et sa nouvelle patrie était indispensable. Chouraqui était chargé de mettre en valeur les relations intenses qu'entretenait Israël avec les pays afro-asiatiques en matière d'assistance technique, et dans l'élaboration de projets communs. Il devait impérativement éviter les divergences idéologiques et souligner le principe que toute

personne n'ayant pas vu de ses propres yeux l'expérience israélienne, ne pouvait la comprendre.

Il était important que le candidat marocain jouisse d'une certaine notoriété politique, afin que le compte-rendu qu'il fournirait aux autorités ait un impact positif. Il devait être expérimenté et posséder les aptitudes nécessaires afin de pouvoir apprécier à leur juste valeur les projets qu'il étudierait en Israël, et ce dans des domaines divers comme le développement social, les syndicats ouvriers et le traitement à l'égard des classes défavorisées. Comme alternative à ce projet, on envisagea l'invitation d'une haute personnalité marocaine qui rencontrerait un haut fonctionnaire israélien dans un pays neutre. Une troisième possibilité était l'invitation au Maroc d'un délégué israélien muni d'une double nationalité, à l'occasion d'un événement culturel, ou à un colloque annuel, semblable à celui qui s'effectuait au couvent de Toumliline au Moyen Atlas.

Le 17 février, Chouraqui rencontra séparément Ben Barka et Bouabid. Le président de l'Assemblée Consultative avait été particulièrement intéressé par les succès israéliens dans le domaine de l'assistance

économique et technique aux pays afro-asiatiques. Quant à la proposition d'envoyer une délégation marocaine en Israël, Ben Barka, tout en affirmant y être favorable, fit valoir son inquiétude face aux problèmes de politique interne affectant le Maroc. Certes, il eût tout sur-le-champ accepté l'invitation, mais ne pouvait se permettre de fournir de nouveaux arguments à ses adversaires politiques. Il précisa néanmoins, qu'il n'y avait aucune raison de ne pas entretenir des relations d'amitié entre le Maroc et Israël.

En attendant, le politicien, appelé aussi *saḥeb lihud* « l'ami des Juifs », espérait que les Juifs marocains deviendraient un jour « un anneau dans la chaîne qui relierait Israël avec le Maroc ». Dans cette perspective, il était prêt à envoyer une délégation officielle de Juifs marocains, membres de l'Istiqlal, en visite en Israël, ceux-ci, dès leur retour présenteraient le compte rendu de leurs entretiens. Ce voyage devait s'effectuer en juillet, date à laquelle il espérait le retour au calme, après la crise gouvernementale. Ben Barka désigna même la personne qui pourrait à titre d'exemple convenir à cette délégation : Marc Sabbah, fervent partisan de l'intégration des Juifs dans la société marocaine. À la remarque de Chouraqui qu'il serait souhaitable que des Marocains musulmans

prennent part à cette délégation, Ben Barka promet de réexaminer la question, au mois de juin, compte tenu des changements internes qui interviendraient au Maroc. Il suggéra à Chouraqui de discuter du projet avec son ami Bouabid, mais de ne pas en parler au Premier Ministre Ibrahim.

Comme prévu, le vice-Premier Ministre Bouabid était moins enthousiaste devant l'éventualité d'un voyage d'une délégation marocaine en Israël. Il raconta que des hommes politiques et des étudiants marocains lui avaient souvent exprimé leur désir de visiter Israël pour voir de leurs propres yeux les exploits de ce jeune pays et formula le vœu que de tels voyages s'accomplissent un jour. Il était prêt à s'adresser lui-même, au moment opportun, à Mohammed V afin d'examiner la possibilité d'envoyer une personnalité marocaine en visite en Israël.

Lors de son entretien avec le secrétaire général de l'Union Marocaine du Travail (UMT), Mahjoub Ben Séddiq, le 24 février, Chouraqui comprit que, de toutes les personnalités qu'il avait rencontrées jusque là, ce dernier était le moins versé dans la situation au Moyen-Orient. Le syndicaliste évoqua tous les obstacles possibles entravant de possibles relations entre Israël et

le Maroc : pressions des pays arabes, problème des réfugiés palestiniens. En revanche, il manifesta une grande sympathie pour la Histadrout [La centrale ouvrière syndicale d'Israël]. Plus tard, Chouraqui rencontra le Ministre de la justice Ahmed Bahnini qui afficha des sentiments favorables aux Juifs aussi bien au Maroc qu'à l'étranger.

Chouraqui s'entretint aussi avec l'ancien Premier Ministre Mbark Bekkaï à son domicile de Rabat, le 23 février, soit deux ans après leur rencontre de 1957. Au cours d'une longue entrevue, Bekkaï déclara son intention de reprendre ses fonctions de Premier Ministre après que le roi l'eut cédé successivement aux ailes droite et gauche de l'Istiqlal. Il avait l'intention, dès son retour à la tête du gouvernement, de consolider les liens avec la France qui s'étaient détériorés. Il était déçu par les gouvernements qui avaient succédé au sien, et qui, notamment, n'avaient pas inclus de ministres juifs, ce qu'il ne manquerait pas de faire dès sa nomination, promit-il à Chouraqui. Selon lui, il avait établi les rapports du gouvernement avec la communauté juive conformément aux principes évoqués dans l'ouvrage de Chouraqui, *La condition juridique de l'israélite marocain*, publié en 1950. Quant à d'éventuelles relations

diplomatiques entre le Maroc et Israël, il soutint être favorable à l'idée et serait prêt à l'examiner au moment approprié. Sous les auspices du CJM et de l'AIU, Chouraqui donna une série de conférences sur le thème « La civilisation méditerranéenne », ce qui lui fournit l'occasion de s'entretenir avec les chefs des communautés sur les liens de tout Juif avec Israël et sur la vocation de la communauté comme passerelle entre les pays musulmans et Israël. Après une conversation avec l'ambassadeur de France à Rabat, avec la comtesse Henryane de Chaponay et avec le Révérend Père Marcel François Lefèvre, il se rendit au village de Toumliline où se tenait chaque été un colloque international consacré aux problèmes des pays en voie de développement. Il suggéra au supérieur du couvent, le Père Jean-Marie d'inclure l'exemple israélien dans les débats du colloque, ce qui permettrait la visite au Maroc d'officiels israéliens. Celui-ci, favorable à sa demande, lui conseilla de rencontrer le Révérend Père Pie Aymard, responsable du programme du colloque pour examiner les détails de la proposition. De retour du Maroc, Chouraqui rencontra Georges Berdugo, haut fonctionnaire du Ministère des Affaires Étrangères marocain auprès de Bonn et de

Paris, ils abordèrent le projet d'une délégation juive de l'Istiqlal en Israël.

Chouraqui et Gazit examinèrent longuement l'invitation de Ben Barka, Bouabid et Marc Sabbah. Le problème était surtout d'ordre procédural. Fallait-il inviter ces trois personnalités simultanément ou par précaution ne s'adresser qu'à l'une d'elles. Fallait-il le faire par écrit ou par l'intermédiaire d'un émissaire ? Ils hésitèrent aussi sur la manière de procéder pour établir le lien entre ces visites et celle d'une délégation juive. L'invitation de Marc Sabbah ne risquait-elle pas de nuire aux relations avec d'autres personnalités juives, bien plus favorables à Israël, comme David Amar ? En fin de compte, il fut convenu que Chouraqui rédigerait trois lettres destinées à être transmises par un émissaire spécial. Au mois d'août, une lettre fut envoyée à Bouabid. En septembre, après un entretien avec Shlomo Havilio à Paris, Chouraqui en envoya une autre à Marc Sabbah proposant la visite d'une délégation de Juifs istiqaliens en Israël, conformément au souhait de Ben Barka.

Les entretiens avec Ben Barka à Paris

Huit mois après sa mission diplomatique au Maroc, Chouraqui fut invité, le 18 novembre 1959, à une réception à l'hôtel Crillon, donnée par Abdellatif Benjelloun, ambassadeur du Maroc à Paris. Ben Barka, arrivé le jour même à Paris, y assista également. Il demanda à Chouraqui de bien vouloir le rencontrer le 21 novembre afin de poursuivre leurs entretiens du mois de février au Maroc. Il est intéressant de noter que depuis septembre 1959, les services secrets français du SDECE et du DGSE, ainsi que la CIA américaine assuraient séparément une filature discrète et serrée sur les déplacements de Ben Barka. Cette surveillance était d'autant plus ardue que les nouvelles tendances tiers-mondistes que le dirigeant de la gauche marocaine avait progressivement adoptées le contraignaient à de nombreux déplacements à travers le monde.

Les deux personnalités se retrouvèrent après le retour de Ben Barka d'Égypte où il avait rencontré le président Nasser. Selon le leader marocain, le président égyptien était davantage préoccupé par l'économie de son pays que par Israël. Au cours de leurs entretiens, Nasser se révéla relativement modéré envers Israël. Selon Ben Barka, dans moins de dix ans, on devrait aboutir à la paix au Moyen-Orient. Le chef de l'aile

gauche de l'Istiqlal, qui disposait de la majorité dans le gouvernement Ibrahim, n'essaya pas de justifier les actes de son gouvernement quant à « la poursuite des activistes sionistes » et à la rupture des relations postales avec Israël. Il prétendit n'avoir pas été consulté à ce sujet et déplora le fait que certaines personnes faisaient preuve d'excès de zèle. Il affirma ne pas être au courant d'une quelconque pression des pays arabes exigeant la rupture des relations postales avec Israël. Il promit d'en parler au Premier Ministre Ibrahim et proposa que René Cassin, vice-président de l'Assemblée Consultative Française et président de l'AIU, soulève le sujet lors de ses entretiens au Maroc prévu pour la fin janvier.

Dans un éditorial publié à la même époque dans l'organe de l'Istiqlal, *El Alam*, le chef traditionaliste de l'Istiqlal, Allal Alfassi attaqua la propagande diffusée, selon lui, au sein de la communauté juive : « Après l'accession à l'indépendance, nous avons mis fin à l'émigration légale des Juifs marocains vers Israël. Malheureusement, celle-ci continue par d'autres voies. Nous sommes persuadés que les Juifs ne quittent pas le Maroc de leur propre gré et qu'ils sont incités à le faire par les sionistes. Les attaques dans la presse

internationale contre le Maroc ne serviront à rien. Si l'intention est d'obliger les Juifs du Maroc à quitter leur patrie pour se joindre à des éléments œuvrant contre l'intérêt des Arabes, nous continuerons à nous opposer à cette émigration de toute notre force ». Chouraqui condamna l'article à caractère antisémite, publié dans l'organe du parti de Ben Barka. Ce dernier était au courant, se rappelait même la date de sa parution (20 mai) et prétexta que lui se trouvait alors à l'étranger et qu'il avait protesté contre les propos de l'auteur, quand il en eut prit connaissance. D'ailleurs, affirma-t-il, le contenu était contraire à l'idéal démocratique qui animait son parti. Il garantit que dorénavant des écrits de ce genre ne trouveraient plus place dans son organe.

À la surprise de Chouraqui, une grande partie de leur entretien révélait l'intérêt du chef de file de la gauche marocaine pour Israël : démographie, économie, politique et enfin la Histadrout. Il approuvait les relations qu'entretenait Israël avec les pays afro-asiatiques en voie de développement et suivait avec grand intérêt le processus d'intégration des Juifs d'Afrique du Nord en Israël. Ben Barka regrettait, une fois de plus, que les événements au Maroc ne puissent lui permettre d'effectuer, lui-même,

une visite en Israël et souhaitait le faire dès que possible. En attendant, il demanda à Chouraqui une documentation détaillée sur Israël et sur les sujets débattus, matériel que l'ambassade d'Israël à Paris s'empressa de lui faire parvenir.

Après deux entretiens avec Ben Barka, Chouraqui reçut de nouvelles instructions sur les alternatives proposées quant à la reprise des relations postales et sur les problèmes de l'émigration, en vue des prochains entretiens avec Bouabid. On lui demanda d'étudier avec les Marocains l'éventualité d'une aide d'Israël pour la réalisation de projets de développement ainsi que l'envoi au Maroc de médecins pour soigner les malades intoxiqués par la consommation d'huile frelatée. À l'inverse des consignes précédentes, on lui demanda de placer le sujet de l'émigration au cœur des entretiens. L'objectif était de convaincre les Marocains de permettre à un organisme comme le CJM ou l'HIAS d'organiser au Maroc le départ de Juifs, selon un quota de quelques centaines d'émigrants par mois. Ainsi, contrairement au projet initial, le Ministère des Affaires Étrangères israélien avait décidé d'utiliser les services de Chouraqui comme alternative aux missions inefficaces, à son avis, d'Alexandre Easterman.

## Les services rendus aux chefs de la *Misgeret*

Suite au succès des entretiens de Chouraqui avec les autorités marocaines, le chef de la *Misgeret* à Paris lui demanda de se rendre à nouveau au Maroc. Cette fois-ci, il était accompagné de Binyamin Rotem, un officier du Mossad chargé des opérations du réseau. Ils avaient pour mission de recruter des personnalités juives susceptibles de soutenir les projets de la *Misgeret*. L'adhésion du chef de la communauté David Amar à la cause israélienne était aux yeux du Mossad un but impératif pour le bon fonctionnement de l'émigration clandestine. Chouraqui devait d'abord établir des contacts préliminaires entre Rotem et des personnalités françaises qu'il avait connues lors de son activité dans la Résistance durant l'occupation allemande. L'organisation espérait amener ces personnalités à collaborer avec les chefs de la *Misgeret* en matière de renseignement et de passages de frontière. Lors de ce séjour, Chouraqui avait comme consigne de ne rencontrer des notables marocains comme Aherdan, Bouabid et Ben Barka que dans la mesure où le temps le lui permettrait.

Chouraqui et Rotem séjournèrent au Maroc, comme délégués de

l'ambassade d'Israël, entre le 4 et le 11 janvier 1960. Les émissaires de la *Misgeret* réussirent ainsi à mobiliser à leur cause de nombreux dignitaires de la communauté. L'émissaire israélien Zonia Goren avait tracé les grandes lignes de son activité au sein de la communauté. Son objectif était de promouvoir « la résurrection juive », de consolider une classe dirigeante « digne de ce nom », d'affermir l'unité interne de la communauté, de veiller au bon fonctionnement des institutions juives et d'encourager la revendication de droits qui soient officiellement reconnus par les autorités. Pour cela, Goren et ses collègues établirent une liste de personnalités susceptibles d'aider les projets de la *Misgeret* dans le domaine de l'émigration. Chouraqui s'entretenait séparément avec des dirigeants éminents de la communauté et évaluait leur aptitude à aider les Israéliens. Lorsqu'il constatait que telle personne n'était pas opposée à l'idée, il la mettait en rapport avec Rotem.

Parmi les grands noms qui ont collaboré avec lui, Goren cite : David Amar, le rabbin David Obadia, Max Loëb et le Dr. Akiba Benharosh. Par la suite, David Shomron et Pinhas Karitz (Qatsir) sollicitèrent eux aussi les services de Chouraqui. Sur six membres

juifs de l'Assemblée consultative, quatre collaboraient avec la *Misgeret* : le rabbin David Obadia, le Dr. Salomon Benchabat, Jacques Elkaïm et David Benazeraf. Ce dernier, fervent partisan de l'intégration dans la société marocaine avait été le premier président de la communauté juive de Casablanca après l'indépendance. En avril 1961, Max Lœb arrangea une rencontre, à son domicile à Casablanca, entre Chouraqui et Meyer Obadia, alors, président de la communauté de Casablanca, pour le convaincre d'aider les émissaires de la *Misgeret*, mais en vain.

Chouraqui devait remarquer une atmosphère d'étouffement dans les milieux juifs, résultant d'une part, de la rupture des relations postales et de l'autre, du refus de délivrance des passeports. Par ailleurs, les difficultés économiques n'avaient pas épargné les Juifs et les rivalités intestines s'étaient accrues affrontant les masses favorables à l'émigration en Israël aux partisans de l'intégration à la société marocaine. Chouraqui fut très impressionné par la subtilité du roi Mohammed V, qui avait convié l'opposition de gauche à constituer un gouvernement. Par contre, il estima que ce gouvernement avait détourné le Maroc des pays occidentaux et l'avait rallié au bloc

de l'Est et à la Ligue arabe. Cette politique devait entraîner la scission de l'Istiqlal : face à l'équipe de gauche composée de Bouabid, Ben Barka, Ibrahim et Ben Seddiq se regroupaient les partisans du palais, l'aile droite de l'Istiqlal et un groupe de libéraux indépendants réunis autour de l'ex Premier Ministre Bekkaï. Les Forces Armées Royales commandées par le prince héritier, Moulay Hassan, et les services de sécurité de Laghzaoui constituaient deux axes supplémentaires opposés au gouvernement de gauche. Chouraqui avait l'impression que le Maroc se trouvait à la veille d'une insurrection et s'attendait à une opération militaire déterminante de la part du roi pour déjouer un éventuel coup d'état. Ce sentiment reposait sur le rapport de force entre les parties en lice, le différend s'était encore envenimé à la veille des élections législatives et communales.

La seconde mission diplomatique au Maroc

En janvier 1960, Mohammed V et son Premier ministre Ibrahim accomplirent une tournée de cinq semaines dans les capitales arabes du Moyen-Orient, conformément aux décisions de la conférence de la Ligue arabe réunie à Casablanca. Durant un séjour de onze jours en Égypte, le

roi se consacra au renforcement de l'arabisation dans l'enseignement. Des enseignants égyptiens furent invités au Maroc pour remédier à la pénurie de maîtres d'arabe due à la politique du protectorat français. Par contre [En revanche], le roi rejeta poliment les propositions égyptiennes de lui fournir des armes et d'entraîner l'armée marocaine. Paradoxalement, c'est après cette tournée dans les pays arabes que Mohammed V décida d'œuvrer pour le renforcement des liens entre le Maroc et l'Occident et de se distancer du régime nassérien. Lors de son passage en Jordanie, il avait même été envisagé de mettre sur pied une « Alliance des trois rois » afin d'entraver l'hégémonie nassérienne de la République Arabe Unie. Peu de temps après (21 avril), au cours d'une visite du roi Hussein de Jordanie au Maroc, Mohammed V accepta la proposition jordanienne d'entraîner l'armée marocaine. Néanmoins, la presse adhéra ouvertement à l'idéologie panarabe, tendance qui ne pouvait qu'inquiéter la communauté juive. Cinq hauts fonctionnaires juifs, dont Henri Ohana et René Coriat s'adressèrent au Premier Ministre Ibrahim pour lui exprimer leurs craintes de débordements antijuifs que la nouvelle politique risquait de provoquer.

L'entretien de Chouraqui avec Ben Barka se déroula, début janvier, au domicile de ce dernier à Rabat. Ben Barka esquissa devant son hôte un brillant panorama de la situation politique au Maroc, fit référence aux pressions de la Ligue arabe pour justifier les intentions du gouvernement sur la question des passeports et des relations postales. Chouraqui lui rétorqua que le Maroc devait choisir entre sa communauté juive et la Ligue arabe. Il ajouta en outre, qu'il ne serait pas raisonnable de la part de son interlocuteur de se faire des ennemis au sein d'une population juive dynamique et influente, à la veille d'élections auxquelles son nouveau parti se présentait. Ben Barka lui garantit que les décisions anti-juives n'avaient pas été adoptées dans son parti et qu'elles n'engageaient que le Premier Ministre Ibrahim. Il n'oublia pas, une fois de plus, d'exprimer sa sympathie pour Israël qui représentait à ses yeux « le miracle du siècle et une nation construite à partir du néant ». Cette rencontre eut lieu peu de temps avant que Ben Barka, sentant une atmosphère d'hostilité à son égard, soit contraint de fuir sa patrie. En effet, suite au complot de février, auquel il fut impliqué, il se vit accusé, un mois plus tard, d'avoir pris part à une tentative d'assassinat du prince héritier.

Ibrahim accompagnant le roi à l'étranger, c'est Bouabid qui assurait l'intérim de Premier Ministre. Les contacts amicaux que ce dernier entretenait depuis longtemps avec Chouraqui, lui permettaient de critiquer violemment la politique de son gouvernement tant pour la rupture des relations postales que pour l'octroi des passeports. Il essaya en vain de se justifier en rappelant les pressions de la Ligue arabe. Néanmoins, il avoua que ces décisions absurdes ne reflétaient en fait que les difficultés internes du pays. Il fit, à cette occasion, une confidence personnelle : « J'ai lutté pour l'indépendance du Maroc depuis l'âge de 19 ans. Je me demande à présent : était-ce indispensable ? Y a-t-il encore une place pour moi dans ce pays ? ». Bouabid paraissait déprimé et épuisé, mais s'engagea malgré tout, à s'entretenir du problème juif avec Ibrahim et le roi dès leur retour. Il promit aussi de donner suite à une demande d'entretien de David Amar.

### Les relations avec les proches du Palais

Pour ne pas donner l'impression de favoriser les politiciens de la gauche marocaine, Chouraqui décida d'équilibrer ses visites en s'entretenant avec les proches du palais. Dans son domicile à Salé, l'ancien Premier Ministre Bekkaï

exprima à Chouraqui son ardente hostilité envers le gouvernement de gauche et évoqua même la possibilité d'un coup d'état militaire, si après le retour du roi, celui-ci ne décidait pas de dissoudre ce gouvernement, cause de tant de malheurs à son pays. Il souligna qu'il n'attendrait pas plus de deux mois la décision du souverain avant de passer à l'action. Il osa même demander à Chouraqui qu'Israël lui fournisse une aide diplomatique et qu'elle demande au Ministère des Affaires Étrangères français et au Département d'État américain d'exercer des pressions sur le roi, pour le convaincre à dissoudre le gouvernement Ibrahim. Bekkaï ajouta qu'il appréciait la retenue d'Israël face aux démarches antijuives du Maroc et ajouta que toute campagne de presse contre le Maroc n'affaiblirait que le roi et porterait atteinte à la stabilité du régime.

Chouraqui rencontra le chef du Mouvement Populaire Mahjoubi Aherdan par l'intermédiaire de son ami le français libéral Patrice Blacque Belair, qui, sous le protectorat, avait été partisan de l'indépendance du Maroc. Blacque Belair avait séjourné cinq années au Couvent des Petits Frères de Jésus et avait pris part à la résistance. Après l'indépendance, il se consacra à affermir l'indépendance du Maroc et devint

l'attaché de presse du prince héritier. Deux mois auparavant Blacque Belair avait rencontré Chouraqui à Paris et lui avait présenté le couple Aherdan le samedi 26 à son domicile parisien. Au cours du repas, les participants discutèrent des problèmes préoccupant les nouveaux états indépendants et des relations entre le Maroc et Israël. Les deux invités exprimèrent leur désir de visiter Israël, mais Aherdan était persuadé que les Israéliens ne lui permettraient pas de le faire, ce que Chouraqui s'empressa de démentir. Le dirigeant du Mouvement Populaire demanda qu'on lui envoie une documentation sur Israël, doléance que l'ambassade à Paris s'empressa de satisfaire.

Chouraqui rédigea un rapport à Lili Castel sur ses entretiens, mais les fonctionnaires du Ministère des Affaires Étrangères étaient persuadés que, dans l'état politique où se trouvait le Maroc, il n'y avait aucune chance qu'Aherdan ou d'autres personnalités, osent effectuer une visite en Israël, même sous le couvert du secret. Néanmoins, ils permirent à Chouraqui de répondre positivement à l'invitation des deux couples. Le Ministère vérifia les dispositions de sécurité nécessaires à ces visites et suggéra à Chouraqui d'inviter les deux couples, non pas au nom du

gouvernement, mais sous le patronage d'une institution non gouvernementale conformément au souhait des invités. Chouraqui obtint carte blanche pour inviter en Israël toute personnalité politique notoire, entre autres Bekkaï, Réda Guédira, Bouabid et Ben Barka. L'invitation des deux derniers, avait déjà été prise en considération en juillet, mais ils avaient été encore indécis quant à la date. Malgré leur scepticisme, les fonctionnaires du Ministère estimaient que la démarche ne nuirait pas au prestige d'Israël. Toutefois, ils demandèrent à Chouraqui de concentrer ses efforts sur des personnalités politiques susceptibles de réaliser le voyage.

En janvier 1960, Chouraqui s'entretint de nouveau avec Aherdan et Blacque Belair à leurs domiciles au Maroc. Lors de cette visite, Chouraqui rencontra Aherdan, une première fois, lors du dîner chez les Blacque Belair et une seconde fois dans la villa familiale d'Aherdan, le 9 janvier. Au cours d'un dîner, Aherdan reçut un message de la police où il fut informé qu'on avait arrêté des suspects qui s'apprêtaient à l'assassiner. Au grand étonnement de Chouraqui, Aherdan ne renonça pas à l'idée du voyage en Israël avec le couple Blacque Belair. Quand le sujet fut évoqué, Aherdan voulut savoir si cette visite

pouvait s'effectuer dans le secret total et s'enquit de ses détails. Chouraqui promit de contacter Blacque Belair dès son retour à Paris, pour le mettre en rapport avec la personne chargée de fournir les billets d'avion et les documents nécessaires pour se rendre en Israël.

## Révélation sur les relations

secrètes Israël-Maroc

*Publié le 15 mai 2008 par Yigal Bin-Nun*

### **The Golan-Laghzaoui Agreement Regarding the Vacating of the Qadima Camp**

Yigal Bin-Nun

Because of the changes expected with the coming of independence, the Israeli leadership had been concerned since autumn 1955 regarding the fate of the activities of the Jewish Agency and the functioning of the *Qadima* transit camp. After the independence, approximately 2,000 Jews, most of them from remote villages, had left their homes and were living in the camp awaiting departure for Israel. Living conditions were crowded and sanitary facilities were limited. At an earlier point, the camp had served as housing for people awaiting emigration for only several

days, during the period in which medical examinations and final administrative arrangements regarding registration and preparation of documentation were carried out.

The Jewish Agency emissaries had acted on the assumption been that when the negotiations were initiated with the new administration regarding the camp's fate, the government would have to allow all of its residents to leave the country. They therefore thought it was important to bring in as many Jews as possible into the camp during this interim period in advance of the final arrangement, and to fill it up with more people as soon as any group of residents left. Consequently, the Jewish Agency leadership sent their emissaries to every population center in which there were potential candidates for emigration and secretly moved the families into the camp. By the time the authorities gave their approval for emptying out the camp, the number of its residents had gradually reached more than 7000, although it had been planned for holding only approximately 1,500 people in ordinary times.

In this situation, the leaders of *Qadima* could not maintain minimal living conditions in the camp because of the extreme crowding. Many illnesses began to spread, and the camp was faced with the threat of an epidemic. Duvdevani describes the situation in the camp when the families were told that the authorities were not allowing their departure for Israel: "What happened during those hours in the beleaguered camp is hard

to describe. Women wailed, children cried, old people tore their clothes and the shouts and the cries reached the heavens [...] A rebellious air covered those who were assembled in the camp.” The families argued that they would not leave the spot because they no longer had any place to which they could return.

The authorities in Morocco tried, on their part, to convince the camp’s residents to return to their homes, but these attempts were unsuccessful and there is no record of anyone leaving the camp to return to their former place of residence. When the head of the new country’s security forces, Mohammed Laghzaoui asked those responsible for the camp to post guards at the entrance, he was refused. For some time, mounted police were posted outside the camp, but Laghzaoui was eventually deterred by the thought that it would look to outsiders as if he had locked the Jews into a concentration camp against their will, and he was forced to remove his police. The lack of police allowed the Jewish Agency emissaries to bring new families into the camp without being discovered.

At this point, Israeli Prime Minister David Ben Gurion turned to Nahum Goldmann and asked him to have the World Jewish Congress representatives lobby the king on behalf of the families waiting in the camp. The World Jewish Congress representatives got into the picture immediately and were able to resolve the situation. Jo Golan, Alexander Easterman of London, Gerhart Riegner of Geneva and André Jabès of

Paris took part in the discussions with the government authorities. The Jewish Agency emissaries were not enthusiastic about the involvement of the World Jewish Congress leadership. They knew of Golan's and Easterman's contacts with the leaders of the nationalist movement, but they disagreed with them regarding their estimation of the warm intentions of the leadership of the *Istiqlal* and regarding their practical evaluation of the promises made by that leadership. According to Duvdevani, their declarations were calming and mixed with support for the Zionist movement as well, but these statements contributed significantly to calm public opinion among Moroccan Jewry, as well as in Israel and throughout the Jewish world. The Jewish Agency emissaries even blamed the World Jewish Congress for causing the "Tragedy of Moroccan Jewry" that took place after independence was obtained, because their "calming" statements regarding the situation effectively quieted down public opinion about the potential danger that the Moroccan Jews were facing.

For this reason, the Jewish Agency leadership asked to attach an Israeli to the World Jewish Congress delegations in order to ensure that they were directly involved in the negotiations with the Moroccan authorities. Although the WJC's Joe Golan was Israeli, the Jewish Agency did not trust him. Yehuda Dominitz of the Agency's Immigration Department recommended that Akiva Levinsky be attached to the delegation as one who had considerable experience with clandestine emigration. Dominitz as-

sumed that because of his Swiss passport, the Moroccan authorities would allow Levinsky to enter Morocco, even if they knew of his close connection to Israeli authorities.

On May 24, 1956, after consulting with Shragay and with Yaaqov Tsur (who was at the time the Israeli ambassador to France), Easterman arrived in Morocco. He stayed there almost continuously until September, and spent most of his time in Rabat and Casablanca. His first meeting was with Morocco's new (and Jewish) Postmaster General Léon Benzaquen, as preparation for his meetings with the government's leadership. Easterman informed the Jewish cabinet minister that since 1953, he had been talking to the heads of the nationalist movement regarding the subject of Jewish emigration from an independent Moroccan state and that his interlocutors had always expressed their understanding regarding his demands.

The Moroccan nationalist movement had even recognized as a fact that such emigration was not only a natural impulse, but also a democratic right. The nationalist leaders had further promised that the state that would be established would adopt the principle of freedom of emigration in accordance with the provisions of International Declaration of Civil and Political Rights. If Morocco were to deny these rights, Easterman argued, its name would be blackened in the eyes of the Western governments and in terms of Western public opinion. It could also hurt its own political and economic interests and impact on its

application for membership in the United Nations. In his talks with Easterman, Benzaquen made the argument that the Jews of Morocco were an important economic factor within the country and that mass emigration would not be good for Morocco. Easterman responded by noting that the Jews who wished to leave for Israel were poor and destitute and had no economic importance for Morocco. By contrast, the middle class did not wish to leave the country and would only do so if their situation was to deteriorate.

After this conversation, Easterman sent a note to Prime Minister Bekkay, dated May 31, in which he expressed his distress that his organization was being forced to struggle against administrative decrees that limited or even prevented Jewish emigration. He responded to the economic arguments raised by Benzaquen and reminded Bekkay of his previous contacts with the nationalist movement, and of the World Jewish Congress' aims regarding the struggle against limitations on emigration. Within Bekkay's administration, the conservative elements, including the Secretary-General of the *Istiqlal* and Foreign Minister Balafrej, tended to oppose allowing the Jews to leave the transit camp, although the Prime Minister, Finance Minister Bouabid, Ben Barka and the PDI ministers tended to approve of allowing the camp's residents to leave the country, even though they opposed Jewish emigration from Morocco in principle.

During the ten days following the sending of his letter, Easterman tried

to meet with the Prime Minister, but despite their previous friendship, he did not succeed in scheduling a meeting. Because he had arrived at this dead end, Goldmann sent his political adviser Jo Golan to Morocco and asked him to join Easterman in Casablanca.

While a student in Paris, Jo Golan had known some of the people who later on became part of the independent country's leadership. These people included Prime Minister Bekkay, Foreign Minister Balafrej, Finance Minister Bouabid, Finance Minister Abdelqader Benjelloun and the chairman of the Advisory Council, Ben Barka. Golan and his wife Esther entered Morocco as the guests of the *Istiqlal*, with Israeli passports that were stamped with two of the earliest visas issued by the newly independent country – in fact, they bore the numbers 3 and 4. From the moment they entered the country, the Moroccan security forces followed Golan's movements in Morocco and gave instructions to the security forces to allow him to enter and to leave the country despite his being an Israeli citizen.

Mohammed Laghzaoui had known Golan in the past in New York. Easterman and Golan had helped him to make contacts at the United Nations General Assembly regarding the issue of Moroccan independence. However, the first conversation between the three of them in Rabat was disappointing. Despite the friendly atmosphere, the two sides were forced to conduct long discussions before they came to a conclusion – one that

allowed for the camps to be vacated. On the third of June, Laghzaoui clarified to his interlocutors that the government faced a dilemma with regard to Jewish emigration. According to him, *Qadima* was a foreign organization that served to organize Moroccan citizens on behalf of a foreign country. From his perspective, the situation was even more problematic because the Moroccan citizens with whom *Qadima* worked were members of a group who had in the past collaborated with the French colonial authorities, and were now working to strengthen the Israeli army in its struggle against Middle Eastern countries with which Morocco had both religious and ethnicities.

The Arab countries were pressuring Morocco and asking that they prevent the strengthening of Israel's military forces. Moreover, Laghzaoui claimed, Morocco could not allow itself to give up its Jewish citizens who constituted a skilled foundation within the population and were an essential part of its economy - especially in light of the difficulties, which the new country was facing. Furthermore, since Morocco had given the Jews full equal rights, it was natural that it would expect them to display civic loyalty and assistance while its new society was being shaped at the conclusion of the colonial era.

Because of the difficulties that arose during the conversations with Laghzaoui, Easterman decided - despite some ambivalence - to turn to Interior Minister Driss Mhamdi, who was in charge of the security forces,

and ask him to intervene. After making inquiries, the Minister called Laghzaoui and asked him to present his position. Laghzaoui spoke with much vehemence. He began by recalling the principle that the Moroccan government did not oppose the idea of the Jews leaving the country.

In the past, he further acknowledged, a promise had been given to the World Jewish Congress that the right to freely emigrate would be preserved for all Moroccan citizens, regardless of their religion. However, he added, he strongly opposed the actions of a foreign country within the borders of Morocco in carrying out propaganda activity to encourage emigration and to establish a type of state-within-a-state. The Moroccan government could not tolerate this situation, the source of which he saw as being the foreign French government. He attacked the *Qadima* organization sharply and announced that he would no longer agree to the presence of Israeli emissaries. He added that collective exit visas would no longer be issued, as had been the case in the past. At the same time, he took care to point out that any person interested in leaving the country could submit an application and the Ministry of the Interior would deal with it on an individual basis.

After a lengthy argument, the Minister of the Interior agreed to the following two points:

a - The *Qadima* office and the emissaries associated with it would be

allowed to continue to carry out their activities for a period of three months. During this time, the previous procedures would continue to be in force and the security forces would handle visas in accordance with the Jewish Agency's proposals.

b - At the end of this time, the *Qadima* office would be permanently closed and new procedures, which would be more appropriate for the needs of the new government, would be established. The intention was to transform the matter of leaving Morocco into an individual issue, and to oppose the maintenance of an Israeli emigration center within Moroccan territory.

On June 9, 1956, Goldmann, Tsur and Shragay met in order to hear Easterman, who had just landed in Paris, report regarding his conversations in Morocco. (Golan was at the time still in Morocco, continuing the talks with Laghzaoui). The WJC representative described the agreement he had reached with Laghzaoui and Driss Mhamdi. Those attending received the impression that although the WJC representatives had succeeded in putting off the final decree for three months, the threat that emigration would be permanently stopped remained. In the meantime, the goal was to strive for the maximum number of emigrants possible, during the period of time, which had been allowed, and to try to lengthen that period of time as well.

Shragay proposed that a new tactic be used for the continuation of the contacts with the authorities. Instead of demanding that the interim period in which emigration would be allowed be extended beyond three months, it would be more worthwhile to fix a number - 62,000 emigrants - who should be allowed to leave during the permitted period of time, and to thus “sew up” the problem of the Jews leaving the country. This number would include the 48,000 Jews who had already undergone the various examinations and had been found to be fit for emigration, and to whom would be added 14,000 Jews who had submitted applications for emigration and had not yet undergone the required examinations. In the years prior to independence, more than 1500 Jews had left Morocco each month. Goldmann and Tsur feared that the high numbers that Shragay had picked were likely to deter the Moroccan government, from granting the request, and they therefore agreed that the new tactic would be chosen in the future in accordance with the relations that would develop with the security forces. If it turned out that the Moroccan government agreed to the departure of such large numbers and was not putting up obstacles, an effort would be made to continue with an arrangement that had already been reached but to ask for the deadline to be extended. However, if the authorities appeared to actually be trying to put a stop to emigration, in an effort not to anger world public opinion, the Israeli representatives would present the problem of the numbers openly, and would put maximum pressure on the authorities.

Meanwhile, back in Morocco, Golan and Laghzaoui had concluded a week of meetings by formulated a summarizing document (dated June 11, 1956) regarding the subject of emigration. According to this document, Israel accepted that emigration of the type that had until then been carried out in an organized fashion by its representatives would cease within three months. The *Qadima* camp would close during the month of October and by then all of the families with legal visas would be removed and their emigration would be allowed, in an orderly fashion, within three months. However, the number of Jews who would leave in this framework was not fixed. In order not to arouse the anger of the Arab countries, it was agreed that the Jews from the *Qadima* camp would leave only at night from sea and airports, after work hours. After the closure of the transit camp, the collective exit permits, which had been customarily issued during the French colonial era, would be cancelled and the Ministry of the Interior would issue individual passports only. Later on, the Israeli emissaries received a letter signed by Laghzaoui informing them that the visitors' permits they held had expired on the first of July 1956 and that their visas would not be renewed.

Notwithstanding the agreement, the government quickly decided to take immediate measures to close the camp and place severe restrictions on emigration. On June 12, 1956, only one day after the agreement was signed, and three months after the country obtained independence, the authorities sent an official letter to Amos Rable, ordering him to close

the *Qadima* offices in Casablanca, Fès and Marrakech and the transit camp near Al Jadida (Mazagan) within 8 days - by June 20. The government even pointed out that the travel permits and passports that had been issued until then were cancelled as well as the exit visas to France would no longer be honoured by the border police, who would receive instructions to hold up the departure of any Jew.

On the same day, Easterman left for Paris in order to receive Tsur's and Shragay's approval of the agreement that had been reached. Shragay, who had informed Goldmann of the details of the agreement, understood to his regret that the agreement's most important clause had been Israel's consent to cease its group emigration activities within Moroccan territory at the end of three months. Effectively, the agreement's meaning for the Israelis involved in emigration activities was that the emigration gates had been closed and that further difficulties were to be expected. He therefore proposed to conduct a wide-spread public relations campaign against the Moroccan government and to stir up public opinion against it in order to force it to allow Israel to take the Jews out of the country. He also recommended to the president of the World Jewish Congress that he "ensure the continuation of emigration from any place and in every manner."

On the first of July, Easterman and Golan were forced to return to Morocco in order to save the achievements of the agreement that had been signed the previous

month. This time they met with Foreign Minister Balafrej, who suggested to them that they meet with one of the *Istiqlal*'s original leaders, Allal Al Fassi. The two were the guests in Fès of Haj Ahmed Mekouar, known as "the conscience of the *Istiqlal*" and lunched with Allal Al Fassi.

In the past, Al Fassi had led a struggle against Jewish emigration to Israel and was suspected of anti-Jewish sentiment because of his having lived for so long in Cairo and because of his expertise in the Islamic religion. Al Fassi, however, refuted these charges in his talks with Easterman and Golan, and sought to demonstrate his neutrality by mentioning with approval the positive contribution Fès Jewry had made to Moroccan culture. Like his colleague Balafrej, he mentioned to his guests the pressures that were being placed on the Moroccan government by the Arab countries bordering on Israel. In the end, Al Fassi left his guests with the impression that if the subject were raised at a cabinet meeting, his party would not reject the agreement that had been signed by Laghzaoui.

At the end of the meeting with Al Fassi in Fès, Easterman and Golan returned to Rabat and met with Prime Minister Bekkay. When the Prime Minister heard of the agreement reached with Al Fassi, he promised the two that the government would soon ratify the Laghzaoui agreement. On July 7, less than a month after the agreement had been signed, Easterman wrote to the Prime Minister and described the various stages of the negotiations that had been held with

the head of the security forces, regarding the eventual closing of the *Qadima* camp. Due to later disputes that arose in the course of the implementation of the agreement, Golan, Easterman and Riegner were forced to return to Rabat on the 9<sup>th</sup> of August, and to again meet with Laghzaoui. By that time, the head of the security forces had received a long list of those applying to leave, but had approved the departure of only 6300 of the camp's residents.

Prime Minister Bekkay informed the World Jewish Congress representatives that an inter-ministerial committee had met under his direction and had, on approved the camp's being closed under the following conditions:

- Every person leaving the camp would have to prove that he had not left behind any financial debts and that he did not have a criminal background.
- Every person leaving would have to announce his wish to either retain or waive his Moroccan citizenship.
- The emigration would be carried out without any publicity.

Even though these conditions were likely to cause delays in the process of leaving, Easterman and Riegner approved the new arrangement. After the World Jewish Congress representatives gave a guarantee for

the Jews who could possibly be leaving the country without paying their debts, Laghzaoui was prepared to allow all the Jews in the camp to leave the country between the month of August and the beginning of December.

The leaders of the World Jewish Congress discovered, meanwhile, that their agreement was likely to lead to the cancellation of the planned departure of a group of emigrants on July 12. Golan hurried to write to his friend Bouabid, the Moroccan ambassador in Paris, on the day before the group's planned departure and asked him to quickly appeal to the government ministers before they left to accompany the king on a trip to the northern part of the country. After the government's efforts to persuade the camp's residents to return to their homes proved to be a failure, Baruch Duvdevani received approval for the camp to be closed and its residents to leave the country. The approval came on the 15<sup>th</sup> of September - on Yom Kippur. He was asked to give Laghzaoui's office a list of those leaving by 4:00 in the afternoon of that day. Despite the holiness of the day, Duvdevani, who was a religiously observant Jew, did not hesitate to bring the list at the time he was asked to do so, because of the danger presented to the lives of those affected. He left for Rabat immediately with a list that had been prepared in advance.

As stated above, according to the Golan-Laghzaoui agreement, 6,300 people were supposed to leave the country. In practice, during the

months of September and October of 1956, more than twice that number actually left the camp. The moment that the authorities notified the Jewish Agency's representatives that they could take out the camp's residents and move them to Marseilles in boats operated by the "Compagnie Paquet", Mendel Vilner stood at the ramp of the boat and counted the number of those entering it. Instead of the 100 persons that were supposed to receive an entry permit, three or four times as many boarded the ship. The members of the *Misgeret* organized a day and night watch, and while it was dark outside, they would allow new families to come in through holes in the camp fence, in the place of families who had already boarded the ship for Marseilles. Thus the camp was filled with and emptied of replacements. Instead of becoming smaller after each ship's departure, the number of the camp's residents only grew.

The head of the security services was not unaware of what was happening. He called Golan in for a meeting and protested to him regarding the activities of the Jewish Agency workers who had doubled the number of the camp's residents in violation of the arrangement that had been agreed to in writing back in June. In the presence of Laghzaoui, Golan called Duvdevani who explained that the situation was a result of Jews streaming to Casablanca from the surrounding small villages. According to Duvdevani, these Jews were coming into Al Jadida and the police at the camp gates were allowing new families to take the places of those who had left. Duvdevani therefore

asked that these Jews also be allowed to leave along with those whose departure had been officially approved. Laghzaoui agreed to let this go by and 13 000 Jews were able to leave through group visas and sailed for Marseille, and from there to Israel.

At the end of the three months that had been set for the emptying of the transit camp, on the 27<sup>th</sup> of September 1956, Laghzaoui gave in to pressures from the pan-arabists in his party, and he sent out Circular Number 424 to all regional governors. The circular, which was issued in his name and in the name of the Minister of the Interior, stated as follows: "It is absolutely forbidden for Jewish emigrants to return to Morocco, as it is forbidden for Jewish citizens to leave their homeland and emigrate to Israel." The authorities understood that even if the Jews were to apply for passports in order to leave the country for a short period, there was nothing to prevent them from using them later on for the purpose of immigrating into Israel. In effect, the issuance of passports to Jews had already been almost completely stopped by June 30. The few who were able to receive them at this stage were merchants who traveled abroad for business purposes and students who had left to study in Paris, but only a few of them had gone on to Israel. At the same time the authorities continued to tell the rest of the world that nothing had changed and that there were no restrictions on the Jews' ability to leave the country. After the issuance of Circular 424, Easterman felt that he had concluded his mission and he left Morocco, after having been there for five months.

David Ben-Gurion, who had meantime returned to the premiership in Israel, understood that the Moroccan kingdom was facing a dilemma - that it was caught between its desire on the one hand to obtain support from the West because of its need for capital investment and, on the other hand, its obligations to the Arab world that had helped it in its struggle for independence. He gave instructions that the subject of Jewish emigration be strictly censored in the Israeli media, in order to save the Moroccan administration from embarrassment. He also asked Goldmann to continue to maintain contacts in the name of the World Jewish Congress. However, at the same time, Israel distributed announcements to the world press (instigated by the head of the Mossad) regarding torture and arrests that were being carried out among the Jewish community in Morocco, and of anti-Jewish terror in the country. The shocking descriptions were intended to raise concern throughout the world regarding the fate of North African Jewry in general.

Since Israel did not believe that the government of Morocco would carry out the agreement, Foreign Minister Moshe Sharet in June of 1956 - a week before his resignation - called Philip Klutznik of the World Jewish Congress executive and asked him to intervene with the Rabat authorities. Klutznik met with Bekkay who promised him that the agreement with Laghzaoui would be honored. On June 26, Ambassador Tsur went to the Comte de Paris, to General George Catroux and the former governor of Morocco, Gilbert Grandval and asked

them to lobby the Sultan - their personal friend - on behalf of the Jews.

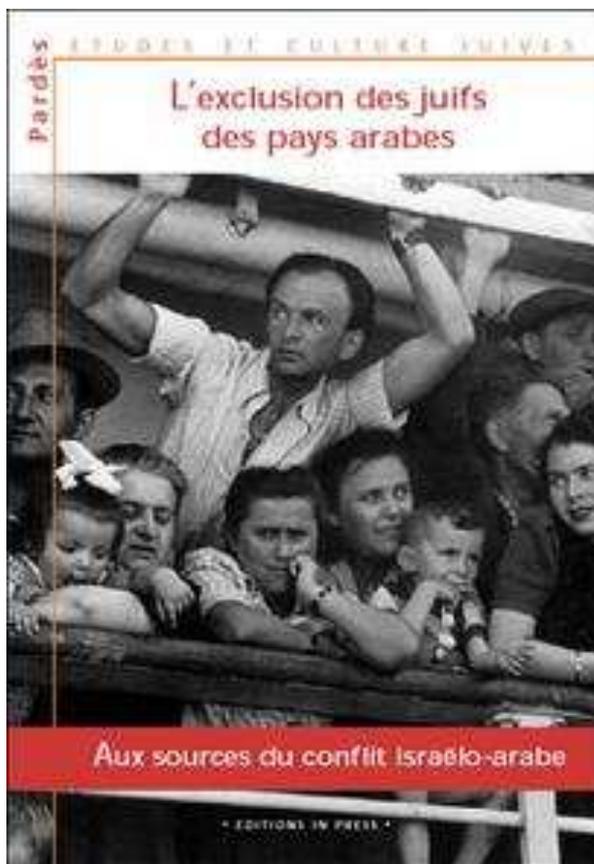
After a conversation with the Prime Minister, the Comte de Paris transmitted Bekkay's response to Ambassador Tsur on September 18. In his letter, Bekkay stressed the Sultan's essential opposition to the Jews' abandonment of his country and accused France and Zionist propaganda of creating an atmosphere that encouraged escape: "The question before us now is not whether the Jews have the right to enjoy freedom of movement. This is a natural right, which is granted to every citizen on the basis of the Universal Declaration of Human Rights. Morocco, like other democratic countries, recognizes this declaration but does not waive its right to arrange emigration in the context of its laws and its sovereignty."

[terrepromise.fr](http://terrepromise.fr)

# L'exclusion des Juifs des pays arabes, aux sources du conflit israélo-arabe (4ème partie)

*mikhal*

59-76 minutes



[Lire la 1ère partie](#) – [2ème](#)

[partie](#) – [3ème partie](#)

**La quête d'un compromis pour l'évacuation des Juifs du Maroc**

*par Yigal Bin Nun*

**La France mit fin à son pouvoir au Maroc le 3 mars 1956 et, un mois après, l'Espagne franquiste accorda à son tour, le 7 avril, l'indépendance au nord du pays[1].**

Sur une population d'environ 10 millions d'habitants, la communauté juive du Maroc comptait 230 000 âmes après l'indépendance, dont la plupart habitaient les grandes villes et surtout Casablanca [2].

Dès le début du protectorat français au Maroc, un petit courant de Juifs quittèrent le pays pour la France, l'Espagne et surtout pour Israël.



**On divise d'habitude l'émigration juive en trois grandes périodes** : la première étant celle de Qadima qui commence après la création de l'État d'Israël jusqu'à l'indépendance du Maroc [3]. La seconde est la période de l'émigration clandestine organisée par la Misguéret [4] (du début 1957 à novembre 1961), et la troisième est celle de l'opération Yakhin où l'émigration s'effectua en concert avec les autorités marocaines, à l'aide de passeports collectifs (1961-1964).

La veille de l'indépendance d'Israël et dans les années

1948-1949, 22 900 Juifs quittèrent le Maroc pour Israël. De 1949 à l'indépendance du Maroc 108 243 Juifs immigrèrent en Israël dans un rythme d'environ 3 000 personnes par mois. Pendant toute la période de l'existence de l'organisation Qadima entre 1949 et 1956, 110 000 Juifs quittèrent le Maroc et environ 120 000 Juifs demeurèrent au Maroc jusqu'en 1961 [5]. 237 813 Juifs immigrèrent du Maroc en Israël de 1948 à 1967 [6].

Le 26 novembre 1957 la population juive du Maroc comptait 164 216 âmes qui constituaient 1,8 % de la population marocaine. Environ 86 000 Juifs vivaient à Casablanca et dans ses environs. 75 % des Juifs du Maroc vivaient dans douze agglomérations citadines et le reste dans plus de 150 agglomérations supplémentaires dont la population ne dépassait pas 80 âmes [7]



*Revivre » de Haim Bouzaglo – Film sur l' »épopée des Juifs du Maroc*

## **L'argumentation marocaine contre le départ des Juifs**

La question de l'émigration juive du Maroc indépendant, ou comme elle était communément désignée, le droit à la liberté

de circulation, préoccupa inlassablement les dirigeants de la communauté juive locale, tracassés par les obstacles que les autorités dressaient aux demandes de passeports.

Ce droit n'avait pas moins préoccupé le gouvernement israélien, l'Agence juive, les chefs du Mossad et les émissaires du réseau de la Misgeret œuvrant clandestinement au Maroc.

**Les milieux libéraux marocains étaient opposés à l'idée d'émigration notamment afin de donner à l'opinion publique mondiale une image progressiste et libérale du Maroc.**

Ils souhaitaient octroyer à leur pays l'image d'un État moderne où tous les citoyens pouvaient jouir de l'égalité des droits, sans distinction de religion. D'autre part, ils craignaient que le départ des Juifs du Maroc n'affaiblisse l'économie nationale.

Par contre les milieux panarabes et l'aile traditionaliste de l'Istiqlal, qui exaltaient publiquement l'hégémonie nassérienne, n'étaient pas ravis du fait que des Juifs aisés quittent le Maroc pour renforcer les rangs « sionistes » en Israël, en guerre contre la nation arabe.

Contrairement aux positions des représentants du Palais, les chefs de l'Istiqlal et leurs journaux Attahrir et « Avant-Garde » exigèrent la fermeture immédiate du camp de transit Qadima. Cependant, le dirigeant traditionaliste de l'Istiqlal, **Allal Alfassi**, déclara maintes fois que, conformément aux principes de liberté et de démocratie, il ne conteste pas le droit légitime des Juifs de quitter librement le Maroc.

**Dans les milieux juifs, le fondateur de l'Istiqlal était perçu**

## **comme le symbole de l'hostilité aux Juifs et à leurs droits.**

Alfassi est issu d'une des familles les plus notables de Fès qui y constituait l'aristocratie financière et culturelle et fut un des éminents personnages de l'édification du Mouvement National Marocain. Il fit ses études à Fès à la madrasa religieuse de la Qaraouine où germèrent les premières doctrines de l'orthodoxie islamique modernisée et de la lutte contre les sectes soufies répandues dans les zaouïa, qui propageaient des croyances mystiques au cœur des masses rurales.

Après la proclamation préjudiciable du dahir berbère du mois de mai 1930, Allal Alfassi, Ahmed Balafrej et leur adversaire Mohammed Hassan Ouazzani s'engagèrent à propager les idées réformistes au sein du protectorat et par la suite exigèrent des revendications nationalistes qui aboutirent à la fondation de l'Istiqlal en janvier 1944 [8]

De retour au Maroc en août 1956, après un long exil, Alfassi publia, dans l'organe de l'Istiqlal Al Amal, un article où il tenta de reprendre place au gouvernail de son pays. Il félicita le roi Mohammed V d'avoir endigué l'exode des Juifs vers la Palestine arabe subordonnée à l'impérialisme sioniste et le complimenta d'avoir bouclé l'organisation sioniste Qadima qui veillait à l'émigration des Juifs durant le Protectorat français.

Alfassi avait ainsi défini l'identité de ces émigrants : « *Nous savons pertinemment que ces émigrants n'appartiennent pas aux couches défavorisées mais plutôt à la classe moyenne et qu'ils emportent avec eux l'argent perçu après la liquidation*

*de leurs biens. Ce qui signifie qu'en fait, nous fournissons à Israël des centaines de sionistes riches et bien portants pour la colonisation de territoires arabes et pour combattre nos frères musulmans [...] [9]*

*Il y a une limite à notre indulgence. Les droits qui sont octroyés à nos frères juifs les assujettissent à des devoirs de fidélité envers la patrie et ses habitants [...] La propagande sioniste trahit les Juifs et nous trahit aussi. Je m'adresse au ministre de l'Intérieur et lui adjure de rayer ce déshonneur qui porte atteinte à l'âme du Maroc et qu'il ne pourvoie pas de passeports collectifs à ceux qui convoitent l'émigration en Israël [10]. »*

En dépit de son attaque contre le sionisme et l'État d'Israël, Alfassi mentionna les Juifs comme ses « frères ». Mais il déterminait leurs droits en fonction de leur dévouement à l'État.

Bien que le chef de l'aile gauche du parti Mehdi Ben Barka fût confirmé comme ami notoire des Juifs, il ne s'abstint pas d'assigner à ceux qui désertaient le Maroc le terme de « traîtres ».

Le président de l'Assemblée consultative réprimanda en novembre 1957 « une émigration artificielle » qui risquait d'exalter des musulmans contre les Juifs qui continuaient à vivre au Maroc et pouvaient générer des brimades antisémites dont les responsables ne seraient autres que les émigrants eux-mêmes [11].



**Grâce à un rapport du représentant du Mossad, daté d'août 1956, nous pouvons constater quelle était la situation au sein des partis politiques marocains.**

L'agent de renseignement israélien adressa le rapport au chef du Département de l'Émigration à l'Agence juive à Jérusalem, Zalman Shragay [12].

**Il remarqua trois tendances distinctes concernant l'émigration juive à l'époque du premier gouvernement marocain présidé par Mbark Bekkay :** celle des traditionalistes de l'Istiqlal dirigés par Ahmed Balafrej dont le regard était tourné vers Le Caire nassérien ; celle de Mehdi Ben Barka qui craignait une détérioration des relations avec le monde occidental et préconisait que le Maroc devait arborer un aspect positif face à l'opinion publique mondiale et par conséquent consentir à l'émigration ; et finalement celle de son collègue Abderahim Bouabid, ministre des Finances, adepte de l'Occident et opposé à l'intrusion de l'Égypte nassérienne dans les affaires intérieures marocaines, qui était favorable à l'évacuation du camp de transit Qadima où séjournaient plus de six mille Juifs qui avaient quitté leurs

foyers et attendaient leur départ pour Israël.

Malgré les déclarations en faveur de l'égalité des droits accordés aux Juifs, les dirigeants marocains, tous partis inclus, étaient unanimes dans leur opposition au départ des Juifs.

**Les causes de cette contestation étaient nuancées et reflètent la diversité des cultures politiques dans la classe dirigeante.**

– Le roi Mohammed V percevait les Juifs marocains comme les protégés du Trône, si ce n'est du souverain lui-même. Qui plus est, ce point de vue paternaliste et sentimental était dépourvu de réalisme politique. Il voyait dans le départ des Juifs un échec personnel du roi, tel un père qui délaisse ses enfants et n'accourt pas à leur secours lorsqu'ils commettent une erreur.

– Le départ des Juifs juste après l'accession à l'indépendance risquait de porter préjudice à la société marocaine et nuirait à son économie. Les principaux domaines qui en pâtiraient seraient l'administration publique, le commerce et certaines professions où les Juifs étaient influents.

– En laissant partir ses Juifs, le Maroc se manifesterait comme un État réactionnaire et antilibéral incapable de fournir à une minorité ethnique ou religieuse non-musulmane les conditions nécessaires qui puissent lui permettre de s'intégrer dans la nouvelle société marocaine [13]

– L'émigration juive vers Israël risquait de compromettre les relations du Maroc avec les pays arabes au Moyen-Orient, avec lesquels le jeune État avait besoin d'entretenir de

bonnes relations pour consolider son équilibre politique, après sa lutte anticoloniale.

– De surcroît, le départ massif de jeunes Juifs vers Israël renforcerait l'armée israélienne en État de guerre avec les pays arabes frères.

Ainsi se constitua une tendance unanime qui rallia tous les partis politiques marocains, dans leur opposition à la sortie des Juifs du pays. Les représentants israéliens et ceux des organisations juives internationales répliquèrent à ces raisonnements par des arguments contraires. Ils rétorquèrent que la référence économique n'était pas tangible, étant donné qu'environ 60 000 Juifs (160 000 Juifs vivaient au Maroc en l'an 1960) ne subvenaient à leurs besoins que grâce à l'aide humanitaire du Joint judéo-américain [14]

Les modes de cultures de la classe politique marocaine influencèrent donc leurs rapports avec la communauté juive – en ce qui concerne notamment la question de l'émigration hors du Maroc – et avec le sionisme et l'État d'Israël.



*Mohammed V avec le Rav Shlomo MESSAS*

**Cette classe sociale a été forgée par deux pôles culturels** : l'un en Europe et notamment Paris et l'autre dans les universités Qaraouine à Fès et El Azhar au Caire. Dans ces deux pivots religieux, on inculquait une instruction islamique traditionnelle, quoique cette culture eût, elle-même subi une modernisation relative.

Le prince Moulay Hassan, Balafrej, Ben Barka, Bouabid, Réda Guédira, Mohammed Alfassi, Abdelqader Benjelloun et d'autres avaient fréquenté les centres universitaire français et

étaient partisans d'une politique pragmatique envers l'Occident.

Dans le camp opposé, le chef de la révolte du Rif Abdelkrim Khattabi, le roi Mohammed V, le héros légendaire le Fqih Mohammed Basri, Allal Alfassi et le rédacteur de l'organe de l'Istiqlal El Alam, Abdelkrim Ghallab, avaient reçu une formation principalement traditionnelle et maîtrisaient peu les langues étrangères. Ils étaient influencés par les principes islamistes et panarabes en provenance du Caire et de Bagdad.

D'après des listes établies par des sociologues français, 41 dirigeants du mouvement national marocain furent directement influencés par la rive gauche parisienne, ses personnalités influentes et ses revues littéraires. Chez certains, cette influence était mitigée d'une culture arabe et islamique modernisée par l'influence du Caire qui constituait un pôle idéologique primordial.

## **La position des Juifs marocains et des Israéliens**



### *Propagande*

Les représentants israéliens précisèrent, au cours de leurs entretiens avec les autorités marocaines, que dans certaines professions, le départ de Juifs gratifierait par de nouveaux emplois de jeunes musulmans qualifiés.

Quant à la réaction des pays arabes du Moyen-Orient, les Israéliens répliquèrent que plusieurs États membres de la Ligue arabe et même ceux qui étaient en état de belligérance avec Israël avaient permis aux Juifs de quitter leurs pays pour s'installer en Israël et leurs enfants sont recrutés à l'armée israélienne, comme c'est le cas des Juifs d'Égypte, d'Irak, du Yémen, de la Libye et de la Tunisie et même de la Syrie et du Liban.

**Selon Alexandre Easterman, délégué du Congrès juif mondial, alors que Nasser avait encouragé les Juifs à quitter l'Égypte et les avait même expulsés après la campagne du Sinaï en 1957, pour favoriser une politique**

**d'union nationale, le Maroc encourageait plutôt la diversité nationale[15].**

**Il rappela aussi l'exemple tunisien et la politique libérale de Habib Bourguiba, qui avait permis aux Juifs de son pays de quitter en toute liberté la Tunisie, sans que ceux-ci se ruent vers les portes de sortie [16]**

Aux yeux de la classe dirigeante marocaine, la situation des Juifs ressemblait, dans un certain sens, à celle de la communauté française. Malgré les différences de nationalité – les Juifs étant de nationalité marocaine – la communauté juive, tout comme la communauté française, représentait un marché de consommation non négligeable et procurait une main-d'œuvre qualifiée à l'administration civile.

En dépit des déclarations d'apaisement de la part des dirigeants marocains, les Juifs redoutaient un futur incertain, dès lors que le jeune pays indépendant surmonterait ses problèmes économiques et politiques.

En fait, la liberté de circulation et l'octroi de passeports ne constituaient pas de problème pour la majeure partie des Juifs. Ces droits ne concernaient que quelques commerçants et hommes d'affaires juifs aisés qui souhaitaient effectuer des voyages d'affaires, faire du tourisme, ou visiter des proches en Europe.

Ces deux revendications ne pouvaient en aucun cas résoudre le problème de la masse juive des classes populaires défavorisées dans les grandes villes ou les petits villages du sud marocain. Cette masse espérait émigrer avec l'assistance active d'un organisme qui s'occuperait de sa sortie du Maroc et du transfert de ses biens vers un nouveau

pays.

Toutefois, les représentants des organisations juives mondiales avaient préféré débattre du principe, facilement défendable, du droit à la libre circulation et à l'octroi de passeports, au lieu d'évoquer l'ambition de concéder à un pays étranger le droit d'organiser sur le territoire marocain une émigration systématique et structurée de ses ressortissants juifs pour les acheminer vers Israël.

**Progressivement, les autorités durent renoncer à leur opposition au départ des Juifs et firent semblant de l'ignorer tant que celui-ci ne s'effectua pas de manière tapageuse, au vu et au su des représentants des partis de l'opposition.**

Étant donné que l'objection au principe de l'émigration juive avait doté les chefs des partis d'une arme politique servant à défier le Palais, personne n'osa manifester son approbation au départ des Juifs, bien qu'au cours d'entretiens personnels, ils ne s'y soient point opposés et n'aient entrepris aucune démarche pour y mettre un terme.

Néanmoins, le Trône décida de réviser sa politique à ce sujet. Les causes de ce revirement sont multiples. La pression de l'opinion publique mondiale, juive et non-juive, avait engendré chez les dirigeants politiques une mutation progressive qui avait abouti à une vision pragmatique du problème. Ils comprirent qu'en fait, il était insensé d'ériger une barrière artificielle, face au désir constant des Juifs fermement décidés à quitter le pays, pour bâtir leur avenir sous d'autres cieux [17].

Les émissaires de la Misgeret étaient tout à fait conscients du

rôle que jouait l'émigration dans le litige opposant les partis politiques au Palais et savaient aussi que le Trône ne s'efforçait point de mettre fin à cette émigration illégale.

L'historien de la Misgeret Eliezer Shoshani n'oublia pas de souligner que : « *Dans le langage politique actuel, il faudrait avouer que les divers gouvernements du Maroc indépendant n'avaient pas osé laisser les portes de l'émigration grandes ouvertes de peur que l'opposition ne trouve des prétextes pour attaquer le régime. Par contre ils n'étaient pas assez déterminés non plus à mettre fin à cette émigration [18].* »

### **La rupture des relations postales et le dahir de marocanisation**

L'événement qui suscita la dégradation des relations entre les autorités marocaines et la communauté juive et qui mit un terme à l'ère de l'euphorie qui caractérisa le désir d'intégrer l'élément juif au sein de la nouvelle société se produisit le 22 septembre 1959, alors que le gouvernement de gauche de Abdallah Ibrahim était au pouvoir.

Conformément à l'initiative de Mohammed V, les ministres des Affaires étrangères des États de la Ligue arabe s'étaient réunis à leur 32e congrès, pour la première fois à Casablanca.

**Ce congrès ainsi que les visites du roi Hussein de Jordanie et du roi Fayçal d'Arabie Saoudite provoquèrent un regain de déclarations anti-israéliennes au Maroc et une recrudescence de proclamations en faveur de l'arabisation linguistique.**

Ce congrès se déroula sans qu'on ait signalé aucune atteinte

à la communauté juive de la ville, contrairement aux exactions antijuives qu'on signala lors du même congrès une année plus tard. Cependant, sa décision de fonder « *l'Union postale arabe* » provoqua la rupture unilatérale des relations postales, télégraphiques et téléphoniques entre le Maroc et Israël.

Exceptionnellement, la décision de rupture n'avait pas frappé les cas d'appels d'urgence, provenant de bateaux israéliens ainsi que les appels d'urgence en cas de détresse. Cette décision porta cependant un coup fatal aux relations de quelque 150 000 Juifs du Maroc, avec environ 120 000 de leurs proches, résidant en Israël et ébranla un souhait de symbiose judéo-musulmane à peine amorcée. Cette rupture pesa lourdement sur le climat moral de la communauté juive et sur son avenir au Maroc.

D'autre part, l'arrêt gouvernemental, le dahir du 26 novembre 1958, imposant la réinscription de toutes les associations bénévoles, juives autant que musulmanes, engendra des modifications au sein de la classe dirigeante juive locale. Une des conditions requises pour ratifier la légalité d'une association était que les membres du comité directeur de l'organisme soient exclusivement de nationalité marocaine et de surcroît que son budget ne provienne pas de source étrangère mais plutôt de cotisations et de dons gouvernementaux.

Les institutions juives craignaient que les autorités ne se contentent pas seulement de désigner aux Comités des Communautés des candidats partisans de l'intégration mais aussi obligerait leurs institutions à fournir des services à tous les musulmans. Cela risquait de s'effectuer de telle

façon qu'au début, quelques musulmans seulement recevraient des services mais que progressivement ceux-ci deviendraient majoritaires et même domineraient les comités directeurs.

Les nouveaux statuts du Conseil des communautés juives du Maroc, élaborés à l'initiative de David Amar, devaient certes surmonter les difficultés de la communauté en la redéfinissant comme minorité ethnico-religieuse, mais le statut n'avait pas encore été ratifié par les autorités, des problèmes plus cruciaux les préoccupaient.

Étant donné qu'une partie des institutions internationales juives de bienfaisance étaient encore gérées par des Juifs de nationalité étrangère résidant au Maroc ou en Europe, une partie de ces institutions furent astreintes à modifier la constitution de leurs comités directeurs et à nommer à leur tête des membres de nationalité marocaine, tout en essayant parallèlement de faire pression pour obtenir des concessions dans leurs statuts. Une partie des anciens directeurs furent ainsi nommée comme conseillers auprès du comité directeur.

Depuis juin 1958, les autorités s'opposèrent à l'existence de la CIRE, « *Caisse Israélite de Relèvement Économique* », présidée par Raphaël Benazeraf et la juriste Hélène Cazes-Benattar, caisse qui soutenait les artisans juifs, en prétendant que ce fonds n'avait pas de raison d'être autonome après l'accession à l'indépendance. En définitive la caisse maintint son activité et ne fut pas dissoute.

Des organismes juifs comme « *l'Association pour la propagation de la langue hébraïque* » s'abstinrent de revendiquer une licence pour leur statut de crainte d'essuyer

un refus.

L'association Maguen David, dédiée elle aussi à la diffusion de l'hébreu, avait reçu, en dépit de ses inquiétudes, une ratification de son statut. Les statuts des associations vouées à l'éducation comme l'ORT, Otsar HaTora, Lubavitch, et des institutions médicales comme l'OSE et le « Home Benjio » furent approuvés sans problèmes [19].

Quant à « *L'Association des juifs originaires d'Algérie au Maroc* », les autorités prétendirent au début qu'il n'était pas nécessaire d'entretenir un organisme séparé pour les Juifs algériens, mais en fin de compte leur statut fut approuvé.

### **La quête d'un compromis pour l'évacuation des Juifs**



L'échec de la mission du Congrès juif mondial en avril et juillet 1959 et le fait que ses délégués n'aient pu rencontrer le Premier ministre ni le ministre de l'Intérieur entraînèrent les représentants des organismes juifs s'occupant du sujet

marocain, à la résolution de chercher des moyens d'action alternatifs pour tenter de résoudre le problème.

**En juillet 1958, l'émissaire Wolfgang Bertholz avait achevé le rapport de ses entretiens au Maroc par une recommandation très explicite :** *« Tout en exploitant la situation économique déplorable du Maroc, il est nécessaire d'essayer de proposer une aide financière, afin d'obtenir de l'actuel ou du futur gouvernement un quota d'immigration fixé d'avance. Une offre de ce genre devrait parvenir évidemment d'une institution privée, et sûrement pas d'Israël, tout en proposant habilement le sujet du quota d'émigration, comme condition préalable [20]. »*

Certains dirigeants de la communauté juive avaient estimé lors d'un entretien avec Yaakov Tsur, l'ancien ambassadeur d'Israël à Paris, en avril 1959, que la voie la plus efficace pour la solution du problème de l'émigration était d'exercer une influence directe sur le roi par l'intermédiaire de son fils en visite à cette époque à Paris.

Ces dirigeants connaissaient la sensibilité du prince héritier aux arguments financiers. Toutefois, le représentant de l'Agence juive, Yaakov Tsur, était sceptique quant à la réussite de ce procédé. Selon lui, le sujet nécessitait une seconde réflexion, étant donné que le prince venait juste de rentrer d'Égypte et qu'il avait besoin du soutien politique de Nasser. Celui-ci lui avait sûrement promis une contribution et par conséquent, le prince serait certainement plus prudent et éviterait toute action risquant de nuire à son prestige, à la veille des entretiens de son père avec le président de Gaulle.

Tsur estima qu'il serait difficile de trouver un intermédiaire qui

puisse s'entretenir de ce sujet avec le prince Moulay Hassan et même si cela se produisait, on doutait de l'aptitude du prince héritier à tenir ses promesses. Pour cela il fallait vérifier, une fois de plus, si cette proposition était réalisable et trouver les voies adéquates pour aborder le prince lors de ses déplacements à l'étranger [21]

Pour remédier à ce problème, on convoqua une grande réunion de concertation le 17 juin 1959, à laquelle prirent part Nahum Goldman et Alexandre Easterman du CJM, Yaakov Tsur et Éran Laor de l'Agence juive, Walter Eitan et Shneurson de l'Ambassade d'Israël à Paris, Mordekhay Gazit du ministère des Affaires étrangères et Shlomo Havilio du Mossad.

Bien qu'il y eût des divergences de vues entre le CJM et les Israéliens, tous les participants étaient unanimement convaincus que, pour sortir de l'impasse, il fallait envisager une rencontre entre Goldman et le roi, lors de son séjour en Suisse. On proposa aussi d'effectuer parallèlement une rencontre avec le prince héritier qui avait une influence considérable sur son père mais il était évident, pour tous les participants, qu'un contact de ce genre ne serait possible que s'il avait une base « solide », faisant allusion à une indemnité financière.

Les participants signalèrent que le prince était complètement débordé par ses dettes [22]. En raison de divers problèmes techniques, ni le CJM ni l'ambassade d'Israël à Paris ne réussirent à organiser cette rencontre [23]

Cela étant, au ministère des Affaires étrangères, on déploya beaucoup d'efforts pour obtenir une audience pour Nahum

Goldman chez le roi. Tandis que S. Z. Shragay était partisan d'une rencontre avec le prince héritier, Gazit était plutôt réservé quant au caractère et à la personnalité du prince : « *Il faut réexaminer le sujet et vérifier dans quelle mesure le prince serait capable de tenir ses promesses, si toutefois il était prêt à les émettre. Nous savons, certes, que c'est une personne équivoque. En outre, il ne faut pas négliger l'éventuelle emprise de ses impressions du Caire.* »

Gazit préféra à cette étape emprunter « la voie normale » pour influencer le roi [24]. Lorsque cette voie échoua elle aussi, on décida au ministère de continuer d'embarrasser les Marocains par les visites constantes d'Easterman.

Après l'échec des missions d'Easterman, les divers représentants s'occupant de l'émigration juive décidèrent d'examiner de nouvelles voies pour résoudre le problème de l'émigration, et demandèrent à Isser Harel de se rendre au Maroc le mois d'octobre 1959. À partir du début novembre, une série de réunions se déroulèrent dans le bureau du ministre des Affaires étrangères Golda Meir avec la participation de tous les organismes impliqués dans le sujet [25].

**À l'Agence juive, on convoqua une grande réunion, en début janvier 1960, avec la participation des représentants de l'Agence juive, du ministère et du Mossad, afin de réévaluer la situation au Maroc.**

Les divergences de vues entre les représentants du Mossad et de l'Agence juive d'un côté et les représentants du judaïsme mondial de l'autre s'aggravèrent considérablement. Le représentant du Mossad, Arié Levontin, étala ces

divergences, de manière critique à l'aide d'une question insidieuse : la nouvelle politique devait-elle se baser sur les déclarations d'apaisement des autorités marocaines, recueillies par les représentants du CJM et d'autres organismes juifs, ou plutôt sur l'affligeante réalité au Maroc, telle qu'elle est rapportée par la Misgeret.

Shragay qui clôtura les débats fut astreint d'accepter que les consultations avec les organismes s'occupant du judaïsme marocain n'incluent pas le Joint, l'HIAS et l'AIU, qui craignaient de perdre leur confiance aux yeux des autorités, s'ils prenaient part à des débats ayant un rapport avec l'émigration. Néanmoins, les représentants du gouvernement et de l'Agence juive se tiendraient à leur disposition [26]

**Au début février 1960, les organismes israéliens s'occupant du sujet judéo-marocain décidèrent de tenter de nouvelles voies diplomatiques pour la sortie des Juifs.**

Une réunion en ce sens se déroula, à Tel-Aviv, présidée par Shragay avec la participation des représentants du Mossad, du gouvernement et de l'Agence juive. Yaakov Tsur a ouvert la réunion par une déclaration pertinente : *« Il faut examiner l'éventualité de pourparlers de haut niveau avec les Marocains, avec le monarque lui-même, dans le but de parvenir à un accord pour la sortie rapide de tous les Juifs intéressés, en un laps de temps fixé d'avance. »*

En fait, la proposition de Tsur faisait allusion à un accord pour *« l'évacuation »* des Juifs du Maroc. C'est ainsi aussi que Isser Harel avait compris les propos de Shragay en mettant les points sur les i : *« L'idée de l'évacuation n'est pas*

*absurde. »*

Le chef du Mossad procura bénévolement aux autorités marocaines des arguments pour expliquer leur politique au monde arabe. Elles pourraient prétendre, selon lui, que l'émigration du Maroc pèserait sur la situation économique d'Israël. Il dut avouer explicitement que la solution devait indubitablement être diplomatique. Le but principal de l'action clandestine que déployait son réseau au Maroc n'avait pour but que de fournir aux Juifs locaux la sensation qu'ils n'étaient pas négligés et aussi d'attiser l'espérance en leur cœur [27]

L'idée d'aborder le prince héritier pour parvenir à un accord est née en Israël, après la constitution du gouvernement Ibrahim et se développa après sa dissolution, en raison de la défaillance du roi face à l'ardeur de l'opposition.

En juillet, après avoir été informé de la rencontre prochaine d'Easterman avec le prince héritier, on demanda au représentant du CJM de rencontrer d'abord le ministre de l'Intérieur Bekkay. Easterman reçut des instructions de Shragay selon lesquelles, pour le moment, il n'était pas nécessaire d'entrer dans des détails précis, mais qu'il fallait souligner à son interlocuteur que, depuis que le Maroc avait accédé à l'indépendance, on n'a pas permis aux Juifs d'immigrer en Israël, malgré les promesses et les déclarations du gouvernement [28]

À l'ambassade d'Israël à Paris, Yaël Vered conçut une nouvelle voie pour contacter le prince héritier. Le 27 juillet 1960, elle rencontra les représentants du Mossad pour débattre avec eux de nouveaux moyens de travail « face à la

détérioration de la situation de la communauté juive du Maroc et surtout à l'aggravation des difficultés concernant l'organisation de leur sortie ».

### **Selon ses informations, Mohammed V organisait une fuite de fonds en dehors du Maroc.**

Le monarque était associé à plusieurs entreprises en Suisse et en Italie mais avait des difficultés à assumer ses engagements financiers. Elle s'adressa au chef de la Misgeret à Paris, Éphraïm Ronel [29], et lui proposa, que Eran Laor, trésorier de l'Agence juive en Europe, s'adresse comme représentant d'Israël à l'avocat André Weil, identifié par Vered comme la personne s'occupant des affaires financières du roi, pour qu'il envisage avec lui la possibilité d'aider le roi financièrement, et en compensation déclenche des modifications dans le domaine de l'émigration [30].

Un accord de ce genre s'était déjà produit avec le fils du Premier ministre Nouri Saïd en Irak. Ronel était surpris par la hardiesse de la proposition, mais promit d'écrire en Israël à ce sujet. Bien que Vered eût informé l'ambassadeur Eitan, elle rédigea une lettre au ministère à Jérusalem en soulignant qu'à son avis, cette proposition devrait parvenir de la Misgeret et être soutenue par le ministère. Si par hasard celle-ci restait indécise, le ministère de Golda Meir pourrait prendre cette initiative en main [31] »...

Mais en fin de compte c'est Easterman qui rencontra le prince héritier conformément aux propositions de l'émissaire marocain Bensellam Guessous lors de sa mission à Jérusalem.

## **L'entretien avec l'ambassadeur marocain**

L'éditeur René Julliard convia de sa propre initiative, le 2 décembre 1959, à son domicile, le consul d'Israël à Paris, Mordekhay Shneurson, et l'ambassadeur du Maroc en France, Abdelatif Benjelloun. Un débat envenimé s'engagea rapidement entre les deux diplomates.

**Dès que Shneurson exprima les sentiments de discrimination que ressentait les Juifs du Maroc dans l'octroi de passeports et dans les relations postales avec Israël, l'ambassadeur marocain l'apostropha en ces termes :**

*« S'il y avait déjà entre nos deux pays des relations diplomatiques normales et que vous soyez venu me voir pour me tenir de tels propos, j'aurais une preuve supplémentaire à ma conviction qu'il ne fallait pas entretenir de relations normales avec Israël, comme nous le faisons avec d'autres pays.*

*Mon interprétation de vos propos est que vous, en Israël, vous vous placez comme les défenseurs des Juifs dans leurs pays d'origine et vous vous accordez le droit et la justification de vous immiscer dans les problèmes internes d'autres pays. Il s'agit là de citoyens marocains. Les responsables et officiels de ce pays ont le droit de décider s'il faut accorder ou pas des passeports et à qui les donner. C'est à eux aussi qu'incombe le droit de décider des relations postales avec d'autres pays étrangers [32]. »*

**Après que Shneurson eut spécifié à l'ambassadeur les affinités existant entre le monde juif et l'État d'Israël, il lui**

**demanda comment il justifiait l'inquiétude du Maroc envers les Algériens et envers les activités qu'entretenait le Maroc en leur faveur, bien que ces gens-là ne soient pas des citoyens marocains.**

**Comment justifierait-il son intervention en faveur des réfugiés palestiniens, dont ils avaient parlé précédemment, lorsque ces mêmes réfugiés n'étaient pas des ressortissants marocains.**

Benjelloun, un peu calmé, se rapporta à l'émigration illégale.

Selon lui les autorités marocaines étaient informées de l'existence d'un réseau clandestin qui faisait fuir les Juifs illégalement vers Israël, mais la politique des autorités était de tout temps de laisser croire qu'elle n'en savait rien.

Toutefois, en aucun cas les autorités de son pays ne donneraient leur accord à une émigration juive qui renforcerait militairement Israël, en état de guerre avec ses voisins arabes, mais accepterait volontiers un accord entre les belligérants, basé sur des concessions mutuelles.

Après la réception du rapport de Shneurson, le directeur général du ministère des Affaires étrangères ajouta une remarque à l'intention du directeur de cabinet du ministre Golda Meir : « *Cet entretien prouve qu'il n'y a aucun bénéfice dans nos tractations actuelles avec les Marocains.*

*L'argument est trop usé et témoigne d'un manque de raisonnement et de lucidité. Parallèlement, ce même argument avait resurgi dans la réponse du Premier ministre Ibrahim au secrétaire général [des Nations unies]. Tous nos efforts n'aboutissent à rien. Il ne reste que l'action [33]. »*

Cette remarque confirme les fluctuations ressenties par les

représentants d'Israël chargés du problème de l'émigration entre l'action clandestine d'un côté, et la voie diplomatique de l'autre.

## L'entretien avec le prince Moulay Hassan



*Mohammed V et son fils*

*Moulay Hassan*

**Easterman s'entretint avec le prince héritier le 1er août 1960 et en fit un rapport au ministre des Affaires étrangères Golda Meir, le 6 septembre 1960[34].**

Le prince consentit à cet entretien, dont il connaissait d'avance le sujet, mais exigea la discrétion totale comme condition préalable à la poursuite de ces contacts. De ce fait, le prince fit allusion au fait qu'il envisageait une série de rencontres avec les représentants d'Israël. L'entretien s'effectua tard dans la nuit, non pas dans son palais, mais en dehors de Rabat, dans le domicile personnel d'un de ses proches [35]. Ce long entretien traita de divers sujets dans une atmosphère conviviale qui incita Easterman à s'exprimer

avec aisance.

Le prince souligna son espoir de voir les Juifs rester fidèles au Maroc et déclara sa satisfaction « *du renouveau religieux chez les Juifs du Maroc* ». Les musulmans marocains, selon lui, honorent tous les croyants et un homme religieux éprouve du respect pour toute religion. C'est pour cela que Allal Alfassi, comme sommité religieuse, éprouvait de la considération pour les Juifs, contrairement aux partisans de la gauche.

En réalité, cette manière de représenter la communauté était contraire aux courants idéologiques et sociaux de l'époque, car précisément, cette judéité traversait une étape enthousiaste vers une sécularisation. Les propos du prince témoignent plutôt des inquiétudes du Palais envers l'adhésion de jeunes Juifs aux courants gauchistes et communistes de l'opposition.

Les jeunes de l'aile gauche de l'Istiqlal voyaient la Couronne et le Palais comme des éléments conservateurs soutenus par les cléricaux et la classe féodale rurale. Le prince craignait que ce courant gauchiste n'entraîne avec lui les jeunes Juifs laïques, ce qui augmenterait la menace contre le pouvoir de la dynastie alaouite : « *Nous n'acceptons pas que des jeunes Juifs soient impliqués dans une action communiste. Le communisme est le plus grand péril contre nous. Comment un Juif peut-il être communiste ou avoir des affinités avec le communisme ?* »

Le prince exprima sa désapprobation envers les sympathies de l'élite intellectuelle juive envers le communisme et le socialisme radical. Toutefois, l'inquiétude du prince héritier

concernant l'attitude des Juifs envers la monarchie était une fausse alarme. Le nombre considérable de Juifs n'ayant pas encore privilégié l'émigration en dehors du Maroc, soutenaient incontestablement les positions du Palais, hormis un groupe d'intellectuels, dont le poids n'était pas considérable.

Les réserves envers Meyer Toledano, l'homme de confiance de Ben Barka, ne découlaient pas uniquement de l'embarras des Israéliens. Easterman cite des propos venimeux, proférés devant lui par le prince héritier, contre Toledano. Il mentionna explicitement l'homme politique juif de gauche et le traita « *d'opportuniste, c'est un homme sans Dieu, un homme dépourvu de religion, dépourvu de croyance et dépourvu d'honneur, je le répugne et le dédaigne* ».

À cette occasion, le prince avoua que des dirigeants juifs membres de Comités de Communauté avaient été déchus de leurs fonctions à cause de leur sympathie pour la gauche. Cela avait pu se faire grâce au procédé permettant aux gouverneurs de provinces de nommer les membres des Comités à partir de listes de candidats, qui leur étaient présentées avant chaque élection.

Le prince n'hésita pas à critiquer ardemment l'ancien ministre Léon Benzaqen, soutenu à l'époque par Easterman, et le décrivit comme un individu dépourvu d'initiative et de force morale.

**Grâce aux propos du prince héritier, nous pouvons comprendre qu'elle était sa conception du problème juif et de l'avenir des juifs dans son pays.**

D'un côté il craignait que si les portes de l'émigration

s'ouvriraient, les Juifs ne quittent en masse le pays, et par conséquent, qu'un grave problème économique ne se déclenche. Toutefois, même si un petit nombre seulement quittait le pays, en raison du désir des Juifs de vivre ensemble, ils seraient rapidement imités par d'autres, ce qui risquait de provoquer une « force grégaire [36] ».

En outre, tant que les Juifs étaient plus productifs que les musulmans et leur niveau de vie plus élevé, ils devenaient un exemple à imiter. À cette étape des analyses de la question judéo-marocaine, le prince formula un argument surprenant, jamais émis précédemment par un dirigeant marocain de droite ou de gauche : « *Soyons réalistes, l'expérience nous a appris que dans le processus de développement de pays venant d'accéder à leur indépendance, la classe défavorisée de la population, désenchantée par les difficultés, s'attaque d'abord aux étrangers, ensuite elle s'en prend aux minorités religieuses [37].* »

**Les propos du prince héritier étaient certes surprenants, non seulement par leur perspicacité, mais aussi par leur troublante sincérité.**

Malgré la masse de déclarations appelant à l'intégration juive dans la société marocaine, quatre années après l'indépendance, alors que de fervents militants juifs embrassaient ardemment cette voie, le prince Moulay Hassan confessa qu'il n'y croyait guère. Les Juifs de son pays étaient inévitablement des candidats potentiels à quitter le Maroc et n'avaient pas, en tant que minorité religieuse, d'avenir dans la société marocaine après l'indépendance. Cette attitude tournait en dérision les nombreux propos des partisans de l'intégration des Juifs au sein de la société

marocaine.

**Le prince héritier déclara avec autant de sincérité qu'il n'avait aucune possibilité de défendre convenablement les Juifs et qu'ils risquaient ainsi de devenir un fardeau plus qu'un avantage pour son pays.** Cela étant, il ressentait envers eux beaucoup de sympathie, de bienveillance et d'estime.

Le prince héritier atténua quelque peu ses propos acérés en se référant à son père, qui avait une opinion différente sur la question juive de son pays. Celle-ci émanait, selon lui, de sources émotionnelles.

Pour le roi Mohammed V, les Juifs étaient des « *protégés* » selon la tradition paternaliste ancestrale des sultans chérifiens. Ainsi, il ne pouvait voir dans leur départ qu'un acte déloyal, tel un père qui renie ses enfants. Par conséquent, son devoir paternel était de les défendre contre eux-mêmes, puisqu'il savait, certainement mieux qu'eux, ce qui leur était profitable. Il ajouta en faisant d'Easterman son complice : « *Il ne pense pas comme vous et moi. Nous sommes des Occidentaux et lui, contrairement à nous, n'examine pas la question d'une manière cartésienne.* »

Les conceptions du roi sur sa communauté juive, telles qu'elles avaient été rapportées par son fils, sont conformes à celles professées par le roi quatre années auparavant, en juillet 1956, à Jo Golan [38].

Le prince héritier avait tenu à rappeler une fois de plus l'argument des chefs des partis, prétendant que le départ des Juifs, en une période si cruciale, risquait de porter atteinte à l'économie du pays. En soulevant cet argument, le prince

voulait sûrement faire allusion à son intention de percevoir un dédommagement financier à cette atteinte.

Contrairement à ses appréciations sur la communauté juive, le prince héritier discerna les avantages dont il pouvait jouir en collaborant avec Israël. Comme beaucoup d'autres, il était persuadé que c'était le meilleur moyen d'accéder au cœur des États-Unis et des pays européens, dont il avait tant besoin pour le développement économique de son pays. Ce sujet devait être sûrement le but convoité de ses entretiens avec Easterman.

Les positions du prince, qui était en fait le Premier ministre de facto, concernant Israël étaient très significatives. Selon lui, les pays arabes du Moyen-Orient et du Maghreb étaient astreints à brandir l'unité arabe et musulmane qui les reliait.

**Son pays ne pouvait en aucun cas se permettre de renier ses frères arabes.**

Il affirma que, s'il avait opté pour une politique déclarée, favorable à l'émigration juive, l'opposition n'aurait pas hésité à l'attaquer comme ami d'Israël et aurait ainsi fait de la monarchie un pouvoir suspect. Le prince Hassan avait assez de tact pour s'abstenir d'évoquer l'argument affirmant que l'émigration juive vers Israël renforçait Tsahal en lutte contre ses frères arabes. Par contre, il déclara sans ambiguïté à son interlocuteur : *« L'État d'Israël est un fait accompli, une réalité. Personne ne peut nier son existence. En outre, ce pays est loin de nous et n'a pas de contact direct avec le Maroc. Néanmoins, les pays arabes du Moyen-Orient sont nos frères et nous ne pouvons pas les négliger. Je suis contraint d'œuvrer en conséquence. Si cela ne dépendait que*

*du Maroc, j'aurais proposé l'adhésion de l'État d'Israël à la Ligue arabe. Mais nos pays frères se sentent menacés et ils vivent dans un État d'animosité que nous ne pouvons pas mésestimer. »*

**Cette proposition d'adhésion d'Israël à la Ligue arabe n'a été publiée que dans les années 1970, bien qu'elle fût connue des politiciens israéliens.**

Ceux-ci, à cette époque, ne pouvaient imaginer un acte destiné à intégrer un pays en voie de constitution dans un contexte géopolitique arabo-musulman, mais par contre, voyaient positivement, qu'Israël, pays asiatique, adhère à des organismes européens. Relativement aux leaders de son époque, le prince Hassan manifesta à cette occasion une vision politique peu conventionnelle [39].

**Néanmoins, ce qui préoccupait plus que tout Easternman était l'émigration des Juifs.**

Le prince ne manqua pas de souligner, une fois de plus, l'atteinte économique à son pays qu'engendrerait le départ des Juifs et garantit, comme prévu, que le sujet serait traité dans les prochaines rencontres avec les représentants d'Israël : *« Laissez-moi le temps et accordez-moi les conditions appropriées et nous trouverons la voie nécessaire à la solution du problème, celle qui nous satisfera mutuellement [40]. »*

Le prince désigna Sam Benazeraf comme l'homme de liaison qui coordonnerait les prochaines rencontres. À cette occasion, il ajouta qu'en attendant, le CJM pouvait remettre à Benazeraf des requêtes spécifiques pour l'émigration de familles. Moulay Hassan assura qu'il était intéressé à

poursuivre les débats sur les sujets déjà traités.

En outre, ses propos laissent inévitablement deviner, qu'il souhaitait effectuer ses prochaines rencontres avec des représentants directs d'Israël. Le prince demanda à son interlocuteur d'éviter des manifestations contre lui de la part d'organismes juifs américains, lors de sa prochaine visite aux États-Unis comme chef de la délégation marocaine aux Nations unies.

Dans le rapport d'Easterman, envoyé trois semaines plus tard, il s'avéra que l'émissaire du CJM n'était point optimiste quant aux déclarations du prince héritier. Il attribua ses propos au fait que, peu de temps auparavant, on avait constitué un nouveau gouvernement, présidé par le roi et son fils, qui tentait de se libérer de l'influence nassérienne et que ce gouvernement était très instable. Par contre, il admit qu'en comparaison avec les anciens chefs du gouvernement, Bekkay, Balafrej et Ibrahim, il fut convenablement reçu par le prince.

**Curieusement, après cette rencontre, Easterman avait l'impression d'avoir accompli une grande mission diplomatique juive** : réfuter les médisances selon lesquelles le CJM soutenait le parti de Ben Barka et s'était immiscé ainsi dans la politique interne du Maroc. Les relations postales entre le Maroc et Israël n'avaient été soulevées par Easterman que de manière implicite.

Les instructions préliminaires reçues de S. Z. Shragay avant son départ au Maroc et surtout le fait qu'Easterman avait fourni son rapport au ministre Golda Meir et non à Nahum Goldman prouvent que, comme dans les cas précédents,

Easterman œuvrait non seulement comme représentant du CJM mais aussi comme représentant du gouvernement israélien, en collaboration étroite avec le Mossad et l'Agence juive.

Le prince héritier était conscient de cet état des choses lorsqu'il émit ironiquement en direction d'Easterman : « *Vous prétendez que vous êtes prêts à m'aider, mais je suis assez lucide pour savoir que vous ne pouvez pas le faire. Vous ne pouvez m'aider que tant que je n'aurai pas besoin de vous. Mais lorsque je désirerai quelque chose de précis, vous ne pourrez pas me l'accorder. Voici un exemple : Si je sollicite un soutien dans mes relations avec la France, Israël répondrait "ça non !", et vous ne pourrez rien faire.* »

Le prince marocain connaissait parfaitement la nature des relations entre le CJM et le gouvernement israélien. C'est pour cela qu'il se comporta en fait avec Easterman comme avec un ambassadeur israélien [41].

Shragay n'a pas délaissé la proposition temporaire du prince héritier concernant l'émigration et décida au mois de septembre, de connivence avec Goldman et Easterman, de présenter au prince une liste de dix familles juives sélectionnées pour demander leur émigration. En outre, grâce au succès de l'entretien, on décida de solliciter une rencontre avec le roi lui-même. Malgré la proposition de Moulay Hassan de désigner Benazeraf comme intermédiaire entre les Israéliens et le Palais, Shragay ne manqua pas d'exprimer son dédain aux dirigeants juifs marocains.

Selon lui, « *Étant donné qu'il n'y a pas au sein du judaïsme marocain des personnalités représentatives, et surtout étant*

*donné que les autorités n'avaient pas d'estime pour Meyer Toledano, David Amar et Léon Benzaquen qui s'était écarté de la vie politique, on pourrait proposer au prince que le médiateur entre le judaïsme marocain et les autorités marocaines soit assuré par André Jabès du CJM [42]. »*

## **Le tournant décisif**

**Malgré les inquiétudes du président de la communauté, David Amar, un tournant décisif s'effectua après l'entretien avec le prince héritier.**

On remarqua un accroissement considérable du nombre de personnes à qui l'on délivra des passeports, l'atmosphère s'améliora et l'on sentit un comportement plus indulgent de la part de la police et des gouverneurs de provinces. Les Israéliens avaient la sensation évidente que cette amélioration était due à de nouvelles directives, prises au gouvernement.

Parallèlement à ce changement, Yaël Vered s'exprima de manière plus explicite sur la nouvelle politique à adopter. « *C'est l'occasion propice d'examiner la possibilité d'accroître l'ampleur de l'émigration d'Afrique du Nord grâce à un accord financier efficace avec le prince, semblable à l'accord opéré à l'époque pour l'évacuation des Juifs d'Irak [43].*

*Un accord de ce genre n'aurait de valeur tangible que s'il permettait l'émigration de milliers de personnes. Il deviendrait effectif grâce à la création d'une compagnie de navigation commune, pour faire sortir les immigrants du port qui serait choisi par le prince ou bien grâce à la création d'une compagnie de transports aériens. Cependant, si le prince est*

*favorable à un accord, il pourrait lui-même proposer une solution. »*

En raison de cette évolution, Vered conseilla de s'abstenir de manifester contre le régime marocain ou de prévoir des critiques dans la presse américaine qui risquaient d'envenimer l'attitude des autorités envers les Juifs. Ces propos témoignent qu'à partir de ces entretiens les relations israéliennes avec le Maroc avaient pris un tournant décisif [44].

Vers la fin du mois d'août, Sam Benazeraf s'entretint longuement avec Easterman pour lui annoncer les allègements dans les consignes et les directives pour l'octroi des passeports aux familles juives. Ces changements furent ressentis surtout à Casablanca, où le gouverneur, le colonel Mohammed Madbouh et son adjoint Charaf octroyèrent librement des passeports à quiconque le demandait.

De nouvelles directives furent adressées aux fonctionnaires du ministère de l'Intérieur selon lesquelles il fallait fournir des réponses précises aux sollicitateurs. S'il y a un obstacle quelconque à la demande, il faut le communiquer explicitement à la personne. S'il n'y a pas de raison valable pour s'y opposer, il faut accorder un passeport à toute personne qui le désire. Benazeraf estimait que le ministre de l'Intérieur opérait incontestablement selon les directives du prince héritier et qu'il serait invraisemblable qu'il ait décidé de le faire, dans un domaine si délicat, de sa propre initiative.

Après ce rapport, Easterman s'exclama plein de satisfaction :  
*« Si tout se confirme véridique, je pourrais présumer que ma rencontre avec Moulay Hassan a engendré un grand*

*succès [45].»*

Le rapport d'Easterman au gouvernement israélien, ainsi que les conséquences de son entretien sur le terrain, concernant les passeports, n'eurent paradoxalement pas d'importantes répercussions sur le comportement des organismes israéliens.

On aurait pu supposer qu'en lisant les propos de Moulay Hassan, on sentirait que la situation des Juifs du Maroc allait s'améliorer et qu'aucun danger apparent ne menaçait leur sécurité. Cette conclusion aurait pu aussi susciter un changement radical dans le réseau de la Misgeret et dans ses activités au Maroc. Malgré cela, les choses se déroulèrent autrement.

Harel ne manifesta aucun signe de contentement concernant ces pourparlers, qui risquaient de mettre à l'écart tout l'éventail que le Mossad avait déployé au Maroc. Les chefs du Mossad ne manquèrent pas l'occasion d'émettre des soupçons sur les véritables intentions des autorités marocaines.

Le même mois, ils traduisirent leurs intentions d'intensifier leurs activités et acquirent, en septembre 1960, le petit rafiot Pisces (Egoz) qui devait permettre d'augmenter le nombre de familles juives quittant le Maroc.

**La conception qui prévalait au gouvernement israélien, à l'Agence juive et au Mossad était que le judaïsme marocain était toujours menacé d'un grand péril et qu'il fallait à tout prix les évacuer, non pas à l'aide de passeports individuels distribués sans entraves, mais par l'évacuation totale de la communauté.**

À ce stade, plusieurs organismes s'empressaient entre le Palais et l'opposition pour obtenir des améliorations dans le statut des Juifs du Maroc et dans le droit de sortie du pays. Parallèlement, ils s'efforcèrent d'éloigner le jeune pays du bloc des États panarabes.

À ces contacts participèrent plusieurs médiateurs entre autres, Sam Benazerf, Isaac Cohen Olivar, Marcel Franco et David Amar. « *L'accord de compromis* » entre le roi Hassan II et les chefs du Mossad d'août 1961, réglant les départs collectifs, constitue un aveu flagrant de la part des dirigeants marocains que les Juifs n'avaient plus d'avenir dans un État défini dans ses diverses constitutions comme État musulman.

Même la nouvelle constitution approuvée par referendum le 7 décembre 1962 définissait l'islam comme religion d'État bien qu'elle octroyât à tous les citoyens une liberté de culte. Mais à cette date, les dirigeants de la communauté avaient déjà compris que l'évacuation quasi totale des Juifs n'était qu'une question de temps. Même les personnalités marocaines les plus progressistes ne pouvaient promettre aux Juifs un Maroc laïque et démocratique qui leur assurerait un avenir sans ombre.

**En juillet 1960, le ministère de l'Intérieur marocain publia un recensement officiel de la population marocaine.**

La communauté comptait à cette époque 160 032 juifs faisant partie d'une population générale de 11 595 456 habitants. À Casablanca vivaient 71 175 Juifs sur une population générale de 965 000 habitants. Le pourcentage des Juifs dans la population générale ne dépassait pas 1,4 %. La moitié de la population juive avait moins de vingt ans et vivait

principalement dans les villes [46].

Jusqu'au 30 juin 1963, 60 017 Juifs émigrèrent du Maroc en Israël. Par conséquent, on estime le nombre de Juifs qui demeurèrent encore à cette date au Maroc à 110 000 personnes [47].

En 1965, 55 000 Juifs vivaient encore au Maroc et en 1972 il ne subsistait de cette communauté pas plus de 30 000 Juifs [48].

**Au début de l'an 2003, on estime le nombre de Juifs vivant au Maroc à 5 000 personnes, vivant dans l'inquiétude des répercussions de la seconde Intifada.**

Depuis février 1963, une coopération directe entre Israël et le régime au Maroc commença à s'élaborer dans le domaine du renseignement, de la défense et des services secrets qui se développèrent vers la collaboration dans les domaines agricoles, économiques et commerciaux jusqu'à faire l'objet d'une reconnaissance publique dans les années 1970.

## Notes

[1] La ville internationale de Tanger n'a modifié son statut juridique et n'a été annexée officiellement au Maroc que le 29 octobre 1958 et la peseta n'a été annulée dans l'ancien protectorat espagnol que le 1er janvier 1959.

[2] Dar-el-bida est le nom arabe officiel de Casablanca. Les noms géographiques dans notre étude sont mentionnés généralement en arabe à moins que le nom français ne soit particulièrement répandu, comme celui de Casablanca, ou que le nom arabe soit relativement méconnu.

[3] Qadima est le nom de l'organisation sioniste au Maroc. Après un certain temps, ce nom a été identifié avec le département de l'immigration de l'Agence juive. Souvent ce nom était associé au camp de transit pour immigrants, situé à 26 km d'elJadida, parce qu'il était géré par l'Agence juive. Aux yeux des autorités marocaines ce nom représentait l'organisation sioniste au Maroc après l'indépendance.

[4] La Misgeret est le nom du réseau implanté par le Mossad au Maroc pour veiller tout d'abord à l'autodéfense juive et ensuite à l'émigration clandestine.

[5] Durant la dernière année du protectorat français, entre 3 000 et 4 000 Juifs par mois quittèrent le Maroc pour Israël. Témoignage de S. Y. [Shlomo Yehezqeli], E. Shoshani, Témoignages. Neuf années sur deux mille, Texte ronéotypé Ultra secret [Tel Aviv, 1964].

[6] L'immigration en Israël, Annuaire statistique, 1975, Jérusalem, vol. II, Tableau I, p. 45.

[7] Témoignage de S. A. [Simha Aharoni], Shoshani, Témoignages. Neuf années sur deux mille, Texte ronéotypé Ultra secret [Tel Aviv, 1964]. Aharoni était un fonctionnaire du département de l'immigration de l'Agence juive à Paris. Il publia un rapport ronéotypé sous le titre : « Le judaïsme marocain – rapport, Ultra secret, 1961-1963 », Département de l'immigration de l'Agence juive à Paris. Selon ce rapport, la diaspora juive du Maroc était concentrée principalement dans les villes de Casablanca, Fès, Marrakech, Meknes, Rabat, Tanger, Sefrou, Qénitra, Oujda, Tétouan, Midelt et Erfoud. Les noms de famille les plus répandus étaient : Azoulay, Bitton, Dahan, Perez et Oiknin. Les principales

professions selon l'ordre de leur profusion étaient :  
commerçant, cordonnier, tailleur, secrétaire, comptable,  
orfèvre, fonctionnaire, peintre en bâtiments, électricien,  
rabbin, instituteur, infirmière, pharmacien, dentiste, opticien,  
ingénieur et peintre. Ces données ne concernent que les  
Juifs qui ont quitté le Maroc entre 1961 et 1963 et qui  
s'installèrent en Israël.

[8] Allal Alfassi a été exilé par la Résidence française au  
Gabon suite à son activité nationaliste. Après la Guerre, il  
vécut quelques années au Caire où ses idées panarabes  
s'étaient consolidées.

[9] Alfassi fait peut-être allusion aux publications concernant  
« la sélection » qui proscrivit l'émigration de Juifs malades ou  
âgés.

[10] Le journal El Alam, 29 août 1956, cité par M. Laskier, «  
L'État d'Israël et les Juifs du Maroc dans le complexe  
politique marocain », Mikhaël, volume 14, p. 240. Alfassi fait  
allusion aux passeports collectifs qui étaient en vigueur lors  
de l'évacuation du camp de transit Qadima durant l'été 1956.  
Cette catégorie de passeports a été réutilisée au cours de  
l'opération Yakhin.

[11] H. Lherman, « L'Al Wifaq chez les Juifs marocains,  
entente cordiale ou collaboration », L'Arche, n° 20 et 21, août  
et septembre 1958.

[12] Rapport d'Alexandre Easterman de son voyage au  
Maroc effectué du 27 juin au 4 juillet 1957, Archives Sionistes  
Centrales, Jérusalem. Z6/1763. Le représentant du Mossad  
n'est pas identifié, mais il est possible que ce soit Hagay Lev  
du QG de la Misgeret à Paris.

[13] Rapport de Haïm Yahil, secrétaire général adjoint du ministère des Affaires étrangères, entretien avec Marcel Stein après son retour du Maroc, ANI AE (Archives nationales d'Israël, ministère des Affaires étrangères, Jérusalem) 4317/10/2.

[14] V. Malka rapporte un recensement effectué en 1960 selon lequel 230 000 Juifs vivaient au Maroc, par rapport à 230 000 Juifs qui y vivaient dix ans auparavant. « La situation des communautés juives en Tunisie et au Maroc. L'exemple marocain ». L'Arche, n° 62, mars 1962.

[15] Rapport de A. Easterman de son discours à la 4e assemblée plénière du département politique du CJM à Stockholm, août 1959 dans M. Laskier, « L'émigration des Juifs du Maroc, la politique gouvernementale et l'attitude des organisations juives mondiales de 1949 à 1956 ». Shorashim baMizrah, vol. II, p. 354.

[16] M. Gazit, ambassade d'Israël à Washington à Y. Maroz, ministère des Affaires étrangères à Jérusalem, 22 février 1961, ANI AE, 941/8.

[17] Quant aux arguments spécifiques du roi Hassan II de concéder aux Juifs le droit au départ organisé voir le chapitre V « Les pourparlers avec les représentants du Palais ».

[18] Shoshani, Neuf années, p. 131.

[19] Le Suédois Marcel Stein prétendit que les fonctionnaires du Joint au Maroc avaient tendance à s'effacer avec beaucoup d'appréhension devant les autorités. Rapport de Hayim Yahil sur ses entretiens avec Marcel Stein, 8 novembre 1957, ANI AE, 4317/10/2.

[20] Rapport de Wolfgang Bertholz de Berne, 22 juin 1958, ANI AE, 4317/10/2.

[21] Y. Tsur à M. Gazit, 1er mai 1959, ANI AE, 4324/5/2.

[22] M. Gazit à M. Shneurson, 13 juillet 1959. M. Gazit aux délégations d'Israël à Londres, New York et Washington, 19 juillet 1959, ANI AE, 4310/4/1. Y. Tsur au ministre des Affaires étrangères Moshé Sharett, 10 juillet 1956, ANI AE, 3113/9. Dans cette lettre, on parle d'un avocat nommé Paul Weil.

[23] M. Gazit à Avner Eden à l'ambassade d'Israël à Londres, 10 août 1959. M. Gazit à L. Castel, 1er juillet 1959, ANI AE, 4310/4/1. George Botbol était de nationalité française.

[24] M. Gazit à M. Shneurson, 2 août 1959, ANI AE, 4318/3/1.

[25] À cette réunion participèrent S. Z. Shragay, Yaakov Tsur, Yaakov Herzog, ambassadeur d'Israël à Ottawa, Barukh Duvdevani, Yehuda Dominitz et Naftali Bar Giora, tous les trois de l'Agence juive ainsi que David Aviram et Arié Levontin du Mossad et M. Gazit du ministère. Protocole de réunion au sujet du Maroc, effectuée à l'Agence juive, 6 janvier 1960, ANI AE, 4318/3/1.

[26] Ibidem.

[27] Protocole de réunion, 2 février 1960, présidé par Isser Harel, Yaaqov Tsur et S. Z. Shragay et avec la participation de David Aviram, Arié Levontin, M. Gazit, Y. Rupnik, B. Duvdevani et M. Riveline, directeur général de l'Agence juive, ANI AE 4319/4/1.

[28] Lettres envoyées par poste diplomatique de S. Z. Shragay à A. L. Easterman, 22 juillet 1960 ASC, Z6/1757.

[29] Éphraïm (Rosen) Ronel remplaça Shlomo Havilio en février 1960 comme responsable de la Misgeret à Paris. Les relations entre Harel et Havilio se détériorèrent à cause de la conduite jugée trop indépendante de Havilio. Quand celui-ci termina son mandat, les relations entre Ronel et l'ambassade d'Israël à Paris devinrent plus amicales. Ronel quitta Paris en avril 1964. Témoignage d'Éphraïm Ronel, Ramat-Hen, hiver 1997 et 6 septembre 1999.

[30] Le nom d'André Weil a déjà été mentionné, avec des réticences, comme médiateur potentiel depuis le 17 juillet 1959. M. Gazit aux représentants d'Israël à Londres, New York et Washington, 19 juillet 1959, ANI AE, 4310/4/1.

[31] Deux lettres manuscrites « pour des raisons de conspiration » de Yaël Vered, 27 juillet et 29 juillet 1960, ANI AE, 4319/5. Vered souligna qu'elle n'avait pas fait imprimer ses lettres par sa secrétaire afin de garder le secret total.

[32] M. Shneurson à Y. Tsur, 4 décembre 1959, ANI AE, 4310/4/1.

[33] M. Gazit à M. Shneurson, 2 août 1959, ANI AE, 4318/3/1.

[34] Ibidem.

[35] M. Lasker : « Les Juifs dans le Maroc indépendant : la politique des autorités et le rôle des organismes juifs mondiaux (1956-1976) », Shorashim baMizrah, voir aussi son article « L'État d'Israël et les Juifs du Maroc dans l'engrenage de la politique marocaine », Mikhaël, n° 14, et aussi Y. Tsur, « Le prince, le diplomate et l'accord », Haarets, 18 novembre 1994. Tsur présume que la rencontre s'était effectuée au domicile de Sam Benazeraf à Rabat mais il s'avère que

celui-ci habitait à Casablanca en voisinage avec le ministre Abdelkader Benjelloun. Il est possible qu'il fasse allusion au domicile de son oncle Raphaël Benazeraf, qui effectivement habitait Rabat, mais ce lieu reste encore moins probable. Jo Golan quant à lui reste sceptique quant à l'évidence même de cet entretien entre Easterman et le prince héritier. Témoignage de Jo Golan, janvier 1999, Jérusalem.

[36] Dans le rapport d'Easterman en anglais, le terme « force grégaire » est en français dans le texte.

[37] Cet argument est curieusement semblable à celui, soulevé une année auparavant, par le chef du Mossad, Isser Harel lors d'une réunion présidée par Golda Meir. Voir le rapport de la réunion à Jérusalem, 9 novembre 1959, avec la participation de N. Goldman, S. Z. Shragay, I. Harel, M. Fisher, B. Duvdevani, M. Riveline, Y. Dominitz (tous les trois de l'Agence juive), Shlomo [Havilio] et à A. Levontin du Mossad. ASC, Z6/1474.

[38] C. Enderlin, Paix ou guerre : les secrets des négociations israélo-arabes de 1917-1990, p. 190-196. Jo Golan, La longue marche, manuscrit rédigé à l'époque des faits.

[39] Au début des années 1970, le roi Hassan II révéla au grand jour sa politique constante envers Israël qui mena d'une coopération secrète et étroite avec l'État hébreu au rôle de médiateur entre Israël et le président égyptien Sadate, qui aboutit à sa visite historique à Jérusalem. Le roi Hassan II rencontra plus tard plusieurs hommes d'État israéliens entre autres Yitshaq Rabin, Moshé Dayan et Shimon Peres.

[40] En promettant que le sujet économique serait au centre

des entretiens prochains avec les interlocuteurs israéliens, le prince Moulay Hassan laissa entendre qu'il était prêt à envisager une aide financière que le Maroc devrait percevoir, comme compensation à ses dommages économiques.

[41] A. Easterman à G. Meir, 6 septembre 1960, ANI AE, 4318/4/1. Une copie de ce rapport se trouve aussi dans ASC, Z6/1757.

[42] S. Z. Shragay au ministère des Affaires étrangères à Jérusalem, 1er septembre 1960, ANI AE, 4324/5/2.

[43] Cette comparaison entre l'accord avec les autorités irakiennes au sujet de la sortie collective des Juifs a été débattue déjà lors de la réunion à Tel-Aviv, le 2 février 1960, avec la participation du Mossad de l'Agence juive et du ministère des Affaires étrangères. Il s'agit de l'accord réalisé avec le fils du Premier ministre Nouri Saïd. Voir, ANI AE, 4319/4/1.

[44] Y. Vered à Y. Maroz, 14 septembre 1960, ANI AE, 941/6.

[45] A. Easterman à N. Goldman, 19 septembre 1960, ASC, Z6/1757. Y. Vered à Y. Maroz, 14 septembre 1960, ANI AE, 941/6.

[46] Diverses coupures de journaux non datées, archives personnelles, Elias Benouaïch. Voir aussi les rapports dans La voix des communautés, numéro 1, février 1961 qui signale un chiffre un peu différent de la population juive : 158 806 âmes. Bulletin 60 [de la Misgeret], 13 février 1963 ANI AE, 3155/1.

[47] Témoignage de S. A. [Simha Aharoni], E. Shoshani, Témoignage, Neuf années sur deux mille, Texte ronéotypé

ultrasecret [Tel Aviv, 1964].

[48] Ces chiffres sont des estimations de l'Agence juive, E. Shoshani, Neuf années sur deux mille. Texte ronéotypé ultra secret, p. 203.

[Aller vers la 5ème partie](#)

<https://www.cairn.info/>

Vous pouvez partager ce texte à condition d'en respecter l'intégralité, de citer le site: <http://www.terrepromise.fr>

**Copyright Terre Promise © Elishean/2009-2015/**[Terre Promise](#)



# La quête d'un compromis pour l'évacuation des Juifs du Maroc

**Yigal Bin Nun**

DANS **PARDÈS** 2003/1 (N° 34), PAGES 75 À 98  
ÉDITIONS **IN PRESS**

ISSN 0295-5652

ISBN 2848350113

DOI 10.3917/parde.034.0075

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-pardes-2003-1-page-75.htm>



**CAIRN.INFO**  
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour In Press.**

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# La quête d'un compromis pour l'évacuation des Juifs du Maroc

YIGAL BIN NUN

La France mit fin à son pouvoir au Maroc le 3 mars 1956 et, un mois après, l'Espagne franquiste accorda à son tour, le 7 avril, l'indépendance au nord du pays<sup>1</sup>. Sur une population d'environ 10 millions d'habitants, la communauté juive du Maroc comptait 230 000 âmes après l'indépendance, dont la plupart habitaient les grandes villes et surtout Casablanca<sup>2</sup>. Dès le début du protectorat français au Maroc, un petit courant de Juifs quittèrent le pays pour la France, l'Espagne et surtout pour Israël. On divise d'habitude l'émigration juive en trois grandes périodes : la première étant celle de *Qadima* qui commence après la création de l'État d'Israël jusqu'à l'indépendance du Maroc<sup>3</sup>. La seconde est la période de l'émigration clandestine organisée par la *Misguéret*<sup>4</sup> (du début 1957 à novembre 1961), et la troisième est celle de l'opération *Yakhin* où l'émigration s'effectua en concert avec les autorités marocaines, à l'aide de passeports collectifs (1961-1964).

La veille de l'indépendance d'Israël et dans les années 1948-1949, 22 900 Juifs quittèrent le Maroc pour Israël. De 1949 à l'indépendance du Maroc 108 243 Juifs immigrèrent en Israël dans un rythme d'environ 3 000 personnes par mois. Pendant toute la période de l'existence de l'organisation *Qadima* entre 1949 et 1956, 110 000 Juifs quittèrent le Maroc et environ 120 000 Juifs demeurèrent au Maroc jusqu'en 1961<sup>5</sup>. 237 813 Juifs immigrèrent du Maroc en Israël de 1948 à 1967<sup>6</sup>. Le 26 novembre 1957 la population juive du Maroc comptait 164 216 âmes qui constituaient 1,8 % de la population marocaine. Environ 86 000 Juifs vivaient à Casablanca et dans ses environs. 75 % des Juifs du Maroc vivaient dans douze agglomérations citadines et le reste dans plus de 150 agglomérations supplémentaires dont la population ne dépassait pas 80 âmes<sup>7</sup>.

## L'ARGUMENTATION MAROCAINE CONTRE LE DÉPART DES JUIFS

La question de l'émigration juive du Maroc indépendant, ou comme elle était communément désignée, le droit à la liberté de circulation, préoccupa inlassablement les dirigeants de la communauté juive locale, tracassés par les obstacles que les autorités dressaient aux demandes de passeports. Ce droit n'avait pas moins préoccupé le gouvernement israélien, l'Agence juive, les chefs du Mossad et les émissaires du réseau de la *Misgeret* œuvrant clandestinement au Maroc. Les milieux libéraux marocains étaient opposés à l'idée d'émigration notamment afin de donner à l'opinion publique mondiale une image progressiste et libérale du Maroc. Ils souhaitaient octroyer à leur pays l'image d'un État moderne où tous les citoyens pouvaient jouir de l'égalité des droits, sans distinction de religion. D'autre part, ils craignaient que le départ des Juifs du Maroc n'affaiblisse l'économie nationale. Par contre les milieux panarabes et l'aile traditionaliste de l'Istiqlal, qui exaltaient publiquement l'hégémonie nassérienne, n'étaient pas ravis du fait que des Juifs aisés quittent le Maroc pour renforcer les rangs « sionistes » en Israël, en guerre contre la nation arabe. Contrairement aux positions des représentants du Palais, les chefs de l'Istiqlal et leurs journaux *Attahrir* et « Avant-Garde » exigèrent la fermeture immédiate du camp de transit *Qadima*. Cependant, le dirigeant traditionaliste de l'Istiqlal, Allal Alfassi, déclara maintes fois que, conformément aux principes de liberté et de démocratie, il ne conteste pas le droit légitime des Juifs de quitter librement le Maroc.

Dans les milieux juifs, le fondateur de l'Istiqlal était perçu comme le symbole de l'hostilité aux Juifs et à leurs droits. Alfassi est issu d'une des familles les plus notables de Fès qui y constituait l'aristocratie financière et culturelle et fut un des éminents personnages de l'édification du Mouvement National Marocain. Il fit ses études à Fès à la *madrasa* religieuse de la *Qaraouine* où germèrent les premières doctrines de l'orthodoxie islamique modernisée et de la lutte contre les sectes soufies répandues dans les *zaouïa*, qui propageaient des croyances mystiques au cœur des masses rurales. Après la proclamation préjudiciable du dahir berbère du mois de mai 1930, Allal Alfassi, Ahmed Balafrej et leur adversaire Mohammed Hassan Ouazzani s'engagèrent à propager les idées réformistes au sein du protectorat et par la suite exigèrent des revendications nationalistes qui aboutirent à la fondation de l'Istiqlal en janvier 1944<sup>8</sup>.

De retour au Maroc en août 1956, après un long exil, Alfassi publia, dans l'organe de l'Istiqlal *Al Amal*, un article où il tenta de reprendre place au gouvernail de son pays. Il félicita le roi Mohammed V d'avoir endigué l'exode des Juifs vers la Palestine arabe subordonnée à l'impérialisme sioniste et le complimenta d'avoir bouclé l'organisation sioniste *Qadima* qui veillait à l'émigration des Juifs durant le Protectorat français. Alfassi avait ainsi défini l'identité de ces émigrants : « Nous savons pertinemment que ces émigrants n'appartiennent pas aux couches défavorisées mais plutôt à la classe moyenne et qu'ils emportent avec eux l'argent perçu après la liquidation de leurs biens. Ce qui signifie qu'en fait, nous fournissons à Israël des centaines de sionistes riches et bien portants pour la colonisation de territoires arabes et pour combattre nos frères musulmans [...] <sup>9</sup> Il y a une limite à notre indulgence. Les droits qui sont octroyés à nos frères juifs les assujettissent à des devoirs de fidélité envers la patrie et ses habitants [...] La propagande sioniste trahit les Juifs et nous trahit aussi. Je m'adresse au ministre de l'Intérieur et lui adjure de rayer ce déshonneur qui porte atteinte à l'âme du Maroc et qu'il ne pourvoie pas de passeports collectifs à ceux qui convoitent l'émigration en Israël <sup>10</sup>. » En dépit de son attaque contre le sionisme et l'État d'Israël, Alfassi mentionna les Juifs comme ses « frères ». Mais il déterminait leurs droits en fonction de leur dévouement à l'État.

Bien que le chef de l'aile gauche du parti Mehdi Ben Barka fût confirmé comme ami notoire des Juifs, il ne s'abstint pas d'assigner à ceux qui désertaient le Maroc le terme de « traîtres ». Le président de l'Assemblée consultative réprimanda en novembre 1957 « une émigration artificielle » qui risquait d'exalter des musulmans contre les Juifs qui continuaient à vivre au Maroc et pouvaient générer des brimades antisémites dont les responsables ne seraient autres que les émigrants eux-mêmes <sup>11</sup>. Grâce à un rapport du représentant du Mossad, daté d'août 1956, nous pouvons constater quelle était la situation au sein des partis politiques marocains. L'agent de renseignement israélien adressa le rapport au chef du Département de l'Émigration à l'Agence juive à Jérusalem, Zalman Shragay <sup>12</sup>. Il remarqua trois tendances distinctes concernant l'émigration juive à l'époque du premier gouvernement marocain présidé par Mbark Bekkay : celle des traditionalistes de l'Istiqlal dirigés par Ahmed Balafrej dont le regard était tourné vers Le Caire nassérien ; celle de Mehdi Ben Barka qui craignait une détérioration des relations avec le monde occidental et préconisait que le Maroc devait arborer un aspect positif face à l'opinion publique mondiale et par consé-

quent consentir à l'émigration ; et finalement celle de son collègue Abderahim Bouabid, ministre des Finances, adepte de l'Occident et opposé à l'intrusion de l'Égypte nassérienne dans les affaires intérieures marocaines, qui était favorable à l'évacuation du camp de transit *Qadima* où séjournèrent plus de six mille Juifs qui avaient quitté leurs foyers et attendaient leur départ pour Israël.

Malgré les déclarations en faveur de l'égalité des droits accordés aux Juifs, les dirigeants marocains, tous partis inclus, étaient unanimes dans leur opposition au départ des Juifs. Les causes de cette contestation étaient nuancées et reflètent la diversité des cultures politiques dans la classe dirigeante.

– Le roi Mohammed V percevait les Juifs marocains comme les protégés du Trône, si ce n'est du souverain lui-même. Qui plus est, ce point de vue paternaliste et sentimental était dépourvu de réalisme politique. Il voyait dans le départ des Juifs un échec personnel du roi, tel un père qui délaisse ses enfants et n'accourt pas à leur secours lorsqu'ils commettent une erreur.

– Le départ des Juifs juste après l'accession à l'indépendance risquait de porter préjudice à la société marocaine et nuirait à son économie. Les principaux domaines qui en pâtiraient seraient l'administration publique, le commerce et certaines professions où les Juifs étaient influents.

– En laissant partir ses Juifs, le Maroc se manifesterait comme un État réactionnaire et antilibéral incapable de fournir à une minorité ethnique ou religieuse non-musulmane les conditions nécessaires qui puissent lui permettre de s'intégrer dans la nouvelle société marocaine<sup>13</sup>.

– L'émigration juive vers Israël risquait de compromettre les relations du Maroc avec les pays arabes au Moyen-Orient, avec lesquels le jeune État avait besoin d'entretenir de bonnes relations pour consolider son équilibre politique, après sa lutte anticoloniale.

– De surcroît, le départ massif de jeunes Juifs vers Israël renforcerait l'armée israélienne en État de guerre avec les pays arabes frères.

Ainsi se constitua une tendance unanime qui rallia tous les partis politiques marocains, dans leur opposition à la sortie des Juifs du pays. Les représentants israéliens et ceux des organisations juives internationales répliquèrent à ces raisonnements par des arguments contraires. Ils rétorquèrent que la référence économique n'était pas tangible, étant donné qu'environ 60 000 Juifs (160 000 Juifs vivaient au Maroc en l'an 1960) ne subvenaient à leurs besoins que grâce à l'aide humanitaire du Joint judéo-américain<sup>14</sup>.

Les modes de cultures de la classe politique marocaine influencèrent donc leurs rapports avec la communauté juive – en ce qui concerne notamment la question de l'émigration hors du Maroc – et avec le sionisme et l'État d'Israël. Cette classe sociale a été forgée par deux pôles culturels : l'un en Europe et notamment Paris et l'autre dans les universités *Qaraouine* à Fès et *El Azhar* au Caire. Dans ces deux pivots religieux, on inculquait une instruction islamique traditionnelle, quoique cette culture eût, elle-même subi une modernisation relative. Le prince Moulay Hassan, Balafrej, Ben Barka, Bouabid, Réda Guédira, Mohammed Alfassi, Abdelqader Benjelloun et d'autres avaient fréquenté les centres universitaires français et étaient partisans d'une politique pragmatique envers l'Occident. Dans le camp opposé, le chef de la révolte du Rif Abdelkrim Khattabi, le roi Mohammed V, le héros légendaire le Fqih Mohammed Basri, Allal Alfassi et le rédacteur de l'organe de l'Istiqlal *El Alam*, Abdelkrim Ghallab, avaient reçu une formation principalement traditionnelle et maîtrisaient peu les langues étrangères. Ils étaient influencés par les principes islamistes et panarabes en provenance du Caire et de Bagdad. D'après des listes établies par des sociologues français, 41 dirigeants du mouvement national marocain furent directement influencés par la rive gauche parisienne, ses personnalités influentes et ses revues littéraires. Chez certains, cette influence était mitigée d'une culture arabe et islamique modernisée par l'influence du Caire qui constituait un pôle idéologique primordial.

## LA POSITION DES JUIFS MAROCAINS ET DES ISRAÉLIENS

Les représentants israéliens précisèrent, au cours de leurs entretiens avec les autorités marocaines, que dans certaines professions, le départ de Juifs gratifierait par de nouveaux emplois de jeunes musulmans qualifiés. Quant à la réaction des pays arabes du Moyen-Orient, les Israéliens répliquèrent que plusieurs États membres de la Ligue arabe et même ceux qui étaient en état de belligérance avec Israël avaient permis aux Juifs de quitter leurs pays pour s'installer en Israël et leurs enfants sont recrutés à l'armée israélienne, comme c'est le cas des Juifs d'Égypte, d'Irak, du Yémen, de la Libye et de la Tunisie et même de la Syrie et du Liban. Selon Alexandre Easterman, délégué du Congrès juif mondial, alors que Nasser avait encouragé les Juifs à quitter l'Égypte et les avait même expulsés après la campagne du Sinaï en 1957, pour favoriser une politique d'union nationale, le Maroc encourageait plutôt la diversité

nationale<sup>15</sup>. Il rappela aussi l'exemple tunisien et la politique libérale de Habib Bourguiba, qui avait permis aux Juifs de son pays de quitter en toute liberté la Tunisie, sans que ceux-ci se ruent vers les portes de sortie<sup>16</sup>.

Aux yeux de la classe dirigeante marocaine, la situation des Juifs ressemblait, dans un certain sens, à celle de la communauté française. Malgré les différences de nationalité – les Juifs étant de nationalité marocaine – la communauté juive, tout comme la communauté française, représentait un marché de consommation non négligeable et procurait une main-d'œuvre qualifiée à l'administration civile. En dépit des déclarations d'apaisement de la part des dirigeants marocains, les Juifs redoutaient un futur incertain, dès lors que le jeune pays indépendant surmonterait ses problèmes économiques et politiques. En fait, la liberté de circulation et l'octroi de passeports ne constituaient pas de problème pour la majeure partie des Juifs. Ces droits ne concernaient que quelques commerçants et hommes d'affaires juifs aisés qui souhaitaient effectuer des voyages d'affaires, faire du tourisme, ou visiter des proches en Europe. Ces deux revendications ne pouvaient en aucun cas résoudre le problème de la masse juive des classes populaires défavorisées dans les grandes villes ou les petits villages du sud marocain. Cette masse espérait émigrer avec l'assistance active d'un organisme qui s'occuperait de sa sortie du Maroc et du transfert de ses biens vers un nouveau pays. Toutefois, les représentants des organisations juives mondiales avaient préféré débattre du principe, facilement défendable, du droit à la libre circulation et à l'octroi de passeports, au lieu d'évoquer l'ambition de concéder à un pays étranger le droit d'organiser sur le territoire marocain une émigration systématique et structurée de ses ressortissants juifs pour les acheminer vers Israël.

Progressivement, les autorités durent renoncer à leur opposition au départ des Juifs et firent semblant de l'ignorer tant que celui-ci ne s'effectuait pas de manière tapageuse, au vu et au su des représentants des partis de l'opposition. Étant donné que l'objection au principe de l'émigration juive avait doté les chefs des partis d'une arme politique servant à défier le Palais, personne n'osa manifester son approbation au départ des Juifs, bien qu'au cours d'entretiens personnels, ils ne s'y soient point opposés et n'aient entrepris aucune démarche pour y mettre un terme. Néanmoins, le Trône décida de réviser sa politique à ce sujet. Les causes de ce revirement sont multiples. La pression de l'opinion publique mondiale, juive et non-juive, avait engendré chez les dirigeants poli-

tiques une mutation progressive qui avait abouti à une vision pragmatique du problème. Ils comprirent qu'en fait, il était insensé d'ériger une barrière artificielle, face au désir constant des Juifs fermement décidés à quitter le pays, pour bâtir leur avenir sous d'autres cieux<sup>17</sup>. Les émissaires de la *Misgeret* étaient tout à fait conscients du rôle que jouait l'émigration dans le litige opposant les partis politiques au Palais et savaient aussi que le Trône ne s'efforçait point de mettre fin à cette émigration illégale. L'historien de la *Misgeret* Eliezer Shoshani n'oublia pas de souligner que : « Dans le langage politique actuel, il faudrait avouer que les divers gouvernements du Maroc indépendant n'avaient pas osé laisser les portes de l'émigration grandes ouvertes de peur que l'opposition ne trouve des prétextes pour attaquer le régime. Par contre ils n'étaient pas assez déterminés non plus à mettre fin à cette émigration<sup>18</sup>. »

### LA RUPTURE DES RELATIONS POSTALES ET LE DAHIR DE MAROCANISATION

L'événement qui suscita la dégradation des relations entre les autorités marocaines et la communauté juive et qui mit un terme à l'ère de l'euphorie qui caractérisa le désir d'intégrer l'élément juif au sein de la nouvelle société se produisit le 22 septembre 1959, alors que le gouvernement de gauche de Abdallah Ibrahim était au pouvoir. Conformément à l'initiative de Mohammed V, les ministres des Affaires étrangères des États de la Ligue arabe s'étaient réunis à leur 32<sup>e</sup> congrès, pour la première fois à Casablanca. Ce congrès ainsi que les visites du roi Hussein de Jordanie et du roi Fayçal d'Arabie Saoudite provoquèrent un regain de déclarations anti-israéliennes au Maroc et une recrudescence de proclamations en faveur de l'arabisation linguistique. Ce congrès se déroula sans qu'on ait signalé aucune atteinte à la communauté juive de la ville, contrairement aux exactions anti-juives qu'on signala lors du même congrès une année plus tard. Cependant, sa décision de fonder « l'Union postale arabe » provoqua la rupture unilatérale des relations postales, télégraphiques et téléphoniques entre le Maroc et Israël. Exceptionnellement, la décision de rupture n'avait pas frappé les cas d'appels d'urgence, provenant de bateaux israéliens ainsi que les appels d'urgence en cas de détresse. Cette décision porta cependant un coup fatal aux relations de quelque 150 000 Juifs du Maroc, avec environ 120 000 de leurs proches, résidant en Israël et ébranla un souhait de symbiose judéo-

musulmane à peine amorcée. Cette rupture pesa lourdement sur le climat moral de la communauté juive et sur son avenir au Maroc.

D'autre part, l'arrêt gouvernemental, le *dahir* du 26 novembre 1958, imposant la réinscription de toutes les associations bénévoles, juives autant que musulmanes, engendra des modifications au sein de la classe dirigeante juive locale. Une des conditions requises pour ratifier la légalité d'une association était que les membres du comité directeur de l'organisme soient exclusivement de nationalité marocaine et de surcroît que son budget ne provienne pas de source étrangère mais plutôt de cotisations et de dons gouvernementaux. Les institutions juives craignaient que les autorités ne se contentent pas seulement de désigner aux Comités des Communautés des candidats partisans de l'intégration mais aussi obligerait leurs institutions à fournir des services à tous les musulmans. Cela risquait de s'effectuer de telle façon qu'au début, quelques musulmans seulement recevraient des services mais que progressivement ceux-ci deviendraient majoritaires et même domineraient les comités directeurs. Les nouveaux statuts du Conseil des communautés juives du Maroc, élaborés à l'initiative de David Amar, devaient certes surmonter les difficultés de la communauté en la redéfinissant comme minorité ethnico-religieuse, mais le statut n'avait pas encore été ratifié par les autorités, des problèmes plus cruciaux les préoccupaient.

Étant donné qu'une partie des institutions internationales juives de bienfaisance étaient encore gérées par des Juifs de nationalité étrangère résidant au Maroc ou en Europe, une partie de ces institutions furent astreintes à modifier la constitution de leurs comités directeurs et à nommer à leur tête des membres de nationalité marocaine, tout en essayant parallèlement de faire pression pour obtenir des concessions dans leurs statuts. Une partie des anciens directeurs furent ainsi nommée comme conseillers auprès du comité directeur. Depuis juin 1958, les autorités s'opposèrent à l'existence de la CIRE, « Caisse Israélite de Relèvement Économique », présidée par Raphaël Benazeraf et la juriste Hélène Cazes-Benattar, caisse qui soutenait les artisans juifs, en prétendant que ce fonds n'avait pas de raison d'être autonome après l'accession à l'indépendance. En définitive la caisse maintint son activité et ne fut pas dissoute. Des organismes juifs comme « l'Association pour la propagation de la langue hébraïque » s'abstinrent de revendiquer une licence pour leur statut de crainte d'essuyer un refus. L'association *Maguen David*, dédiée elle aussi à la diffusion de l'hébreu, avait reçu, en dépit de ses inquiétudes, une ratification de son statut. Les statuts des associations vouées

à l'éducation comme l'ORT, *Otsar HaTora*, Lubavitch, et des institutions médicales comme l'OSE et le « Home Benjio » furent approuvés sans problèmes<sup>19</sup>. Quant à « L'Association des juifs originaires d'Algérie au Maroc », les autorités prétendirent au début qu'il n'était pas nécessaire d'entretenir un organisme séparé pour les Juifs algériens, mais en fin de compte leur statut fut approuvé.

### LA QUÊTE D'UN COMPROMIS POUR L'ÉVACUATION DES JUIFS

L'échec de la mission du Congrès juif mondial en avril et juillet 1959 et le fait que ses délégués n'aient pu rencontrer le Premier ministre ni le ministre de l'Intérieur entraînaient les représentants des organismes juifs s'occupant du sujet marocain, à la résolution de chercher des moyens d'action alternatifs pour tenter de résoudre le problème. En juillet 1958, l'émissaire Wolfgang Bertholz avait achevé le rapport de ses entretiens au Maroc par une recommandation très explicite : « Tout en exploitant la situation économique déplorable du Maroc, il est nécessaire d'essayer de proposer une aide financière, afin d'obtenir de l'actuel ou du futur gouvernement un quota d'immigration fixé d'avance. Une offre de ce genre devrait parvenir évidemment d'une institution privée, et sûrement pas d'Israël, tout en proposant habilement le sujet du quota d'émigration, comme condition préalable<sup>20</sup>. »

Certains dirigeants de la communauté juive avaient estimé lors d'un entretien avec Yaakov Tsur, l'ancien ambassadeur d'Israël à Paris, en avril 1959, que la voie la plus efficace pour la solution du problème de l'émigration était d'exercer une influence directe sur le roi par l'intermédiaire de son fils en visite à cette époque à Paris. Ces dirigeants connaissaient la sensibilité du prince héritier aux arguments financiers. Toutefois, le représentant de l'Agence juive, Yaakov Tsur, était sceptique quant à la réussite de ce procédé. Selon lui, le sujet nécessitait une seconde réflexion, étant donné que le prince venait juste de rentrer d'Égypte et qu'il avait besoin du soutien politique de Nasser. Celui-ci lui avait sûrement promis une contribution et par conséquent, le prince serait certainement plus prudent et éviterait toute action risquant de nuire à son prestige, à la veille des entretiens de son père avec le président de Gaulle. Tsur estima qu'il serait difficile de trouver un intermédiaire qui puisse s'entretenir de ce sujet avec le prince Moulay Hassan et même si cela se produisait, on doutait de l'aptitude du prince héritier à tenir ses promesses.

Pour cela il fallait vérifier, une fois de plus, si cette proposition était réalisable et trouver les voies adéquates pour aborder le prince lors de ses déplacements à l'étranger<sup>21</sup>.

Pour remédier à ce problème, on convoqua une grande réunion de concertation le 17 juin 1959, à laquelle prirent part Nahum Goldman et Alexandre Easterman du CJM, Yaakov Tsur et Éran Laor de l'Agence juive, Walter Eitan et Shneurson de l'Ambassade d'Israël à Paris, Mordekhay Gazit du ministère des Affaires étrangères et Shlomo Havilio du Mossad. Bien qu'il y eût des divergences de vues entre le CJM et les Israéliens, tous les participants étaient unanimement convaincus que, pour sortir de l'impasse, il fallait envisager une rencontre entre Goldman et le roi, lors de son séjour en Suisse. On proposa aussi d'effectuer parallèlement une rencontre avec le prince héritier qui avait une influence considérable sur son père mais il était évident, pour tous les participants, qu'un contact de ce genre ne serait possible que s'il avait une base « solide », faisant allusion à une indemnité financière. Les participants signalèrent que le prince était complètement débordé par ses dettes<sup>22</sup>. En raison de divers problèmes techniques, ni le CJM ni l'ambassade d'Israël à Paris ne réussirent à organiser cette rencontre<sup>23</sup>.

Cela étant, au ministère des Affaires étrangères, on déploya beaucoup d'efforts pour obtenir une audience pour Nahum Goldman chez le roi. Tandis que S. Z. Shragay était partisan d'une rencontre avec le prince héritier, Gazit était plutôt réservé quant au caractère et à la personnalité du prince : « Il faut réexaminer le sujet et vérifier dans quelle mesure le prince serait capable de tenir ses promesses, si toutefois il était prêt à les émettre. Nous savons, certes, que c'est une personne équivoque. En outre, il ne faut pas négliger l'éventuelle emprise de ses impressions du Caire. » Gazit préféra à cette étape emprunter « la voie normale » pour influencer le roi<sup>24</sup>. Lorsque cette voie échoua elle aussi, on décida au ministère de continuer d'embarrasser les Marocains par les visites constantes d'Easterman.

Après l'échec des missions d'Easterman, les divers représentants s'occupant de l'émigration juive décidèrent d'examiner de nouvelles voies pour résoudre le problème de l'émigration, et demandèrent à Isser Harel de se rendre au Maroc le mois d'octobre 1959. À partir du début novembre, une série de réunions se déroulèrent dans le bureau du ministre des Affaires étrangères Golda Meir avec la participation de tous les organismes impliqués dans le sujet<sup>25</sup>. À l'Agence juive, on convoqua une grande réunion, en début janvier 1960, avec la participation des repré-

sentants de l'Agence juive, du ministère et du Mossad, afin de réévaluer la situation au Maroc. Les divergences de vues entre les représentants du Mossad et de l'Agence juive d'un côté et les représentants du judaïsme mondial de l'autre s'aggravèrent considérablement. Le représentant du Mossad, Arié Levontin, étala ces divergences, de manière critique à l'aide d'une question insidieuse : la nouvelle politique devait-elle se baser sur les déclarations d'apaisement des autorités marocaines, recueillies par les représentants du CJM et d'autres organismes juifs, ou plutôt sur l'affligeante réalité au Maroc, telle qu'elle est rapportée par la *Misgeret*. Shragay qui clôtura les débats fut astreint d'accepter que les consultations avec les organismes s'occupant du judaïsme marocain n'incluent pas le Joint, l'HIAS et l'AIU, qui craignaient de perdre leur confiance aux yeux des autorités, s'ils prenaient part à des débats ayant un rapport avec l'émigration. Néanmoins, les représentants du gouvernement et de l'Agence juive se tiendraient à leur disposition<sup>26</sup>.

Au début février 1960, les organismes israéliens s'occupant du sujet judéo-marocain décidèrent de tenter de nouvelles voies diplomatiques pour la sortie des Juifs. Une réunion en ce sens se déroula, à Tel-Aviv, présidée par Shragay avec la participation des représentants du Mossad, du gouvernement et de l'Agence juive. Yaakov Tsur a ouvert la réunion par une déclaration pertinente : « Il faut examiner l'éventualité de pour-parlers de haut niveau avec les Marocains, avec le monarque lui-même, dans le but de parvenir à un accord pour la sortie rapide de tous les Juifs intéressés, en un laps de temps fixé d'avance. » En fait, la proposition de Tsur faisait allusion à un accord pour « l'évacuation » des Juifs du Maroc. C'est ainsi aussi que Isser Harel avait compris les propos de Shragay en mettant les points sur les i : « L'idée de l'évacuation n'est pas absurde. » Le chef du Mossad procura bénévolement aux autorités marocaines des arguments pour expliquer leur politique au monde arabe. Elles pourraient prétendre, selon lui, que l'émigration du Maroc pèserait sur la situation économique d'Israël. Il dut avouer explicitement que la solution devait indubitablement être diplomatique. Le but principal de l'action clandestine que déployait son réseau au Maroc n'avait pour but que de fournir aux Juifs locaux la sensation qu'ils n'étaient pas négligés et aussi d'attiser l'espérance en leur cœur<sup>27</sup>.

L'idée d'aborder le prince héritier pour parvenir à un accord est née en Israël, après la constitution du gouvernement Ibrahim et se développa après sa dissolution, en raison de la défaillance du roi face à l'ardeur de l'opposition. En juillet, après avoir été informé de la rencontre prochaine

d'Easterman avec le prince héritier, on demanda au représentant du CJM de rencontrer d'abord le ministre de l'Intérieur Bekkay. Easterman reçut des instructions de Shragay selon lesquelles, pour le moment, il n'était pas nécessaire d'entrer dans des détails précis, mais qu'il fallait souligner à son interlocuteur que, depuis que le Maroc avait accédé à l'indépendance, on n'a pas permis aux Juifs d'immigrer en Israël, malgré les promesses et les déclarations du gouvernement<sup>28</sup>.

À l'ambassade d'Israël à Paris, Yaël Vered conçut une nouvelle voie pour contacter le prince héritier. Le 27 juillet 1960, elle rencontra les représentants du Mossad pour débattre avec eux de nouveaux moyens de travail «face à la détérioration de la situation de la communauté juive du Maroc et surtout à l'aggravation des difficultés concernant l'organisation de leur sortie». Selon ses informations, Mohammed V organisait une fuite de fonds en dehors du Maroc. Le monarque était associé à plusieurs entreprises en Suisse et en Italie mais avait des difficultés à assumer ses engagements financiers. Elle s'adressa au chef de la *Misgeret* à Paris, Éphraïm Ronel<sup>29</sup>, et lui proposa, que Eran Laor, trésorier de l'Agence juive en Europe, s'adresse comme représentant d'Israël à l'avocat André Weil, identifié par Vered comme la personne s'occupant des affaires financières du roi, pour qu'il envisage avec lui la possibilité d'aider le roi financièrement, et en compensation déclenche des modifications dans le domaine de l'émigration<sup>30</sup>. Un accord de ce genre s'était déjà produit avec le fils du Premier ministre Nouri Saïd en Irak. Ronel était surpris par la hardiesse de la proposition, mais promit d'écrire en Israël à ce sujet. Bien que Vered eût informé l'ambassadeur Eitan, elle rédigea une lettre au ministère à Jérusalem en soulignant qu'à son avis, cette proposition devrait parvenir de la *Misgeret* et être soutenue par le ministère. Si par hasard celle-ci restait indécise, le ministère de Golda Meir pourrait prendre cette initiative en main<sup>31</sup>. Mais en fin de compte c'est Easterman qui rencontra le prince héritier conformément aux propositions de l'émissaire marocain Bensellam Guessous lors de sa mission à Jérusalem.

### L'ENTRETIEN AVEC L'AMBASSADEUR MAROCAIN

L'éditeur René Julliard convia de sa propre initiative, le 2 décembre 1959, à son domicile, le consul d'Israël à Paris, Mordekhay Shneurson, et l'ambassadeur du Maroc en France, Abdelatif Benjelloun. Un débat envenimé s'engagea rapidement entre les deux diplomates. Dès que Shneurson exprima les sentiments de discrimination que ressentait les

Juifs du Maroc dans l'octroi de passeports et dans les relations postales avec Israël, l'ambassadeur marocain l'apostropha en ces termes : « S'il y avait déjà entre nos deux pays des relations diplomatiques normales et que vous soyez venu me voir pour me tenir de tels propos, j'aurais une preuve supplémentaire à ma conviction qu'il ne fallait pas entretenir de relations normales avec Israël, comme nous le faisons avec d'autres pays. Mon interprétation de vos propos est que vous, en Israël, vous vous placez comme les défenseurs des Juifs dans leurs pays d'origine et vous vous accordez le droit et la justification de vous immiscer dans les problèmes internes d'autres pays. Il s'agit là de citoyens marocains. Les responsables et officiels de ce pays ont le droit de décider s'il faut accorder ou pas des passeports et à qui les donner. C'est à eux aussi qu'incombe le droit de décider des relations postales avec d'autres pays étrangers<sup>32</sup>. »

Après que Shneurson eut spécifié à l'ambassadeur les affinités existant entre le monde juif et l'État d'Israël, il lui demanda comment il justifiait l'inquiétude du Maroc envers les Algériens et envers les activités qu'entretenait le Maroc en leur faveur, bien que ces gens-là ne soient pas des citoyens marocains. Comment justifierait-il son intervention en faveur des réfugiés palestiniens, dont ils avaient parlé précédemment, lorsque ces mêmes réfugiés n'étaient pas des ressortissants marocains. Benjelloun, un peu calmé, se rapporta à l'émigration illégale. Selon lui les autorités marocaines étaient informées de l'existence d'un réseau clandestin qui faisait fuir les Juifs illégalement vers Israël, mais la politique des autorités était de tout temps de laisser croire qu'elle n'en savait rien. Toutefois, en aucun cas les autorités de son pays ne donneraient leur accord à une émigration juive qui renforcerait militairement Israël, en état de guerre avec ses voisins arabes, mais accepterait volontiers un accord entre les belligérants, basé sur des concessions mutuelles.

Après la réception du rapport de Shneurson, le directeur général du ministère des Affaires étrangères ajouta une remarque à l'intention du directeur de cabinet du ministre Golda Meir : « Cet entretien prouve qu'il n'y a aucun bénéfice dans nos tractations actuelles avec les Marocains. L'argument est trop usé et témoigne d'un manque de raisonnement et de lucidité. Parallèlement, ce même argument avait resurgi dans la réponse du Premier ministre Ibrahim au secrétaire général [des Nations unies]. Tous nos efforts n'aboutissent à rien. Il ne reste que l'action<sup>33</sup>. » Cette remarque confirme les fluctuations ressenties par les représentants d'Israël chargés du problème de l'émigration entre l'action clandestine d'un côté, et la voie diplomatique de l'autre.

## L'ENTRETIEN AVEC LE PRINCE MOULAY HASSAN

Easterman s'entretint avec le prince héritier le 1<sup>er</sup> août 1960 et en fit un rapport au ministre des Affaires étrangères Golda Meir, le 6 septembre 1960<sup>34</sup>. Le prince consentit à cet entretien, dont il connaissait d'avance le sujet, mais exigea la discrétion totale comme condition préalable à la poursuite de ces contacts. De ce fait, le prince fit allusion au fait qu'il envisageait une série de rencontres avec les représentants d'Israël. L'entretien s'effectua tard dans la nuit, non pas dans son palais, mais en dehors de Rabat, dans le domicile personnel d'un de ses proches<sup>35</sup>. Ce long entretien traita de divers sujets dans une atmosphère conviviale qui incita Easterman à s'exprimer avec aisance.

Le prince souligna son espoir de voir les Juifs rester fidèles au Maroc et déclara sa satisfaction « du renouveau religieux chez les Juifs du Maroc ». Les musulmans marocains, selon lui, honorent tous les croyants et un homme religieux éprouve du respect pour toute religion. C'est pour cela que Allal Alfassi, comme sommité religieuse, éprouvait de la considération pour les Juifs, contrairement aux partisans de la gauche. En réalité, cette manière de représenter la communauté était contraire aux courants idéologiques et sociaux de l'époque, car précisément, cette judéité traversait une étape enthousiaste vers une sécularisation. Les propos du prince témoignent plutôt des inquiétudes du Palais envers l'adhésion de jeunes Juifs aux courants gauchistes et communistes de l'opposition. Les jeunes de l'aile gauche de l'Istiqlal voyaient la Couronne et le Palais comme des éléments conservateurs soutenus par les cléricaux et la classe féodale rurale. Le prince craignait que ce courant gauchiste n'entraîne avec lui les jeunes Juifs laïques, ce qui augmenterait la menace contre le pouvoir de la dynastie alaouite : « Nous n'acceptons pas que des jeunes Juifs soient impliqués dans une action communiste. Le communisme est le plus grand péril contre nous. Comment un Juif peut-il être communiste ou avoir des affinités avec le communisme ? » Le prince exprima sa désapprobation envers les sympathies de l'élite intellectuelle juive envers le communisme et le socialisme radical. Toutefois, l'inquiétude du prince héritier concernant l'attitude des Juifs envers la monarchie était une fausse alarme. Le nombre considérable de Juifs n'ayant pas encore privilégié l'émigration en dehors du Maroc, soutenaient incontestablement les positions du Palais, hormis un groupe d'intellectuels, dont le poids n'était pas considérable.

Les réserves envers Meyer Toledano, l'homme de confiance de Ben Barka, ne découlaient pas uniquement de l'embarras des Israéliens. Easterman cite des propos venimeux, proférés devant lui par le prince héritier, contre Toledano. Il mentionna explicitement l'homme politique juif de gauche et le traita « d'opportuniste, c'est un homme sans Dieu, un homme dépourvu de religion, dépourvu de croyance et dépourvu d'honneur, je le répugne et le dédaigne ». À cette occasion, le prince avoua que des dirigeants juifs membres de Comités de Communauté avaient été déchus de leurs fonctions à cause de leur sympathie pour la gauche. Cela avait pu se faire grâce au procédé permettant aux gouverneurs de provinces de nommer les membres des Comités à partir de listes de candidats, qui leur étaient présentées avant chaque élection. Le prince n'hésita pas à critiquer ardemment l'ancien ministre Léon Benzaqen, soutenu à l'époque par Easterman, et le décrivit comme un individu dépourvu d'initiative et de force morale.

Grâce aux propos du prince héritier, nous pouvons comprendre qu'elle était sa conception du problème juif et de l'avenir des juifs dans son pays. D'un côté il craignait que si les portes de l'émigration s'ouvraient, les Juifs ne quittent en masse le pays, et par conséquent, qu'un grave problème économique ne se déclenche. Toutefois, même si un petit nombre seulement quittait le pays, en raison du désir des Juifs de vivre ensemble, ils seraient rapidement imités par d'autres, ce qui risquait de provoquer une « force grégaire<sup>36</sup> ». En outre, tant que les Juifs étaient plus productifs que les musulmans et leur niveau de vie plus élevé, ils devenaient un exemple à imiter. À cette étape des analyses de la question judéo-marocaine, le prince formula un argument surprenant, jamais émis précédemment par un dirigeant marocain de droite ou de gauche : « Soyons réalistes, l'expérience nous a appris que dans le processus de développement de pays venant d'accéder à leur indépendance, la classe défavorisée de la population, désenchantée par les difficultés, s'attaque d'abord aux étrangers, ensuite elle s'en prend aux minorités religieuses<sup>37</sup>. » Les propos du prince héritier étaient certes surprenants, non seulement par leur perspicacité, mais aussi par leur troublante sincérité. Malgré la masse de déclarations appelant à l'intégration juive dans la société marocaine, quatre années après l'indépendance, alors que de fervents militants juifs embrassaient ardemment cette voie, le prince Moulay Hassan confessa qu'il n'y croyait guère. Les Juifs de son pays étaient inévitablement des candidats potentiels à quitter le Maroc et n'avaient pas, en tant que mino-

rité religieuse, d'avenir dans la société marocaine après l'indépendance. Cette attitude tournait en dérision les nombreux propos des partisans de l'intégration des Juifs au sein de la société marocaine. Le prince héritier déclara avec autant de sincérité qu'il n'avait aucune possibilité de défendre convenablement les Juifs et qu'ils risquaient ainsi de devenir un fardeau plus qu'un avantage pour son pays. Cela étant, il ressentait envers eux beaucoup de sympathie, de bienveillance et d'estime.

Le prince héritier atténuait quelque peu ses propos acérés en se référant à son père, qui avait une opinion différente sur la question juive de son pays. Celle-ci émanait, selon lui, de sources émotionnelles. Pour le roi Mohammed V, les Juifs étaient des « protégés » selon la tradition paternaliste ancestrale des sultans chérifiens. Ainsi, il ne pouvait voir dans leur départ qu'un acte déloyal, tel un père qui renie ses enfants. Par conséquent, son devoir paternel était de les défendre contre eux-mêmes, puisqu'il savait, certainement mieux qu'eux, ce qui leur était profitable. Il ajouta en faisant d'Easterman son complice : « Il ne pense pas comme vous et moi. Nous sommes des Occidentaux et lui, contrairement à nous, n'examine pas la question d'une manière cartésienne. » Les conceptions du roi sur sa communauté juive, telles qu'elles avaient été rapportées par son fils, sont conformes à celles professées par le roi quatre années auparavant, en juillet 1956, à Jo Golan<sup>38</sup>. Le prince héritier avait tenu à rappeler une fois de plus l'argument des chefs des partis, prétendant que le départ des Juifs, en une période si cruciale, risquait de porter atteinte à l'économie du pays. En soulevant cet argument, le prince voulait sûrement faire allusion à son intention de percevoir un dédommagement financier à cette atteinte.

Contrairement à ses appréciations sur la communauté juive, le prince héritier discerna les avantages dont il pouvait jouir en collaborant avec Israël. Comme beaucoup d'autres, il était persuadé que c'était le meilleur moyen d'accéder au cœur des États-Unis et des pays européens, dont il avait tant besoin pour le développement économique de son pays. Ce sujet devait être sûrement le but convoité de ses entretiens avec Easterman. Les positions du prince, qui était en fait le Premier ministre *de facto*, concernant Israël étaient très significatives. Selon lui, les pays arabes du Moyen-Orient et du Maghreb étaient astreints à brandir l'unité arabe et musulmane qui les reliait. Son pays ne pouvait en aucun cas se permettre de renier ses frères arabes. Il affirma que, s'il avait opté pour une politique déclarée, favorable à l'émigration juive, l'opposition n'aurait pas hésité à l'attaquer comme ami d'Israël et aurait ainsi fait de la monarchie

un pouvoir suspect. Le prince Hassan avait assez de tact pour s'abstenir d'évoquer l'argument affirmant que l'émigration juive vers Israël renforçait *Tsahal* en lutte contre ses frères arabes. Par contre, il déclara sans ambiguïté à son interlocuteur : « L'État d'Israël est un fait accompli, une réalité. Personne ne peut nier son existence. En outre, ce pays est loin de nous et n'a pas de contact direct avec le Maroc. Néanmoins, les pays arabes du Moyen-Orient sont nos frères et nous ne pouvons pas les négliger. Je suis contraint d'œuvrer en conséquence. Si cela ne dépendait que du Maroc, j'aurais proposé l'adhésion de l'État d'Israël à la Ligue arabe. Mais nos pays frères se sentent menacés et ils vivent dans un État d'animosité que nous ne pouvons pas mésestimer. » Cette proposition d'adhésion d'Israël à la Ligue arabe n'a été publiée que dans les années 1970, bien qu'elle fût connue des politiciens israéliens. Ceux-ci, à cette époque, ne pouvaient imaginer un acte destiné à intégrer un pays en voie de constitution dans un contexte géopolitique arabo-musulman, mais par contre, voyaient positivement, qu'Israël, pays asiatique, adhère à des organismes européens. Relativement aux leaders de son époque, le prince Hassan manifesta à cette occasion une vision politique peu conventionnelle<sup>39</sup>.

Néanmoins, ce qui préoccupait plus que tout Easterman était l'émigration des Juifs. Le prince ne manqua pas de souligner, une fois de plus, l'atteinte économique à son pays qu'engendrerait le départ des Juifs et garantit, comme prévu, que le sujet serait traité dans les prochaines rencontres avec les représentants d'Israël : « Laissez-moi le temps et accordez-moi les conditions appropriées et nous trouverons la voie nécessaire à la solution du problème, celle qui nous satisfera mutuellement<sup>40</sup>. » Le prince désigna Sam Benazeraf comme l'homme de liaison qui coordonnerait les prochaines rencontres. À cette occasion, il ajouta qu'en attendant, le CJM pouvait remettre à Benazeraf des requêtes spécifiques pour l'émigration de familles. Moulay Hassan assura qu'il était intéressé à poursuivre les débats sur les sujets déjà traités. En outre, ses propos laissent inévitablement deviner, qu'il souhaitait effectuer ses prochaines rencontres avec des représentants directs d'Israël. Le prince demanda à son interlocuteur d'éviter des manifestations contre lui de la part d'organismes juifs américains, lors de sa prochaine visite aux États-Unis comme chef de la délégation marocaine aux Nations unies.

Dans le rapport d'Easterman, envoyé trois semaines plus tard, il s'avéra que l'émissaire du CJM n'était point optimiste quant aux déclarations du prince héritier. Il attribua ses propos au fait que, peu de temps auparavant, on avait constitué un nouveau gouvernement, présidé par le roi

et son fils, qui tentait de se libérer de l'influence nassérienne et que ce gouvernement était très instable. Par contre, il admit qu'en comparaison avec les anciens chefs du gouvernement, Bekkay, Balafrej et Ibrahim, il fut convenablement reçu par le prince. Curieusement, après cette rencontre, Easterman avait l'impression d'avoir accompli une grande mission diplomatique juive : réfuter les médisances selon lesquelles le CJM soutenait le parti de Ben Barka et s'était immiscé ainsi dans la politique interne du Maroc. Les relations postales entre le Maroc et Israël n'avaient été soulevées par Easterman que de manière implicite.

Les instructions préliminaires reçues de S. Z. Shragay avant son départ au Maroc et surtout le fait qu'Easterman avait fourni son rapport au ministre Golda Meir et non à Nahum Goldman prouvent que, comme dans les cas précédents, Easterman œuvrait non seulement comme représentant du CJM mais aussi comme représentant du gouvernement israélien, en collaboration étroite avec le Mossad et l'Agence juive. Le prince héritier était conscient de cet état des choses lorsqu'il émit ironiquement en direction d'Easterman : « Vous prétendez que vous êtes prêts à m'aider, mais je suis assez lucide pour savoir que vous ne pouvez pas le faire. Vous ne pouvez m'aider que tant que je n'aurai pas besoin de vous. Mais lorsque je désirerai quelque chose de précis, vous ne pourrez pas me l'accorder. Voici un exemple : Si je sollicite un soutien dans mes relations avec la France, Israël répondrait "ça non !", et vous ne pourrez rien faire. » Le prince marocain connaissait parfaitement la nature des relations entre le CJM et le gouvernement israélien. C'est pour cela qu'il se comporta en fait avec Easterman comme avec un ambassadeur israélien<sup>41</sup>.

Shragay n'a pas délaissé la proposition temporaire du prince héritier concernant l'émigration et décida au mois de septembre, de connivence avec Goldman et Easterman, de présenter au prince une liste de dix familles juives sélectionnées pour demander leur émigration. En outre, grâce au succès de l'entretien, on décida de solliciter une rencontre avec le roi lui-même. Malgré la proposition de Moulay Hassan de désigner Benazeraf comme intermédiaire entre les Israéliens et le Palais, Shragay ne manqua pas d'exprimer son dédain aux dirigeants juifs marocains. Selon lui, « Étant donné qu'il n'y a pas au sein du judaïsme marocain des personnalités représentatives, et surtout étant donné que les autorités n'avaient pas d'estime pour Meyer Toledano, David Amar et Léon Benzaqen qui s'était écarté de la vie politique, on pourrait proposer au prince que le médiateur entre le judaïsme marocain et les autorités marocaines soit assuré par André Jabès du CJM<sup>42</sup>. »

## LE TOURNANT DÉCISIF

Malgré les inquiétudes du président de la communauté, David Amar, un tournant décisif s'effectua après l'entretien avec le prince héritier. On remarqua un accroissement considérable du nombre de personnes à qui l'on délivra des passeports, l'atmosphère s'améliora et l'on sentit un comportement plus indulgent de la part de la police et des gouverneurs de provinces. Les Israéliens avaient la sensation évidente que cette amélioration était due à de nouvelles directives, prises au gouvernement. Parallèlement à ce changement, Yaël Vered s'exprima de manière plus explicite sur la nouvelle politique à adopter. « C'est l'occasion propice d'examiner la possibilité d'accroître l'ampleur de l'émigration d'Afrique du Nord grâce à un accord financier efficace avec le prince, semblable à l'accord opéré à l'époque pour l'évacuation des Juifs d'Irak<sup>43</sup>. Un accord de ce genre n'aurait de valeur tangible que s'il permettait l'émigration de milliers de personnes. Il deviendrait effectif grâce à la création d'une compagnie de navigation commune, pour faire sortir les immigrants du port qui serait choisi par le prince ou bien grâce à la création d'une compagnie de transports aériens. Cependant, si le prince est favorable à un accord, il pourrait lui-même proposer une solution. » En raison de cette évolution, Vered conseilla de s'abstenir de manifester contre le régime marocain ou de prévoir des critiques dans la presse américaine qui risquaient d'envenimer l'attitude des autorités envers les Juifs. Ces propos témoignent qu'à partir de ces entretiens les relations israéliennes avec le Maroc avaient pris un tournant décisif<sup>44</sup>.

Vers la fin du mois d'août, Sam Benazeraf s'entretint longuement avec Easterman pour lui annoncer les allègements dans les consignes et les directives pour l'octroi des passeports aux familles juives. Ces changements furent ressentis surtout à Casablanca, où le gouverneur, le colonel Mohammed Madbouh et son adjoint Charaf octroyèrent librement des passeports à quiconque le demandait. De nouvelles directives furent adressées aux fonctionnaires du ministère de l'Intérieur selon lesquelles il fallait fournir des réponses précises aux solliciteurs. S'il y a un obstacle quelconque à la demande, il faut le communiquer explicitement à la personne. S'il n'y a pas de raison valable pour s'y opposer, il faut accorder un passeport à toute personne qui le désire. Benazeraf estimait que le ministre de l'Intérieur opérait incontestablement selon les directives du prince héritier et qu'il serait invraisemblable qu'il ait décidé de le faire, dans un domaine si délicat, de sa propre initiative. Après ce rapport,

Easterman s'exclama plein de satisfaction : « Si tout se confirme véridique, je pourrais présumer que ma rencontre avec Moulay Hassan a engendré un grand succès<sup>45</sup>. »

Le rapport d'Easterman au gouvernement israélien, ainsi que les conséquences de son entretien sur le terrain, concernant les passeports, n'eurent paradoxalement pas d'importantes répercussions sur le comportement des organismes israéliens. On aurait pu supposer qu'en lisant les propos de Moulay Hassan, on sentirait que la situation des Juifs du Maroc allait s'améliorer et qu'aucun danger apparent ne menaçait leur sécurité. Cette conclusion aurait pu aussi susciter un changement radical dans le réseau de la *Misgeret* et dans ses activités au Maroc. Malgré cela, les choses se déroulèrent autrement. Harel ne manifesta aucun signe de contentement concernant ces pourparlers, qui risquaient de mettre à l'écart tout l'éventail que le Mossad avait déployé au Maroc. Les chefs du Mossad ne manquèrent pas l'occasion d'émettre des soupçons sur les véritables intentions des autorités marocaines. Le même mois, ils traduisirent leurs intentions d'intensifier leurs activités et acquirent, en septembre 1960, le petit rafiote *Pisces* (Egoz) qui devait permettre d'augmenter le nombre de familles juives quittant le Maroc. La conception qui prévalait au gouvernement israélien, à l'Agence juive et au Mossad était que le judaïsme marocain était toujours menacé d'un grand péril et qu'il fallait à tout prix les évacuer, non pas à l'aide de passeports individuels distribués sans entraves, mais par l'évacuation totale de la communauté.

À ce stade, plusieurs organismes s'empressaient entre le Palais et l'opposition pour obtenir des améliorations dans le statut des Juifs du Maroc et dans le droit de sortie du pays. Parallèlement, ils s'efforcèrent d'éloigner le jeune pays du bloc des États panarabes. À ces contacts participèrent plusieurs médiateurs entre autres, Sam Benazeraf, Isaac Cohen Olivar, Marcel Franco et David Amar. « L'accord de compromis » entre le roi Hassan II et les chefs du Mossad d'août 1961, réglementant les départs collectifs, constitue un aveu flagrant de la part des dirigeants marocains que les Juifs n'avaient plus d'avenir dans un État défini dans ses diverses constitutions comme État musulman. Même la nouvelle constitution approuvée par referendum le 7 décembre 1962 définissait l'islam comme religion d'État bien qu'elle octroyât à tous les citoyens une liberté de culte. Mais à cette date, les dirigeants de la communauté avaient déjà compris que l'évacuation quasi totale des Juifs n'était qu'une question de temps. Même les personnalités marocaines les plus progres-

sistes ne pouvaient promettre aux Juifs un Maroc laïque et démocratique qui leur assurerait un avenir sans ombrage.

En juillet 1960, le ministère de l'Intérieur marocain publia un recensement officiel de la population marocaine. La communauté comptait à cette époque 160 032 juifs faisant partie d'une population générale de 11 595 456 habitants. À Casablanca vivaient 71 175 Juifs sur une population générale de 965 000 habitants. Le pourcentage des Juifs dans la population générale ne dépassait pas 1,4 %. La moitié de la population juive avait moins de vingt ans et vivait principalement dans les villes<sup>46</sup>. Jusqu'au 30 juin 1963, 60 017 Juifs émigrèrent du Maroc en Israël. Par conséquent, on estime le nombre de Juifs qui demeurèrent encore à cette date au Maroc à 110 000 personnes<sup>47</sup>. En 1965, 55 000 Juifs vivaient encore au Maroc et en 1972 il ne subsistait de cette communauté pas plus de 30 000 Juifs<sup>48</sup>. Au début de l'an 2003, on estime le nombre de Juifs vivant au Maroc à 5 000 personnes, vivant dans l'inquiétude des répercussions de la seconde Intifada.

Depuis février 1963, une coopération directe entre Israël et le régime au Maroc commença à s'élaborer dans le domaine du renseignement, de la défense et des services secrets qui se développèrent vers la collaboration dans les domaines agricoles, économiques et commerciaux jusqu'à faire l'objet d'une reconnaissance publique dans les années 1970.



## NOTES

---

1. La ville internationale de Tanger n'a modifié son statut juridique et n'a été annexée officiellement au Maroc que le 29 octobre 1958 et la peseta n'a été annulée dans l'ancien protectorat espagnol que le 1<sup>er</sup> janvier 1959.
2. Dar-el-bida est le nom arabe officiel de Casablanca. Les noms géographiques dans notre étude sont mentionnés généralement en arabe à moins que le nom français ne soit particulièrement répandu, comme celui de Casablanca, ou que le nom arabe soit relativement méconnu.
3. *Qadima* est le nom de l'organisation sioniste au Maroc. Après un certain temps, ce nom a été identifié avec le département de l'immigration de l'Agence juive. Souvent ce nom était associé au camp de transit pour immigrants, situé à 26 km d'elJadida, parce qu'il était géré par l'Agence juive. Aux yeux des autorités marocaines ce nom représentait l'organisation sioniste au Maroc après l'indépendance.

4. La *Misgeret* est le nom du réseau implanté par le Mossad au Maroc pour veiller tout d'abord à l'autodéfense juive et ensuite à l'émigration clandestine.
5. Durant la dernière année du protectorat français, entre 3 000 et 4 000 Juifs par mois quittèrent le Maroc pour Israël. Témoignage de S. Y. [Shlomo Yehezqeli], E. Shoshani, *Témoignages. Neuf années sur deux mille*, Texte ronéotypé Ultra secret [Tel Aviv, 1964].
6. L'immigration en Israël, *Annuaire statistique*, 1975, Jérusalem, vol. II, Tableau I, p. 45.
7. Témoignage de S. A. [Simha Aharoni], Shoshani, *Témoignages. Neuf années sur deux mille*, Texte ronéotypé Ultra secret [Tel Aviv, 1964]. Aharoni était un fonctionnaire du département de l'immigration de l'Agence juive à Paris. Il publia un rapport ronéotypé sous le titre : « Le judaïsme marocain – rapport, Ultra secret, 1961-1963 », Département de l'immigration de l'Agence juive à Paris. Selon ce rapport, la diaspora juive du Maroc était concentrée principalement dans les villes de Casablanca, Fès, Marrakech, Meknes, Rabat, Tanger, Sefrou, Qénitra, Oujda, Tétouan, Midelt et Erfoud. Les noms de famille les plus répandus étaient : Azoulay, Bitton, Dahan, Perez et Oiknin. Les principales professions selon l'ordre de leur profusion étaient : commerçant, cordonnier, tailleur, secrétaire, comptable, orfèvre, fonctionnaire, peintre en bâtiments, électricien, rabbin, instituteur, infirmière, pharmacien, dentiste, opticien, ingénieur et peintre. Ces données ne concernent que les Juifs qui ont quitté le Maroc entre 1961 et 1963 et qui s'installèrent en Israël.
8. Allal Alfassi a été exilé par la Résidence française au Gabon suite à son activité nationaliste. Après la Guerre, il vécut quelques années au Caire où ses idées panarabes s'étaient consolidées.
9. Alfassi fait peut-être allusion aux publications concernant « la sélection » qui proscrivit l'émigration de Juifs malades ou âgés.
10. Le journal *El Alam*, 29 août 1956, cité par M. Laskier, « L'État d'Israël et les Juifs du Maroc dans le complexe politique marocain », *Mikhaël*, volume 14, p. 240. Alfassi fait allusion aux passeports collectifs qui étaient en vigueur lors de l'évacuation du camp de transit *Qadima* durant l'été 1956. Cette catégorie de passeports a été réutilisée au cours de l'opération *Yakhin*.
11. H. Lherman, « L'*Al Wifaq* chez les Juifs marocains, entente cordiale ou collaboration », *L'Arche*, n° 20 et 21, août et septembre 1958.
12. Rapport d'Alexandre Easterman de son voyage au Maroc effectué du 27 juin au 4 juillet 1957, Archives Sionistes Centrales, Jérusalem. Z6/1763. Le représentant du Mossad n'est pas identifié, mais il est possible que ce soit Hagay Lev du QG de la *Misgeret* à Paris.
13. Rapport de Haïm Yahil, secrétaire général adjoint du ministère des Affaires étrangères, entretien avec Marcel Stein après son retour du Maroc, *ANI AE* (Archives nationales d'Israël, ministère des Affaires étrangères, Jérusalem) 4317/10/2.
14. V. Malka rapporte un recensement effectué en 1960 selon lequel 230 000 Juifs vivaient au Maroc, par rapport à 230 000 Juifs qui y vivaient dix ans auparavant. « La situation des communautés juives en Tunisie et au Maroc. L'exemple marocain ». *L'Arche*, n° 62, mars 1962.
15. Rapport de A. Easterman de son discours à la 4<sup>e</sup> assemblée plénière du département politique du CJM à Stockholm, août 1959 dans M. Laskier, « L'émigration des Juifs du Maroc, la politique gouvernementale et l'attitude des organisations juives mondiales de 1949 à 1956 ». *Shorashim baMizrah*, vol. II, p. 354.
16. M. Gazit, ambassade d'Israël à Washington à Y. Maroz, ministère des Affaires étrangères à Jérusalem, 22 février 1961, *ANI AE*, 941/8.

17. Quant aux arguments spécifiques du roi Hassan II de concéder aux Juifs le droit au départ organisé voir le chapitre V «Les pourparlers avec les représentants du Palais».
18. Shoshani, *Neuf années*, p. 131.
19. Le Suédois Marcel Stein prétendit que les fonctionnaires du Joint au Maroc avaient tendance à s'effacer avec beaucoup d'appréhension devant les autorités. Rapport de Hayim Yahil sur ses entretiens avec Marcel Stein, 8 novembre 1957, *ANIAE*, 4317/10/2.
20. Rapport de Wolfgang Bertholz de Berne, 22 juin 1958, *ANIAE*, 4317/10/2.
21. Y. Tsur à M. Gazit, 1<sup>er</sup> mai 1959, *ANIAE*, 4324/5/2.
22. M. Gazit à M. Shneurson, 13 juillet 1959. M. Gazit aux délégations d'Israël à Londres, New York et Washington, 19 juillet 1959, *ANIAE*, 4310/4/1. Y. Tsur au ministre des Affaires étrangères Moshé Sharett, 10 juillet 1956, *ANIAE*, 3113/9. Dans cette lettre, on parle d'un avocat nommé Paul Weil.
23. M. Gazit à Avner Eden à l'ambassade d'Israël à Londres, 10 août 1959. M. Gazit à L. Castel, 1<sup>er</sup> juillet 1959, *ANIAE*, 4310/4/1. George Botbol était de nationalité française.
24. M. Gazit à M. Shneurson, 2 août 1959, *ANIAE*, 4318/3/1.
25. À cette réunion participèrent S. Z. Shragay, Yaakov Tsur, Yaakov Herzog, ambassadeur d'Israël à Ottawa, Barukh Duvdevani, Yehuda Dominitz et Naftali Bar Giora, tous les trois de l'Agence juive ainsi que David Aviram et Arié Levontin du Mossad et M. Gazit du ministère. Protocole de réunion au sujet du Maroc, effectuée à l'Agence juive, 6 janvier 1960, *ANIAE*, 4318/3/1.
26. *Ibidem*.
27. Protocole de réunion, 2 février 1960, présidé par Isser Harel, Yaaqov Tsur et S. Z. Shragay et avec la participation de David Aviram, Arié Levontin, M. Gazit, Y. Rupnik, B. Duvdevani et M. Riveline, directeur général de l'Agence juive, *ANIAE* 4319/4/1.
28. Lettres envoyées par poste diplomatique de S. Z. Shragay à A. L. Easterman, 22 juillet 1960 ASC, Z6/1757.
29. Éphraïm (Rosen) Ronel remplaça Shlomo Havilio en février 1960 comme responsable de la *Misgeret* à Paris. Les relations entre Harel et Havilio se détériorèrent à cause de la conduite jugée trop indépendante de Havilio. Quand celui-ci termina son mandat, les relations entre Ronel et l'ambassade d'Israël à Paris devinrent plus amicales. Ronel quitta Paris en avril 1964. Témoignage d'Éphraïm Ronel, Ramat-Hen, hiver 1997 et 6 septembre 1999.
30. Le nom d'André Weil a déjà été mentionné, avec des réticences, comme médiateur potentiel depuis le 17 juillet 1959. M. Gazit aux représentants d'Israël à Londres, New York et Washington, 19 juillet 1959, *ANIAE*, 4310/4/1.
31. Deux lettres manuscrites «pour des raisons de conspiration» de Yaël Vered, 27 juillet et 29 juillet 1960, *ANIAE*, 4319/5. Vered souligna qu'elle n'avait pas fait imprimer ses lettres par sa secrétaire afin de garder le secret total.
32. M. Shneurson à Y. Tsur, 4 décembre 1959, *ANIAE*, 4310/4/1.
33. M. Gazit à M. Shneurson, 2 août 1959, *ANIAE*, 4318/3/1.
34. *Ibidem*.
35. M. Lasker : «Les Juifs dans le Maroc indépendant : la politique des autorités et le rôle des organismes juifs mondiaux (1956-1976)», *Shorashim baMizrah*, voir aussi son article «L'État d'Israël et les Juifs du Maroc dans l'engrenage de la politique marocaine», *Mikhaël*, n° 14, et aussi Y. Tsur, «Le prince, le diplomate et l'accord», *Haarets*, 18 novembre 1994. Tsur présume que la rencontre s'était effectuée au domicile de Sam Benazeraf à Rabat mais il s'avère que celui-ci habitait à Casablanca en voisinage avec le ministre Abdelkader Benjelloun. Il est possible qu'il fasse allusion au domi-

- cile de son oncle Raphaël Benazeraf, qui effectivement habitait Rabat, mais ce lieu reste encore moins probable. Jo Golan quant à lui reste sceptique quant à l'évidence même de cet entretien entre Easterman et le prince héritier. Témoignage de Jo Golan, janvier 1999, Jérusalem.
36. Dans le rapport d'Easterman en anglais, le terme « force grégair » est en français dans le texte.
  37. Cet argument est curieusement semblable à celui, soulevé une année auparavant, par le chef du Mossad, Isser Harel lors d'une réunion présidée par Golda Meir. Voir le rapport de la réunion à Jérusalem, 9 novembre 1959, avec la participation de N. Goldman, S. Z. Shragay, I. Harel, M. Fisher, B. Duvdevani, M. Riveline, Y. Dominitz (tous les trois de l'Agence juive), Shlomo [Havilio] et à A. Levontin du Mossad. ASC, Z6/1474.
  38. C. Enderlin, *Paix ou guerre : les secrets des négociations israélo-arabes de 1917-1990*, p. 190-196. Jo Golan, *La longue marche*, manuscrit rédigé à l'époque des faits.
  39. Au début des années 1970, le roi Hassan II révéla au grand jour sa politique constante envers Israël qui mena d'une coopération secrète et étroite avec l'État hébreu au rôle de médiateur entre Israël et le président égyptien Sadate, qui aboutit à sa visite historique à Jérusalem. Le roi Hassan II rencontra plus tard plusieurs hommes d'État israéliens entre autres Yitshaq Rabin, Moshé Dayan et Shimon Peres.
  40. En promettant que le sujet économique serait au centre des entretiens prochains avec les interlocuteurs israéliens, le prince Moulay Hassan laissa entendre qu'il était prêt à envisager une aide financière que le Maroc devrait percevoir, comme compensation à ses dommages économiques.
  41. A. Easterman à G. Meir, 6 septembre 1960, ANIAE, 4318/4/1. Une copie de ce rapport se trouve aussi dans ASC, Z6/1757.
  42. S. Z. Shragay au ministère des Affaires étrangères à Jérusalem, 1<sup>er</sup> septembre 1960, ANIAE, 4324/5/2.
  43. Cette comparaison entre l'accord avec les autorités irakiennes au sujet de la sortie collective des Juifs a été débattue déjà lors de la réunion à Tel-Aviv, le 2 février 1960, avec la participation du Mossad de l'Agence juive et du ministère des Affaires étrangères. Il s'agit de l'accord réalisé avec le fils du Premier ministre Nouri Saïd. Voir, ANIAE, 4319/4/1.
  44. Y. Vered à Y. Maroz, 14 septembre 1960, ANIAE, 941/6.
  45. A. Easterman à N. Goldman, 19 septembre 1960, ASC, Z6/1757. Y. Vered à Y. Maroz, 14 septembre 1960, ANIAE, 941/6.
  46. Diverses coupures de journaux non datées, archives personnelles, Elias Benouaïch. Voir aussi les rapports dans *La voix des communautés*, numéro 1, février 1961 qui signale un chiffre un peu différent de la population juive : 158 806 âmes. Bulletin 60 [de la *Misgeret*], 13 février 1963 ANIAE, 3155/1.
  47. Témoignage de S. A. [Simha Aharoni], E. Shoshani, *Témoignage, Neuf années sur deux mille*, Texte ronéotypé ultrasecret [Tel Aviv, 1964].
  48. Ces chiffres sont des estimations de l'Agence juive, E. Shoshani, *Neuf années sur deux mille*. Texte ronéotypé ultra secret, p. 203.